



RAPPORT FINANCIER ANNUEL **2016**
FLUXYS BELGIUM

Informations réglementées – 7 avril 2017

88e exercice
Rapports à l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2017

Avant-propos	7
Fluxys Belgium en bref	11

FAITS MARQUANTS

Les centrales au gaz compensent l'indisponibilité d'autres unités de production	23
Fluxys Belgium maintient la baisse des tarifs de 7 %	24
Le point de négoce gazier belge ZTP bat des records : + 50 %	26
Le stockage de Loenhout est totalement réservé pour la saison 2016-17	29
Mise en service du second appontement du Terminal GNL de Zeebrugge	31
Le gaz naturel comme carburant pour le transport fait un bond de géant	35
Construction d'un cinquième réservoir de stockage et d'installations de process annexes au Terminal GNL de Zeebrugge	39

01 – ACTIVITÉS *

1.1. Transport	22
1.1.1. Transition vers un marché de capacités à court terme	22
1.1.2. La compétitivité des tarifs reste centrale	24
1.1.3. Augmentation des volumes transportés, diminution des capacités réservées	25
1.1.4. Le réseau belge joue un rôle clé pour répondre aux besoins de flexibilité du marché britannique	25
1.1.5. Les points de négoce gazier belges continuent d'enregistrer de bons résultats	26
1.1.6. Préparation à la conversion totale au gaz à haut pouvoir calorifique	27
1.2. Stockage	29
1.3. Terminalling GNL	30
1.3.1. Taux d'utilisation favorable au Terminal GNL de Zeebrugge	30
1.3.2. Succès du GNL à petite échelle	30
1.4. Le gaz naturel comme carburant pour le transport	32
1.4.1. Attitude proactive sur plusieurs fronts pour développer le nouveau segment de marché	32
1.4.2. Le GNL pour la navigation et le transport routier	33
1.4.3. Le GNC pour les voitures	35

TABLE DES MATIÈRES

1.5.	Participation active au débat énergétique belge et aux concertations européennes en matière de développement du marché gazier	36
1.5.1.	Rôle du gaz naturel dans la vision énergétique belge	36
1.5.2.	Réseau européen de gestionnaires de réseau de transport ENTSOG	37
1.6.	Investissements	39
1.6.1.	2016 : 139,2 mio € d'investissements dans l'infrastructure	39
1.6.2.	Programme indicatif d'investissement 2017-2026 : 671 mio €	41
1.7.	Recherche et développement	42
1.7.1.	Objectifs et approche	42
1.7.2.	Nouvelles applications pour le gaz naturel	42
1.7.3.	Conception et exploitation de canalisations et d'installations	44
1.7.4.	Stockage de Loenhout : modèles dynamiques du sous-sol	44
1.7.5.	GNL	45

02 – ENTREPRISE DURABLE	46	
2.1	L'humain : notre force face au changement	49
2.1.1	Une organisation en ligne avec la stratégie de croissance	49
2.1.2	Se concentrer sur le talent	50
2.1.3	Apporter de la clarté et susciter de l'engagement	53
2.1.4	Un dialogue social transparent et constructif	53
2.2	La sécurité est inscrite dans nos gènes	54
2.2.1	Sécurité au travail : poursuite des efforts de réduction du nombre d'accidents de travail	54
2.2.2	Construction et gestion d'infrastructures sûres	55
2.2.3	Continuer à informer et sensibiliser toutes les parties concernées par nos infrastructures	56
2.3	En dialogue constant avec nos voisins pour faire accepter nos projets	57
2.4	Environnement : réduction systématique de l'empreinte écologique de nos activités	58
2.4.1	Des émissions moindres pour une meilleure qualité de l'air	58
2.4.2	Attention soutenue pour l'efficacité énergétique	60
2.4.3	Réduction du bruit : des efforts payants	60
2.4.4	Préservation des écosystèmes	61

* Ces chapitres constituent le rapport de gestion cf. articles 96 et 119 du code des sociétés.

03 – SITUATION FINANCIÈRE 62

3.1.	Informations clés 2016 *	68
3.1.1.	Principaux chiffres financiers	68
3.1.2.	Indicateurs	70
3.1.3.	Fluxys Belgium SA – résultats 2016 (suivant les normes belges) : proposition d'affectation des résultats	70
3.1.4.	Perspectives 2017	70
3.1.5.	Activités et résultats sociaux des filiales	70
3.2.	Cours de l'action	72
3.3.	États financiers consolidés en IFRS	75
I.	Renseignements de caractère général concernant la société	75
II.	Etats financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium en IFRS	76
III.	Notes	83
IV.	Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys Belgium SA sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2016	170
3.4.	Comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA en normes belges	173
I.	Bilan	175
II.	Compte de résultats	176
III.	Affectation et prélèvements	177
IV.	Etat du capital au terme de l'exercice	178
V.	Impôts sur le résultat	179
VI.	Bilan social	180

04 – DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE * 184

4.1.	Evolution de la composition du Conseil d'administration en 2016	189
4.2.	Règles pour la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et pour la modification des statuts	190
4.3.	Conseil d'administration	191
4.3.1.	Composition du Conseil d'administration	191
4.3.2.	Rapport d'activités	198
4.3.3.	Octroi d'un prêt de Fluxys Finance à Fluxys LNG : application de l'article 524 du Code des sociétés	201

TABLE DES MATIÈRES

4.4.	Comités constitués par le Conseil d'administration	203
4.4.1.	Comité stratégique	203
4.4.2.	Comité d'audit	207
4.4.3.	Comité de nomination et de rémunération	211
4.4.4.	Comité de gouvernance d'entreprise	214
4.5.	Evaluation du Conseil d'administration et des Comités consultatifs	216
4.6.	Direction de la société en 2016	217
4.7.	Rapport de rémunération	219
4.7.1.	Conseil d'administration : procédures, principes et émoluments	219
4.7.2.	Comité de direction : procédures, principes et émoluments	223
4.7.3.	Politique de rémunération pour les deux prochains exercices	226
4.8.	Droits de vote et pouvoirs spéciaux	227
4.9.	Limitations légales ou statutaires en cas de transfert de titres	228
4.10.	Transactions et autres relations contractuelles	229
4.11.	Emission ou rachat de parts	230
4.12.	Commissaire	231
4.13.	Sociétés-filiales	231
4.14.	Publicité des participations importantes	231
4.15.	Gestion des risques	232
4.15.1.	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	232
4.15.2.	Risque de marché	235
4.15.3.	Risque de contrepartie	236
4.15.4.	Risques liés à l'atteinte à l'intégrité du réseau ou aux incidents sur ce dernier	237
4.15.5.	La disponibilité, la fiabilité et la sécurisation de l'ICT	239
4.15.6.	Assurances et garanties bancaires	239
Glossaire	242	

Conformément au Code des sociétés, le Conseil d'administration a l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'exercice 2016 de votre société et de son périmètre de consolidation, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016.

Événement important postérieur à l'exercice : une baisse des tarifs de transport de gaz naturel de 7,5% en vue, voir p. 169

Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016

Par la présente, nous attestons qu'à notre connaissance :

- les états financiers de Fluxys Belgium, établis conformément aux normes comptables en vigueur, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des sociétés comprises dans la consolidation ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 29 mars 2017

Paul Tummers
Membre du Comité de Direction
Chief Financial Officer

Pascal De Buck
Président du Comité de Direction
Chief Executive Officer

Avant-propos

Fluxys Belgium peut être fière de l'année 2016. L'entreprise s'est vu décerner le prix de "Gestionnaire de réseau de transport de l'année" par l'industrie gazière européenne pour son rôle dans le développement du marché européen et de l'utilisation du gaz naturel liquéfié à petite échelle. Il s'agit d'une belle reconnaissance du rôle de pionnier de l'entreprise et surtout du savoir-faire, de l'engagement, de la créativité et de l'employabilité des hommes et des femmes chez Fluxys qui ont fortement contribué à faire de l'entreprise ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Leur esprit d'équipe et leur engagement permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

De solides résultats opérationnels et commerciaux

Tout d'abord, Fluxys Belgium a enregistré en 2016 de solides résultats opérationnels. Nos clients ont pu compter sur la disponibilité sans faille de nos services. En outre, dans un contexte de besoins de flexibilité changeants sur le marché du Nord-Ouest de l'Europe, notre infrastructure a une fois de plus prouvé son rôle clé : tant en été qu'en hiver, des volumes records ont été transportés entre la Belgique et le Royaume-Uni. D'autre part, le point de négoce gazier ZTP a enregistré des records à plusieurs reprises et les volumes négociés pour 2016 ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente.

Sur le plan commercial également, 2016 a été une bonne année grâce à des tarifs compétitifs et à une approche proactive en matière de ventes. Les efforts d'efficacité consentis à l'échelle de l'entreprise notamment ont permis à Fluxys Belgium de maintenir sa réduction tarifaire de 7 % dans ses activités de transport, qui avait été initiée en 2015. Bien que la transition vers un marché à court terme se poursuive, les quantités de capacités ont pu elles aussi être vendues, tel que prévu dans la proposition tarifaire pour la période régulatoire actuelle 2016-2019. Concernant les activités de stockage, les besoins de flexibilité changeants sur le marché du Nord-Ouest de l'Europe ont permis à Fluxys Belgium de vendre l'ensemble des capacités à court terme encore disponibles. Grâce au succès des activités relatives au GNL à petite échelle, le Terminal GNL de Zeebrugge a quant à lui une nouvelle fois connu un taux d'utilisation favorable par rapport à d'autres terminaux du Nord-Ouest de l'Europe.

Des taux OLO toujours plus bas impactent à la baisse les bénéfices

Une fois de plus, les solides résultats opérationnels et commerciaux de l'entreprise ne se reflètent pas dans le profil de bénéfices, car les taux OLO toujours plus bas ont un impact à la baisse sur le rendement régulé. Néanmoins, nous proposons aux actionnaires un dividende similaire à l'exercice précédent et puisons pour ce faire dans les capitaux propres de l'entreprise. Cette solution ne peut perdurer : c'est la raison pour laquelle la rémunération équitable du capital investi est un point d'attention pour le futur.

Des investissements majoritairement liés à la croissance des activités GNL

Environ 75 % des investissements en 2016 étaient axés sur la croissance des activités GNL de l'entreprise. L'achèvement du second appontement au Terminal GNL de Zeebrugge a permis à Fluxys de franchir une nouvelle étape dans le développement du marché du GNL à petite échelle. La Belgique dispose désormais d'un maillon indispensable à la percée du GNL comme carburant pour les navires. Cet atout est renforcé par l'arrivée du navire de soutage GNL dans lequel la société mère Fluxys est partenaire et dont Zeebrugge constitue le port d'attache. Toujours dans le segment du GNL à petite échelle, l'entreprise a décidé de construire une seconde installation pour le chargement de camions-citernes de GNL.

Le second projet GNL est la construction du 5^e réservoir et des installations de process supplémentaires au Terminal GNL afin de pouvoir offrir des services de transbordement dans le cadre du contrat à long terme conclu en 2015 avec Yamal Trade. Cette extension fera du Terminal l'un des plus grands d'Europe, avec une capacité de près de 15 millions de tonnes de GNL par an.

Concernant les infrastructures de transport, le réseau belge est devenu totalement bidirectionnel après la mise en service en 2015 de la liaison Dunkerque-Zeebrugge et peut jouer pleinement son rôle de plaque tournante sur le marché du Nord-Ouest de l'Europe. Depuis lors, les investissements pour le transport sont axés sur la poursuite du maillage et du renforcement du réseau pour les gestionnaires de réseaux de distribution - qui enregistrent chaque année 55 à 60 000 nouveaux raccordements -, sur le raccordement de nouveaux clients industriels, sur le maintien en bon état et la sécurité du réseau et sur les

adaptations nécessaires en vue de compenser la diminution progressive de l'importation de gaz à bas pouvoir calorifique en provenance des Pays-Bas.

Disparition du gaz naturel à bas pouvoir calorifique : solutions pour les pays voisins

Face à la baisse de la production de gaz naturel à bas pouvoir calorifique, Fluxys Belgium promeut activement les atouts spécifiques du réseau belge en vue d'offrir une solution aux pays voisins qui voient diminuer leur approvisionnement en gaz naturel à bas pouvoir calorifique. Ainsi, de par ses connexions avec notre pays, l'Allemagne peut étendre son portefeuille de gaz naturel à des sources de GNL disponibles au Terminal GNL de Zeebrugge et à celui de Dunkerque, sans devoir elle-même investir dans des infrastructures de terminalling de GNL. Par ailleurs, les autres sources accessibles via le réseau belge sont également disponibles pour l'Allemagne, tout comme elles le sont pour la France, qui importe actuellement son gaz naturel à bas pouvoir calorifique via le réseau de Fluxys Belgium.

Le gaz naturel continuera à occuper une place centrale dans le mix énergétique de demain

L'entreprise reste convaincue que le gaz naturel et ses infrastructures continueront de jouer un rôle central dans l'économie pauvre en carbone de demain. En effet, de tous les combustibles fossiles, le gaz naturel a le meilleur profil d'émission ; il entraîne non seulement une baisse immédiate des émissions de carbone, mais diminue aussi l'impact sur la qualité de l'air et offre une solution à la problématique des particules fines. En outre, la technologie au gaz naturel possède un excellent rendement énergétique. Cette combinaison confère au gaz naturel des atouts indéniables, tant dans la production d'électricité que dans le segment en expansion du gaz naturel comme carburant pour le transport ou encore sur le marché du chauffage où une technologie au gaz performante peut apporter une réponse à la demande de solutions à haut rendement énergétique.

En outre, l'infrastructure de transport du gaz naturel est le moyen par excellence pour transporter et stocker de grandes quantités d'énergie de façon rentable, et cette rentabilité

s'accroît encore à mesure que le taux d'utilisation augmente. L'infrastructure de transport de gaz est donc un pilier important pour maintenir à un niveau raisonnable le coût total du système énergétique.

Il n'empêche que les discussions sur l'énergie et le climat sont avant tout orientées sur l'électricité. C'est pourquoi en 2016, Fluxys Belgium a mis à l'agenda le rôle futur du gaz naturel et de l'infrastructure gazière lors de divers forums et auprès de diverses parties prenantes, dans le cadre de la préparation de la vision à long terme pour la politique énergétique en Belgique. Cette vision à long terme pour la Belgique devrait se concrétiser en 2017 et l'entreprise va, dans cette optique, fournir des efforts particuliers pour maintenir sous les feux des projecteurs la contribution fondamentale du gaz naturel et des infrastructures gazières.

Attention portée à l'évolution de la régulation européenne

Les nouveaux développements de la régulation européenne constituent un autre point d'attention. Ainsi, la Commission européenne a publié fin 2016 le paquet "hiver", un train de nouvelles propositions de régulation visant la finalisation du marché intérieur de l'énergie. Une part importante des propositions est axée sur le marché de l'électricité et l'on s'attend à ce qu'elle serve de base aux propositions pour le marché du gaz naturel.

Cette approche a déjà été appliquée à plusieurs reprises dans le passé et il en est ressorti que les spécificités du marché du gaz naturel tout comme les réalisations des gestionnaires de réseau de transport de gaz en Europe sont souvent trop peu prises en compte. Fluxys Belgium suit donc également de près le déroulement du paquet "hiver". Il est important non seulement d'éviter une régulation supplémentaire inutile, mais également de veiller à ce qu'une flexibilité suffisante soit préservée pour le bon fonctionnement du marché. La régulation actuelle montre qu'en limitant la liberté d'action commerciale, il est de plus en plus compliqué pour des gestionnaires de réseau de transport de développer des services innovants et diversifiés et d'offrir à temps une réponse aux nouveaux besoins d'un marché en rapide évolution.

Pascal De Buck
Président du Comité de direction et CEO

Daniël Termont
Président du Conseil d'administration

Fluxys Belgium en bref

3 activités principales



Services de transport et de hub – Fluxys Belgium vend à ses clients des capacités dans ses canalisations pour transporter du gaz naturel jusqu'aux réseaux des gestionnaires de distribution, aux centrales électriques et aux grands consommateurs industriels en Belgique, ou pour transporter du gaz naturel jusqu'à un point frontalier d'où il peut ensuite être acheminé vers d'autres marchés de consommateurs finaux en Europe. En outre, Fluxys Belgium offre un ensemble de services de hub qui permettent aux clients d'acheter et de vendre du gaz sur les points de négociation belges.



Stockage – Fluxys Belgium offre des produits de stockage afin que ses clients puissent en toute flexibilité disposer de capacités tampon pour l'approvisionnement continu des consommateurs finaux ou pour leur activité sur les points de négociation de gaz.



Terminalling de gaz naturel liquéfié (*liquefied natural gas* ou GNL) – Au Terminal GNL à Zeebrugge, Fluxys Belgium vend des capacités couvrant le déchargement ou le chargement de méthaniers, le stockage et la regazéification de GNL pour l'injecter dans le réseau de transport. Au Terminal, les clients peuvent également charger du GNL dans des camions-citernes pour approvisionner des réseaux locaux ou sites industriels en Europe non raccordés à des canalisations, pour approvisionner des stations-service destinées à des camions roulant au GNL ou pour ravitailler des navires utilisant le GNL comme carburant.

Plaque tournante des flux internationaux de gaz naturel

Le réseau belge est parfaitement relié à toutes les sources disponibles pour le marché européen. Il permet aux clients d'acheminer leur GNL importé par navires ou leur gaz naturel importé par canalisations dans toutes les directions : vers la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Grand-duché de Luxembourg. Grâce au système entry/exit polyvalent de Fluxys Belgium, ils peuvent réserver et utiliser des capacités en toute flexibilité. En outre, le GNL qui arrive à Zeebrugge peut être transporté par navires fluviaux ou par camions-citernes vers une nouvelle destination en Europe.

NOMBREUSES POSSIBILITÉS COMMERCIALES

Avec les points de négocié de gaz naturel Zeebrugge Beach et ZTP, le réseau belge offre un large éventail de possibilités commerciales et met déjà en pratique la vision qu'a l'Union européenne d'un marché gazier européen intégré : un ensemble de réseaux de transport interconnectés de manière optimale, que les fournisseurs, les producteurs et les clients industriels peuvent utiliser via des systèmes entry/exit flexibles et des points de négocié de gaz liquides entre lesquels ils peuvent faire circuler du gaz.

Prix compétitifs

Grâce à son approche alliant une politique d'investissement optimale, une attention soutenue au rapport coût/efficacité et un suivi rigoureux des services souhaités par les clients, Fluxys Belgium est en mesure d'offrir à ces derniers, à des prix compétitifs, un ensemble de services de qualité, répondant à la demande du marché.

Fluxys Belgium: entité du groupe Fluxys

Notre vision : l'Europe a besoin de gaz naturel et Fluxys établit des ponts entre les marchés

Le gaz naturel reste un pilier essentiel du mix énergétique de demain pour une économie pauvre en carbone. En sa qualité d'entreprise d'infrastructures gazières, Fluxys a l'ambition de relier les marchés pour que les fournisseurs puissent en toute flexibilité acheminer du gaz naturel jusqu'à leurs clients ou entre les places de négoce de gaz européennes.

Notre mission

- Relier et dynamiser les places de négoce liquides de gaz naturel et contribuer à la sécurité d'approvisionnement.
- Exploiter les infrastructures de manière sûre, efficace et durable.
- Offrir des services de qualité répondant aux besoins et attentes du marché.
- Créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Nos valeurs

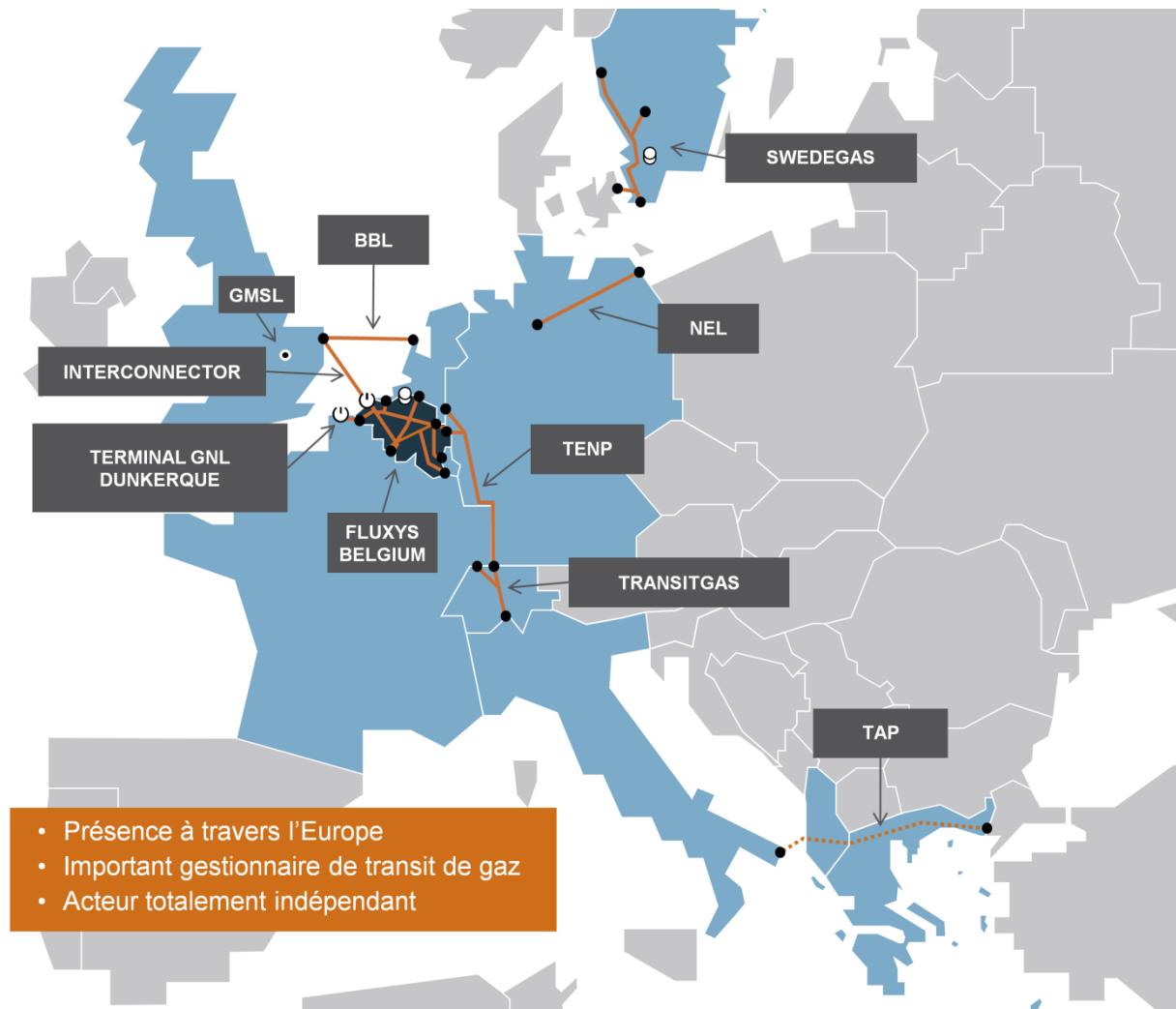
Orientation client – Nous suivons de près notre environnement et sommes à l'écoute de nos clients. Cette attitude nous sert de dynamique pour atteindre les résultats visés.

Cohésion – La coopération et l'esprit d'équipe sont pour nous indispensables pour atteindre ensemble les résultats voulus.

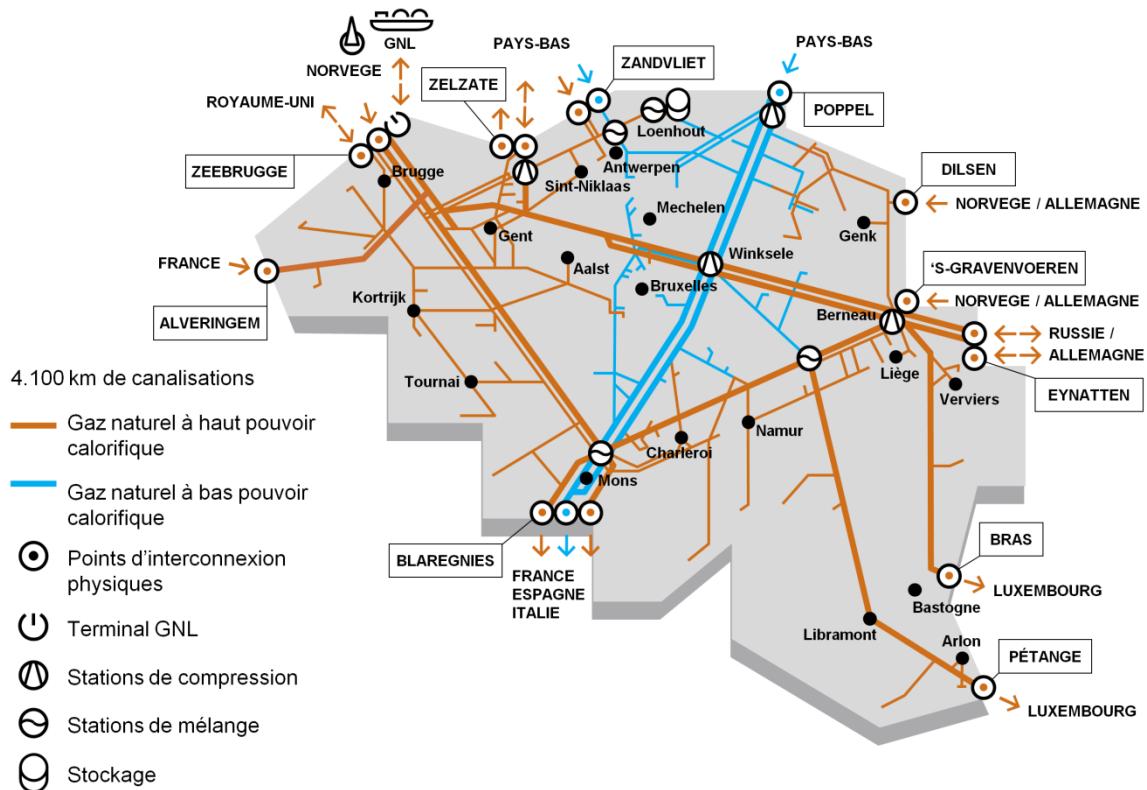
Professionnalisme et engagement – Nous nous engageons à atteindre nos résultats grâce à une approche efficace qui intègre les meilleures pratiques dans tout ce que nous entreprenons. Nous développons systématiquement notre expertise et cherchons des solutions créatives et justifiées sur le plan des coûts.

Sécurité et environnement – Ensemble, nous accordons la priorité à la sécurité de nos installations car nous sommes responsables du transport d'une énergie présentant des risques. Dans un même esprit durable, nous visons à réduire le plus possible l'impact de notre activité sur l'environnement tout en veillant au bien-être au travail.

Bon voisinage – Notre activité est une activité d'intérêt économique général qui doit s'intégrer dans son environnement. Par le dialogue ouvert, nous souhaitons vivre en bonne entente avec tous ceux qui sont concernés par la construction et l'exploitation de nos installations.



Nos infrastructures



01



TRANSPORT

432,4
TWh

importations
(+ 3% par rapport à 2015)

179,4
TWh

transportés pour le
marché belge
(+ 2% par rapport à
2015)

253
TWh

transportés d'un poste
frontière à un autre vers les
réseaux voisins
(+ 3% par rapport à 2015)

41,7 TWh

consommés par des entreprises industrielles
directement raccordées au réseau de Fluxys
Belgium
(- 3,3% par rapport à 2015)

44,7 TWh

consommés par des centrales électriques
(+ 0,3% par rapport à 2015)

93 TWh

prélevés par les gestionnaires
de réseaux de distribution
(+ 5,6% par rapport à 2015)



2,9 millions de
ménages



100.000
PME

ACTIVITÉS



TERMINALLING GNL



30

déchargements de méthaniers
(41 en 2015)

= **26,4 TWh GNL**

1.456 : nombre de navires déchargés depuis le début
des activités commerciales en 1987



35

chargements de méthaniers
dont 21 de petite taille
(17 en 2015)

= **14,9 TWh GNL**

Sites industrielles

Stations de
remplissage de GNL



1.480

chargements de camions-citernes
(1.184 en 2015)

Destinations : Belgique, Pays-Bas, Pologne,
Grande-Bretagne, Scandinavie



12 TWh

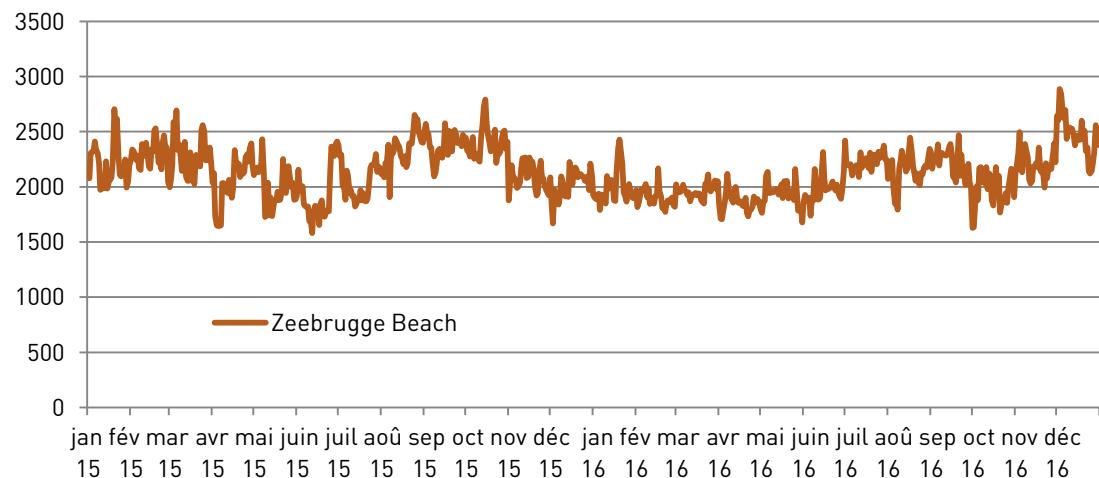
regazéifiés
(- 54% par rapport à 2015)
et transportés dans le réseau de canalisations
de Fluxys Belgium

01



VOLUMES NEGOCIES SUR ZEEBRUGGE BEACH : -4%

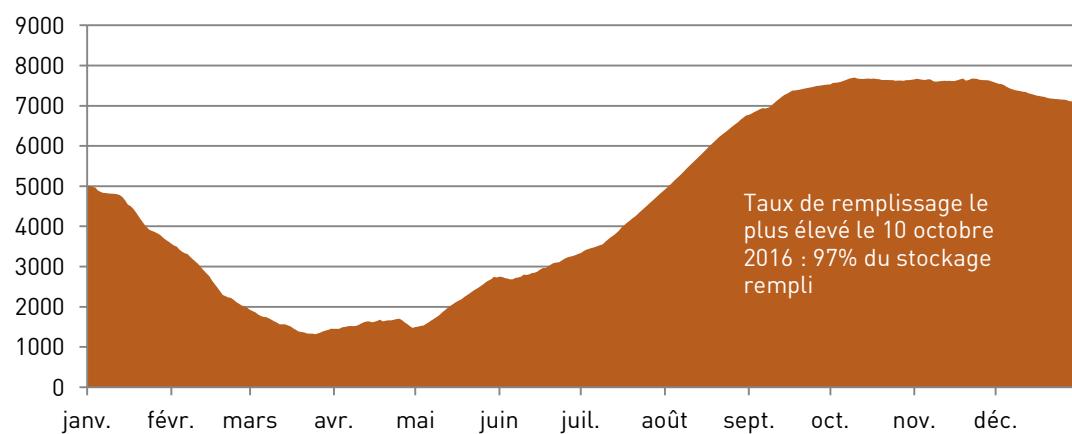
GWh/jour



STOCKAGE

GWh

Gaz en stock

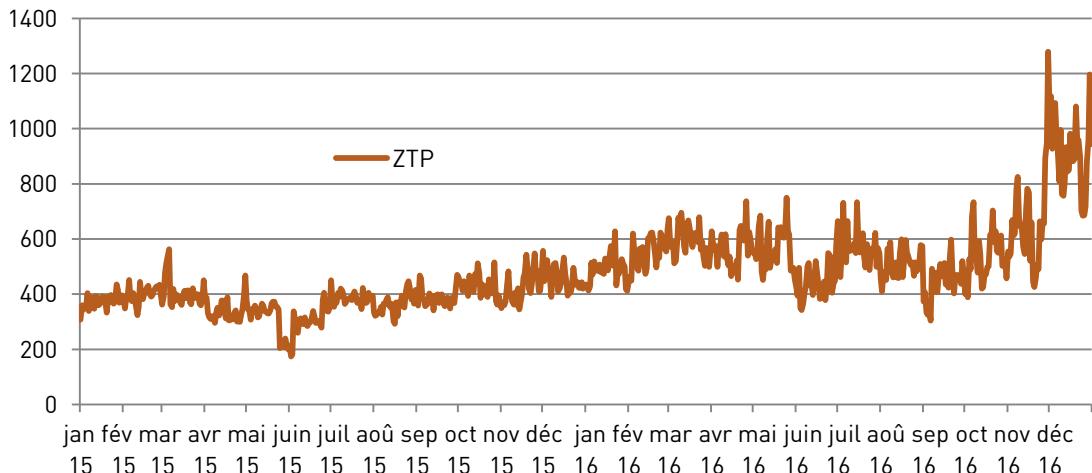


ACTIVITÉS



VOLUMES NEGOCIES SUR ZTP : +50%

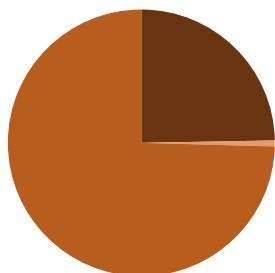
GWh/jour



INVESTISSEMENTS

139,2 millions € investis en 2016

■ Transport ■ Stockage ■ Terminalling GNL



Principaux projets :

second appontement au Terminal GNL de Zeebrugge

renouvellement du réseau entre **Ravels et Oud-Turnhout**

nouvelles canalisations entre **Tessenderlo et Diest** ainsi qu'entre **Houthulst et Langemark-Poelkapelle**

cinquième réservoir de stockage en construction au Terminal GNL de Zeebrugge

ACTIVITÉS : TABLE DES MATIÈRES

Faits marquants

Les centrales au gaz compensent l'indisponibilité d'autres unités de production	23
Fluxys Belgium maintient la baisse des tarifs de 7 %	24
Le point de négoce gazier belge ZTP bat des records : + 50 %	26
Le stockage de Loenhout est totalement réservé pour la saison 2016-17	29
Mise en service du second appontement du Terminal GNL de Zeebrugge	31
Le gaz naturel comme carburant pour le transport fait un bond de géant	35
Construction d'un cinquième réservoir de stockage et d'installations de process annexes au Terminal GNL de Zeebrugge	39

1.1. Transport	22
1.1.1. Transition vers un marché de capacités à court terme	22
1.1.2. La compétitivité des tarifs reste centrale	24
1.1.3. Augmentation des volumes transportés, diminution des capacités réservées	25
1.1.4. Le réseau belge joue un rôle clé pour répondre aux besoins de flexibilité du marché britannique	25
1.1.5. Les points de négoce gazier belges continuent d'enregistrer de bons résultats	26
1.1.6. Préparation à la conversion totale au gaz à haut pouvoir calorifique	27
1.2. Stockage	29
1.3. Terminalling GNL	30
1.3.1. Taux d'utilisation favorable au Terminal GNL de Zeebrugge	30
1.3.2. Succès du GNL à petite échelle	30
1.4. Le gaz naturel comme carburant pour le transport	32
1.4.1. Attitude proactive sur plusieurs fronts pour développer le nouveau segment de marché	32
1.4.2. Le GNL pour la navigation et le transport routier	33
1.4.3. Le GNC pour les voitures	35

1.5.	Participation active au débat énergétique belge et aux concertations européennes en matière de développement du marché gazier	36
1.5.1.	Rôle du gaz naturel dans la vision énergétique belge	36
1.5.2.	Réseau européen de gestionnaires de réseau de transport ENTSOG	37
1.6.	Investissements	39
1.6.1.	2016 : 139,2 mio € d'investissements dans l'infrastructure	39
1.6.2.	Programme indicatif d'investissement 2017-2026 : 671 mio €	41
1.7.	Recherche et développement	42
1.7.1.	Objectifs et approche	42
1.7.2.	Nouvelles applications pour le gaz naturel	42
1.7.3.	Conception et exploitation de canalisations et d'installations	44
1.7.4.	Stockage de Loenhout : modèles dynamiques du sous-sol	44
1.7.5.	GNL	45

1.1. Transport

1.1.1. Transition vers un marché de capacités à court terme

Les utilisateurs de réseau optimisent leur portefeuille de capacités. Les ventes de capacités sur le marché européen du transport de gaz naturel sont sous pression depuis quelques années déjà, et ce, en raison d'une combinaison de différents facteurs. Tout d'abord, la demande de gaz naturel en elle-même ; les chiffres provisoires pour 2016 indiquent que la consommation de gaz naturel en Europe était environ 10 % inférieure à celle de 2007. À cela s'ajoute le fait que les utilisateurs de réseau optimisent de plus en plus leur portefeuille de capacités : ils calculent les capacités à contracter le plus précisément possible en estimant les capacités exactes nécessaires pour fournir leurs clients. Parallèlement, les gestionnaires de réseau de transport doivent veiller, à tout moment, à ce que suffisamment de capacité de pointe reste disponible.

Le long terme cède du terrain au profit du court terme. Cette évolution vers une optimisation croissante des portefeuilles de capacités signifie que les réservations de capacité à long terme cèdent de plus en plus du terrain aux réservations de capacité à court terme. De fait, les fournisseurs achètent de plus en plus souvent leur gaz naturel à court terme sur les points de négociation gazier, ce qui se traduit par une augmentation des contrats de capacité à court terme. Cette transition vers des contrats à court terme est accentuée par les nouvelles règles européennes harmonisées en matière d'utilisation des réseaux. Dès que des contrats à long terme arrivent à échéance, par exemple, la capacité doit être vendue aux enchères. Et vu que les capacités disponibles dans le nord-ouest de l'Europe sont largement suffisantes, les utilisateurs de réseau sont enclins à acheter uniquement des capacités à court terme.

Défis pour les gestionnaires de réseau de transport. En ligne avec l'évolution vers plus de contrats à court terme, la quantité de capacités vendues deviendra de plus en plus volatile, au rythme des besoins à court terme. Pour les opérateurs d'infrastructures régulées comme Fluxys Belgium, cette évolution représente un défi majeur, puisque la base des coûts reste la même, quel que soit le niveau de capacités réservées.

Fait marquant >> Les centrales au gaz compensent l'indisponibilité d'autres unités de production

Durant le premier semestre de 2016, plusieurs producteurs d'électricité belges ont informé le gouvernement qu'ils envisageaient de fermer 5 unités de production au gaz en raison de leur trop faible nombre d'heures de fonctionnement, et par conséquent de leur rentabilité insuffisante. Cette réalité économique contraste fortement avec la nécessité d'une capacité de production au gaz centralisée suffisante pour pouvoir garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Fin 2016, les centrales au gaz belges se sont ainsi montrées indispensables pour pallier l'indisponibilité temporaire d'autres unités de production en Belgique et à l'étranger. De plus, le marché de l'électricité belge a été sur le point d'activer les réserves stratégiques des centrales au gaz naturel pendant la vague de froid de janvier 2017.

Le fonctionnement réel du marché de l'électricité au cours de l'hiver dernier montre une fois de plus que le gaz naturel demeure un facteur clé dans la production d'électricité à la lumière de la sortie du nucléaire. Les sources renouvelables vont évidemment continuer à prendre de l'ampleur, mais la capacité nucléaire à remplacer ne pourra pas être uniquement compensée par une production éolienne ou solaire supplémentaire, ou par l'importation. Dans cette optique, les centrales électriques au gaz naturel constituent le meilleur choix, tant pour fournir de la charge de base que pour offrir une flexibilité croissante à mesure qu'augmentent la production renouvelable et, par là même, les variations d'électricité produite. L'enjeu consiste à offrir une solution à la faible rentabilité actuelle d'une partie du parc de production au gaz naturel. En effet, il est bien plus efficace en termes de coûts de garder à disposition la capacité existante que de construire, d'ici quelques années, de nouvelles centrales au gaz pour récupérer les capacités précédemment supprimées.

Le gaz naturel offre également des atouts en matière de production décentralisée d'électricité. Ainsi, la cogénération au gaz naturel dispose encore d'une grande marge d'évolution dans le secteur des petites et moyennes entreprises, et la technologie gagne en maturité pour les utilisations domestiques.

1.1.2. La compétitivité des tarifs reste centrale

Fluxys Belgium a développé son réseau pour en faire une plaque tournante centrale des flux internationaux de gaz naturel dans le nord-ouest de l'Europe, grâce à une excellente interconnectivité, un accès à toutes les sources disponibles et des points de négocie gazier liquides. Afin de consolider cette position à long terme dans un marché de transport de frontière à frontière où les réservations à court terme prennent le pas, il est essentiel de maintenir des tarifs compétitifs. Ces tarifs permettent également de limiter la part que représentent les coûts de transport dans le prix payé par le client final sur le marché belge.

Fait marquant >> Fluxys Belgium maintient la baisse des tarifs de 7 %

Dans cette volonté de préserver des tarifs compétitifs, Fluxys Belgium a maintenu la baisse des tarifs de 7 %, en vigueur depuis début 2015, dans les tarifs de la nouvelle période régulatoire de 4 ans débutée en 2016. Les tarifs pour la période 2016-2019 offrent au marché une stabilité en termes de prix, mais aussi en termes de structure.

Les efforts entrepris par Fluxys en matière d'efficacité jouent un rôle important pour maintenir la compétitivité des tarifs. Depuis plusieurs années, une attention systématique est portée à l'amélioration de l'efficacité à l'échelle de l'entreprise ; à tous les niveaux, les équipes et les collaborateurs unissent leurs forces en adoptant de nouvelles structures organisationnelles et méthodes de travail plus efficaces, où la sécurité et les autres valeurs d'entreprise continuent d'occuper une place prépondérante.

1.1.3. Augmentation des volumes transportés, diminution des capacités réservées

En 2016, Fluxys Belgium a transporté un peu plus de gaz naturel dans son réseau qu'en 2015 : tant les volumes destinés au marché belge que ceux transportés de frontière à frontière ont enregistré une légère hausse. Conformément à la tendance générale en Europe, Fluxys Belgium a vendu légèrement moins de capacités de transport, et ce, en dépit d'une augmentation des volumes transportés.

Les réservations de capacités pour des **livraisons sur le marché belge** ont légèrement reculé.

- Les ventes de capacités vers les gestionnaires de réseau de distribution ont augmenté proportionnellement à la croissance du nombre de raccordements sur les réseaux de distribution.
- Les capacités réservées pour l'industrie ont été en légère hausse.
- Dans le segment de la production d'électricité, le portefeuille de capacités de plusieurs centrales a été optimisé.

Pour le **transport de frontière à frontière**, les réservations de capacité ont reculé à la suite de l'optimisation, par les utilisateurs du réseau, de leur capacité aux points d'entrée. Si les ventes de capacités à court terme ont à nouveau fortement augmenté, cette hausse n'a compensé que partiellement le recul des ventes de capacités à long terme.

1.1.4. Le réseau belge joue un rôle clé pour répondre aux besoins de flexibilité du marché britannique

La pénurie de stockage survenue au Royaume-Uni en 2016 a une nouvelle fois démontré l'importance du rôle de plaque tournante du réseau belge pour répondre aux besoins de flexibilité du marché britannique. En été, Fluxys a transporté des volumes records depuis le Royaume-Uni et, en hiver, des volumes records ont été enregistrés dans l'autre direction.

1.1.5. Les points de négoce gazier belges continuent d'enregistrer de bons résultats

Services de hub chez Fluxys Belgium. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les clients de Fluxys Belgium peuvent souscrire tant des capacités de transport que des services de hub pour l'achat ou la vente sur les points de négoce gazier en Belgique. À cet effet, l'entreprise a repris, fin 2015, les services de hub de sa société sœur Huberator. Ce passage de témoin au 1^{er} janvier 2016 a été accompagné d'une baisse des tarifs pour ces services.

Les volumes négociés sur **ZTP** (Zeebrugge Trading Point) ont augmenté de 50 %. Afin de soutenir la croissance de la liquidité sur le ZTP, des contrats de type *market maker agreements* ont été conclus, suivant lesquels les clients du hub s'engagent à y négocier un volume minimum de gaz. **Zeebrugge Beach** a connu une légère baisse (- 4 %) des volumes négociés, qui s'explique sans doute par la plus faible quantité de GNL importée. Au total, les volumes négociés sur les points de négoce gazier belges ont à nouveau augmenté par rapport à l'année passée, passant de 936 TWh à 967 TWh.

Fait marquant >> Le point de négoce gazier belge ZTP bat des records : + 50 %

Les volumes échangés sur le point de négoce gazier ZTP (Zeebrugge Trading Point) ont augmenté en 2016 de plus de 50 % par rapport à l'année antérieure. A plusieurs reprises en fin d'année, ZTP a battu des records, les volumes négociés dépassant 1 TWh par jour. A titre de comparaison, en décembre 2015, le volume journalier négocié le plus élevé était de 557 GWh.

Cette hausse considérable des volumes négociés s'explique entre autres par le prix du gaz, plus intéressant que sur d'autres points de négoce gazier européens, et par la forte augmentation du nombre de parties actives sur ZTP. De plus, la liquidité du ZTP a également été stimulée par le biais desdits market maker agreements, dans le cadre desquels les clients du hub s'engagent à négocier une quantité minimale de gaz.

1.1.6. Préparation à la conversion totale au gaz à haut pouvoir calorifique

Épuisement des sources de gaz naturel à bas pouvoir calorifique. L'épuisement progressif du champ gazier de Groningen (gaz naturel à bas pouvoir calorifique, ou gaz L) a décidé le gouvernement néerlandais à stopper définitivement l'exportation de gaz L vers la Belgique et la France entre 2024 et 2030, et vers l'Allemagne entre 2020 et 2030. En outre, l'extraction de gaz naturel dans ce champ en cours d'épuisement va de pair avec des tremblements de terre, ce qui limite la capacité de production depuis 2014. Cette limite reste au cœur du débat. En 2016, le ministre néerlandais des Affaires économiques a fait savoir qu'un nouveau (et plus bas) plafond de production de 24 milliards de mètres cubes par an serait d'application à partir de l'année gazière 2016-2017.

Dans la perspective d'une exportation en baisse de gaz L à partir des Pays-Bas, la Belgique, la France et l'Allemagne doivent donc adapter leurs réseaux pour remplacer progressivement les importations de gaz L par du gaz naturel à haut pouvoir calorifique (gaz H) en provenance d'autres sources.

Actuellement, en Belgique, environ 5 mia m³ de gaz L sont importés chaque année. Parallèlement, le réseau belge sert également de corridor permettant d'acheminer chaque année 5 mia m³ vers la France. Le gaz de Groningen représente quelque 30 % de l'approvisionnement de notre pays et environ la moitié du gaz consommé par les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Coopération internationale. Compte tenu du caractère transfrontalier des mesures qui s'imposent, Fluxys a signé un *Memorandum of Understanding* avec les gestionnaires de réseau de transport des Pays-Bas et de France en vue d'harmoniser au mieux la coopération et la coordination techniques de cette conversion par-delà les frontières.

Fluxys Belgium prête pour la conversion en Belgique. En vue de garantir la sécurité d'approvisionnement, Fluxys Belgium et les gestionnaires de réseau de distribution modifieront progressivement leurs réseaux de gaz L afin que les fournisseurs puissent y transporter du gaz H (à la place du gaz L) vers leurs clients finaux.

Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseau d'électricité et de gaz, a mis au point une méthodologie technique et un plan par étapes en vue de préparer cette conversion. Le planning indicatif de conversion 2016-2029 a été présenté aux acteurs du marché durant l'été 2016 en présence des régulateurs et des pouvoirs publics concernés.

Fluxys Belgium a intégré le plan par étapes de Synergrid dans son plan d'investissement sur dix ans, et sera en mesure d'achever la conversion en 2029 conformément au planning. Durant l'été 2016, un projet pilote a été lancé à Houthalen, au cours duquel environ 6 000 ménages et PME raccordés au réseau de distribution d'Infrax sont passés sans problème au gaz H. Enfin, 2 clients industriels directement raccordés au réseau de Fluxys ont également été convertis au gaz H. En 2017, une quinzaine de PME raccordées au réseau du gestionnaire de distribution Eandis à Anvers feront la transition, tandis que la conversion à grande échelle démarera en 2018. Par ailleurs, de petites adaptations seront effectuées sur le réseau afin de permettre les conversions futures.

Le réseau belge présente des atouts indéniables pour la conversion au gaz naturel à haut pouvoir calorifique en Allemagne. À l'heure actuelle, l'Allemagne consomme environ 30 mia m³ de gaz naturel à bas pouvoir calorifique. Ces volumes devront être progressivement remplacés d'ici 2030 par du gaz naturel à haut pouvoir calorifique issu d'autres sources. Vu que l'Allemagne cherche aussi à diversifier ses sources avec du GNL, le réseau de Fluxys Belgium présente des atouts indéniables pour offrir une solution à nos voisins allemands.

En raison de son excellente capacité d'interconnexion avec notre pays, l'Allemagne peut par exemple diversifier son portefeuille de gaz naturel avec des sources de GNL disponibles au Terminal GNL de Zeebrugge et au Terminal GNL de Dunkerque sans devoir investir elle-même dans des infrastructures de terminalling GNL. Par ailleurs, les autres sources auxquelles le réseau belge donne accès sont également disponibles pour l'Allemagne – tout comme pour la France, qui importe aujourd'hui son gaz naturel à bas pouvoir calorifique via le réseau de Fluxys Belgium.

1.2. Stockage

Les conditions de marché demeurent difficiles pour le stockage en Europe. Depuis quelques années, l'Europe connaît une relative surabondance de possibilités de stockage. Parallèlement, la demande stagnante en gaz naturel crée également une surabondance de gaz naturel sur les points de négoce gazier. Cela engendre des différences de prix été/hiver structurellement faibles, qui jouent en la défaveur du stockage physique de gaz naturel. Par ailleurs, plusieurs pays européens utilisent de plus en plus leurs installations de stockage comme outil pour garantir la sécurité d'approvisionnement, en obligeant par exemple les fournisseurs à réserver une certaine capacité de stockage dans le pays concerné.

Répondre de manière flexible aux besoins changeants du marché. Dans les années à venir, le défi consistera à continuer à développer des produits et services qui répondent au mieux aux besoins changeants des utilisateurs du stockage. Dans ce contexte, il est important que le cadre régulatoire donne toujours la possibilité de répondre de manière flexible aux besoins du marché.

Fait marquant >> Le stockage de Loenhout est totalement réservé pour la saison 2016-17

De par l'arrivée à échéance d'un contrat au premier semestre 2016, la proportion de capacités de stockage réservées à long terme dans le site de stockage de Loenhout a baissé, passant d'environ 70 % à environ 60 %. L'approche proactive dans la vente de capacités de stockage n'a pas pu compenser les conditions de marché défavorables au premier semestre : comme au premier semestre 2015, la capacité à court terme restante est demeurée invendue. Les conditions de marché ont cependant changé en juillet, quand le Royaume-Uni a dû faire face à une pénurie de stockage. Dans ce contexte, Fluxys Belgium a réussi à vendre la totalité de la capacité à court terme excédentaire.

1.3. Terminalling GNL

1.3.1. Taux d'utilisation favorable au Terminal GNL de Zeebrugge

En 2016, de nouvelles capacités de production de GNL ont été mises en service dans le monde, pour un total d'environ 43 milliards de mètres cubes par an. Vu que les prix du gaz naturel en Europe sont restés sous le niveau des autres marchés régionaux, des volumes nettement plus importants de GNL sont notamment partis en Chine, en Inde et au Moyen-Orient. La baisse de production de gaz naturel en Europe a été compensée par une augmentation des importations de gaz par canalisations depuis la Russie et la Norvège.

Malgré ce contexte de marché, le Terminal GNL de Zeebrugge a de nouveau enregistré en 2016 un taux d'utilisation favorable par rapport à d'autres terminaux du nord-ouest de l'Europe. Même si les déchargements de méthaniers sont en recul par rapport à l'année précédente, le nombre de chargements de méthaniers est en hausse tout comme les activités liées au GNL à petite échelle. La combinaison de ces deux facteurs (moins de déchargements et plus de chargements) a fait baisser la quantité de gaz injectée dans le réseau de canalisations à partir du Terminal.

1.3.2. Succès du GNL à petite échelle

Outre le transbordement de grands volumes de GNL, le Terminal GNL diversifie son offre à Zeebrugge afin de répondre au nouveau marché en plein essor du GNL à petite échelle.

- En 2016, le nombre de **chargements de petits méthaniers** a continué d'augmenter. Un test de marché réalisé en 2015 a également révélé qu'il existe bel et bien une demande quant à des possibilités supplémentaires de charger des petits méthaniers. Sur cette base, Fluxys LNG étudie l'extension de l'offre de services pour le GNL à petite échelle.
- Le nombre de **chargements de camions de GNL** a lui aussi continué d'augmenter, malgré le lancement de services similaires dans d'autres terminaux du nord-ouest de l'Europe. Les camions-citernes viennent charger du GNL au Terminal de Zeebrugge pour ravitailler les navires alimentés au GNL, les stations-service de GNL pour les camions et les entreprises industrielles qui ne sont pas raccordées au réseau de gaz naturel. Afin de pouvoir continuer à l'avenir à répondre rapidement à la demande en hausse, Fluxys LNG construira une seconde station de chargement au Terminal en 2017.

Fait marquant >> Mise en service du second appontement du Terminal GNL de Zeebrugge

La mise en service du second appontement du Terminal GNL de Zeebrugge a eu lieu fin décembre 2016. Cet appontement a été conçu pour recevoir différents types de méthaniers en circulation : les plus petits (d'une capacité de 2 000 m³ de GNL) et de grands méthaniers (jusqu'à 217 000 m³ de GNL). Environ 200 chargements de petits méthaniers ont déjà été réservés au second appontement dans le cadre de contrats à long terme.

La possibilité d'accueillir les plus petits méthaniers signifie que les navires de soutage de GNL peuvent également y accoster, ce qui constitue une étape majeure dans le développement du GNL à petite échelle, et en particulier dans le développement du GNL comme carburant maritime (voir p. 33-34).

Le second appontement permet également au Terminal de répondre de manière flexible à des demandes de services simultanées ou plus intenses : grâce aux deux appontements, deux méthaniers peuvent être chargés ou déchargés en même temps.

1.4. Le gaz naturel comme carburant pour le transport

1.4.1. Actif sur plusieurs fronts pour développer le nouveau segment de marché

Le gaz naturel affiche un meilleur profil d'émission que les autres combustibles fossiles. Il joue donc un rôle important comme carburant alternatif dans le segment du transport. L'utilisation du gaz naturel en remplacement de l'essence, du diesel ou du fuel lourd entraîne non seulement une baisse immédiate des émissions de carbone, mais a aussi un impact direct sur la qualité de l'air et la santé : les émissions d'oxydes d'azote sont jusqu'à 90 % inférieures, tandis que les émissions de soufre et de particules fines sont négligeables.

Fluxys Belgium et le groupe Fluxys ont agi sur plusieurs fronts pour promouvoir le gaz naturel comme carburant pour le transport et renforcer l'attrait de ce marché prometteur mais encore balbutiant. Le grand défi consiste à développer les infrastructures nécessaires pour permettre de ravitailler facilement en gaz naturel des voitures, des camions et des navires.

Cette évolution est soutenue par la Directive européenne relative au déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs ; à ce titre, la Belgique a communiqué son cadre stratégique à la Commission européenne fin 2016.

1.4.2. Le GNL pour la navigation et le transport routier

Le GNL en tant que carburant maritime présente un intérêt croissant, étant donné que des normes strictes pour les émissions de soufre sont d'application dans la Manche, en mer du Nord et en mer Baltique. Actuellement, environ 40 navires destinés au trafic dans ces zones sont en construction, la moitié étant alimentés au GNL. De plus, 15 navires fluviaux alimentés au GNL ont également été commandés.

Les navires fluviaux peuvent faire le plein dans les ports de Zeebrugge et d'Anvers.

Actuellement, huit navires fluviaux naviguant au GNL sont ravitaillés via des camions-citernes qui viennent charger du GNL au Terminal de Zeebrugge. Vu le nombre de commandes de navires alimentés au GNL, ce trafic devrait continuer de s'intensifier. Les autorités portuaires d'Anvers souhaitent accroître la disponibilité du GNL en construisant une installation permanente de soutage et de remplissage. Cette nouvelle installation de soutage devrait être opérationnelle en 2018-2019.

Grâce à **la mise en service fin 2016 du second appontement au Terminal GNL** de Zeebrugge, des navires de soutage peuvent désormais aussi accoster au Terminal (voir p. 31). Il s'agit de navires qui viennent s'approvisionner en GNL en vue de ravitailler d'autres navires utilisant le GNL comme carburant. Jusqu'il y a peu encore, ce type d'approvisionnement ne pouvait être assuré que par des camions-citernes de GNL qui venaient se ravitailler au Terminal, mais leur capacité limitée constituait un handicap pour l'approvisionnement des navires maritimes. Les navires de soutage GNL peuvent également être utilisés pour alimenter de petits terminaux de soutage de GNL dans d'autres ports.

Zeebrugge comme port d'attache pour un navire de soutage de GNL. Depuis avril 2017, Zeebrugge est le port d'attache du navire de soutage de GNL Engie Zeebrugge, dans lequel la société mère Fluxys possède une participation. Il sera dans un premier temps chargé de ravitailler deux navires de transport de véhicules alimentés au GNL que l'armateur UECC a mis en service début 2017.

Ce navire, qui est le premier à avoir été spécialement construit pour ravitailler des navires alimentés au GNL, représente une étape importante dans le développement de la chaîne de soutage GNL en Europe. Jusqu'ici, les navires à propulsion gaz étaient largement dépendants des sites de soutage fixes ou de la capacité de soutage limitée des camions-citernes de GNL

pour leur ravitaillement. Le navire de soutage GNL se rend quant à lui auprès des navires qu'il ravitailler.

Attractivité du marché des camions au GNL. Pour leurs transports longue distance, les entreprises logistiques envisagent de plus en plus souvent l'utilisation du GNL, plus propre. Elles peuvent en effet compter avec l'arrivée sur le marché de camions équipés de moteurs au GNL plus puissants, et il leur est également plus facile désormais de convertir une partie de leur parc de véhicules au GNL. La Belgique compte actuellement deux endroits où les camions peuvent faire le plein de GNL : à Kallo, dans le port d'Anvers, et à Furnes, où la société mère Fluxys a investi, avec la société de transport Mattheeuws, dans une station-service de GNL. Enfin, de nouvelles initiatives ont également été lancées ailleurs en Belgique pour construire de nouvelles stations-service de GNL.

Les camions-citernes peuvent acheminer du GNL aux industries depuis Zeebrugge. Le GNL représente en outre une alternative attrayante pour les entreprises industrielles dans les zones dépourvues de canalisations de gaz naturel. Ces entreprises reçoivent du GNL par camions à partir du Terminal de Zeebrugge et le regazéifient dans leurs propres installations. Cette technique est d'ailleurs depuis longtemps utilisée pour continuer à garantir l'approvisionnement des consommateurs en cas, par exemple, de travaux de maintenance pour lesquels l'alimentation normale en gaz naturel doit être interrompue.

1.4.3. Le GNC pour les voitures

Fluxys Belgium, Gas.be (auparavant l'Association royale des Gaziers belges), les gestionnaires de réseau de distribution, des exploitants de stations-service et des constructeurs automobiles collaborent au sein de l'organisme **NGVA.be** (la *Belgian Natural Gas Vehicle Association*) afin d'encourager l'utilisation de voitures au GNC (gaz naturel comprimé) chez les particuliers, les entreprises et les pouvoirs locaux.

La transition vers le GNC bénéficie également du soutien de plus en plus appuyé des différents niveaux de pouvoirs publics belges qui prennent différentes mesures afin de favoriser l'utilisation du GNC.

Ainsi, le gouvernement flamand a exempté jusqu'en 2020 les nouveaux véhicules roulant au GNC de la taxe de circulation annuelle et de la taxe de mise en circulation. Ces mesures pour une mobilité plus verte seront élargies en 2017 aux véhicules utilitaires légers. Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules de leasing, les régions devant encore trouver un accord à ce niveau.

En 2016, le gouvernement wallon a adapté la réglementation de manière à ce que les exploitants de stations-service de GNC disposent d'un cadre de référence réglementaire. Depuis début 2017, les pouvoirs publics wallons doivent faire en sorte que 50 % des véhicules choisis lors du renouvellement de leur parc automobile roulent avec un carburant alternatif, l'objectif étant d'atteindre 100 % d'ici 2030.

Fait marquant >> Le gaz naturel comme carburant pour le transport fait un pas de géant

Les efforts entrepris par Fluxys Belgium, Gas.be (auparavant l'Association royale des Gaziers belges), les gestionnaires de réseau de distribution, les exploitants de stations-service, les constructeurs automobiles et les différents niveaux de pouvoirs publics ont été particulièrement fructueux en 2016. Ainsi, le parc de véhicules roulant au gaz naturel en Belgique a plus que doublé en 1 an, passant de 2 600 à 5 400 véhicules au GNC. Le nombre de stations-service de GNC a également connu une hausse spectaculaire passant de 42 à 74 stations en 2016. Selon le planning, le cap des 100 stations-service devrait être atteint en 2017.

1.5. Participation active au débat énergétique belge et aux concertations européennes en matière de développement du marché gazier

1.5.1. Rôle du gaz naturel dans la vision énergétique belge

En 2016, Fluxys Belgium a veillé à participer à la préparation de la vision énergétique à long terme de la Belgique. En effet, en Belgique, le gaz naturel fournit deux fois plus d'énergie que l'électricité et mérite donc toute l'attention requise.

Autre fait important : la politique met l'accent sur le coût total du système pour le gaz et l'électricité, fait jouer la complémentarité des systèmes gazier et électrique et vise une utilisation optimale de l'infrastructure existante. Dans ce contexte, Fluxys Belgium est convaincue que le gaz et l'infrastructure gazière ont aussi un rôle central à jouer dans une économie pauvre en carbone :

- dans la production d'électricité (voir p. 23 'Les centrales au gaz compensent l'indisponibilité d'autres unités de production') ;
- dans le segment de la mobilité (voir p. 32-35 'Le gaz naturel comme carburant pour le transport') ;
- dans le segment du chauffage, où le gaz, grâce à des technologies hautement efficaces en termes de rendement énergétique et d'émissions, dispose de grands atouts par rapport à d'autres combustibles fossiles.

Par ailleurs, en ce qui concerne le segment du chauffage, il convient d'émettre des doutes quant aux voix qui se positionnent en faveur d'une électrification massive. Tant qu'une partie substantielle de la production centralisée d'électricité se basera sur les combustibles fossiles, il n'y aura aucun intérêt, en termes d'émissions, à transformer, dans un premier temps et de manière centralisée, la chaleur provenant de combustibles fossiles en électricité puis, dans un deuxième temps, de la convertir à nouveau en chaleur au niveau résidentiel. Du point de vue du coût total du système énergétique, l'électrification massive est également discutable. Une part importante de l'énergie utilisée en Europe est consacrée au chauffage. Si une partie substantielle des consommateurs devaient se chauffer demain à l'électricité, cela exigerait d'enormes investissements dans le système électrique. Parallèlement, un tel scénario ferait fortement diminuer le taux d'utilisation de l'infrastructure gazière, alors que celle-ci achemine les mêmes quantités d'énergie au client final, mais de manière beaucoup plus efficace que le système électrique.

1.5.2. Réseau européen de gestionnaires de réseau de transport ENTSOG

En sa qualité de gestionnaire de réseau de transport en Belgique, Fluxys Belgium œuvre pleinement à la mise sur pied d'un marché gazier européen intégré. L'entreprise collabore étroitement avec d'autres gestionnaires de réseau de transport dans le cadre de projets d'investissement concrets. Fluxys Belgium est aussi active au sein d'organes de concertation, notamment dans le réseau européen de gestionnaires de réseau de transport ENTSOG (le *European Network of Transmission System Operators for Gas*), dont l'entreprise est également l'un des membres fondateurs.

Développement de codes de réseau européens. Au sein d'ENTSOG, les gestionnaires de réseau de transport européens élaborent, dans le cadre du troisième paquet européen de mesures législatives énergétiques, des règles harmonisées relatives à l'utilisation des réseaux de transport, aussi appelées codes de réseau. Chaque code de réseau est établi sur la base d'orientations cadres de l'*Agency for the Cooperation of Energy Regulators* (ACER). Le code de réseau a force de loi dès qu'il est approuvé par les instances européennes.

Le code de réseau relatif à l'**interopérabilité**, en ce compris les règles d'échange de données, est entré en vigueur en 2016. Étant donné que Fluxys Belgium a toujours fait figure de chef de file pour le développement d'une forte interopérabilité et défend depuis longtemps l'harmonisation de protocoles pour l'échange de données, ce code a un impact limité sur l'entreprise et ses clients.

Le Code de réseau sur les **mécanismes d'allocation de capacité** a également été modifié. Jusqu'ici, le code se limitait aux capacités existantes sur les points d'interconnexion. Il comporte désormais une partie portant sur l'approche de la planification des investissements dans de nouveaux points d'interconnexion ou dans des capacités supplémentaires aux points d'interconnexion existants.

Le Code de réseau relatif à l'**harmonisation des structures de tarification** a été adopté à l'issue de concertations avec les États membres et entrera en vigueur en 2017. Ce code prévoit une mise en œuvre progressive des diverses dispositions, tandis que les tarifs approuvés existants resteront valables.

Plan de développement du réseau européen. Le plan de développement relatif aux infrastructures européennes de gaz naturel (*Ten Year Network Development Plan*) est également établi tous les deux ans au sein d'ENTSOG. Ce plan reprend tous les investissements importants planifiés pour les infrastructures de gaz naturel de l'Union européenne, et contribue au développement d'un marché gazier européen intégré.

- Cette approche cohérente entre les pays permet de déceler les éventuelles lacunes en termes d'investissements et les points problématiques au niveau de l'approvisionnement.
- L'intégration d'un projet d'investissement dans le Plan de développement du réseau européen est requise pour qu'il soit reconnu comme Projet d'Intérêt Commun (*Project of Common Interest*, PCI). Les projets qui obtiennent le statut de PCI peuvent compter sur différentes formes de soutien de la part de l'UE.

Le prochain Plan de développement du réseau européen sera publié en 2017. Le programme d'investissement de Fluxys Belgium sert de base pour fournir les projets de la Belgique : l'entreprise actualise chaque année son programme indicatif d'investissement pour les dix années à venir (voir p. 41).

1.6. Investissements

1.6.1. 2016 : 139,2 mio € d'investissements dans l'infrastructure

En 2016, Fluxys Belgium a investi un montant de 139,2 mio € dans des projets d'infrastructures en Belgique. 34,4 millions € ont été consacrés à des projets de transport et 103,8 millions € à des projets pour l'infrastructure GNL.

Pour les projets de transport, la construction de canalisations et de stations devient de plus en plus un défi de taille. Fluxys Belgium accorde beaucoup d'attention au choix minutieux du tracé et de l'emplacement pour ses installations, ainsi qu'à la concertation avec les communes et administrations concernées. Elle met en outre un point d'honneur à communiquer avec les riverains, et ce, à un stade précoce du projet. Cependant, les communautés locales sont de moins en moins disposées à accepter de nouvelles infrastructures près de chez elles, en dépit du rôle de ces infrastructures pour la sécurité d'approvisionnement des consommateurs finaux.

Fait marquant >> Construction d'un cinquième réservoir de stockage et d'installations de process supplémentaires au Terminal GNL de Zeebrugge

En 2015, Fluxys LNG a conclu un contrat de 20 ans avec Yamal Trade portant sur le transbordement d'un volume maximal de 8 millions de tonnes de GNL par an (environ 11 mia m³ de gaz naturel) au Terminal GNL de Zeebrugge. L'objectif est de transférer le GNL importé par des méthaniers brise-glace depuis le nouveau terminal de production de Yamal, dans le nord de la Sibérie, à bord de méthaniers conventionnels qui transporteront ensuite leur cargaison vers leur destination finale. Afin de pouvoir offrir ces services de transbordement, un cinquième réservoir de stockage et des installations de process supplémentaires sont en cours de construction.

Construction d'un second appontement au Terminal GNL de Zeebrugge. La construction d'un second appontement au Terminal GNL de Zeebrugge s'est achevée en 2016. Grâce à ce second appontement, tous les types de méthaniers existants, des plus grands aux plus petits, pourront accoster au Terminal (voir p. 31).

Les autorités portuaires de Zeebrugge ont construit la structure sous-marine du second appontement, tandis que Fluxys Belgium s'est chargée de la construction de la structure émergée et des installations GNL. Les études préparatoires pour le second appontement ont été cofinancées par la Commission européenne dans le cadre des *Trans European Energy Networks (TEN-E)*, et une subvention a été allouée pour la construction de l'appontement dans le cadre du *Trans European Transport Network (TEN-T)*.



Co-financed by the European Union
Trans-European Transport Network (TEN-T)

Nouvelle canalisation entre Tessenderlo et Diest (18 km) + nouvelle station de détente à Diest.

La nouvelle canalisation et les installations annexes en surface ont été mises en service en novembre 2016. Cette extension du réseau de Fluxys permettra de faire face à la hausse attendue de la consommation en gaz naturel des ménages et des PME. La nouvelle canalisation et le point de prélèvement à Diest permettront aussi de décharger le réseau de distribution d'Interenerga dans la province du Limbourg, de manière à pouvoir y garantir également la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel.

Nouvelle canalisation entre Houthulst et Langemark-Poelkapelle (6,8 km). En vue du renforcement de l'approvisionnement de la région d'Ypres, Fluxys Belgium a construit une nouvelle canalisation et une station de détente entre Houthulst et Langemark-Poelkapelle. Il s'agit d'un embranchement de la canalisation Alveringem-Maldegem posée en 2015.

Nouvelle canalisation Virton – Rouvroy inaugurée. Fluxys a posé une canalisation entre Virton et Rouvroy afin de raccorder la papeterie Burgo Ardennes au réseau de transport. Burgo Ardennes a en effet amorcé un passage du fuel lourd au gaz naturel pour couvrir ses besoins énergétiques. Les nouvelles installations ont été inaugurées en 2016.

Développements dans le segment industriel Fin 2016, le réseau de Fluxys comptait 231 raccordements directs à des consommateurs industriels, des centrales électriques et des installations de cogénération. Dans le courant de l'année, des nouveaux raccordements ont été aménagés pour quatre clients industriels : Herdi Zwijndrecht, Stadsbader Kallo, ADC Beveren et Milcobel.

1.6.2. Programme indicatif d'investissement 2017-2026 : 671 mio €

Fluxys Belgium actualise chaque année son programme indicatif d'investissement pour les dix années à venir. Pour la période 2017-2026, l'entreprise prévoit 671 mio € de projets d'investissement pour le transport, le stockage et le terminalling GNL. Le programme repose sur 3 grands piliers : les investissements pour le maintien de l'intégrité du réseau et le renouvellement de l'infrastructure (57 %), les investissements pour les initiatives commerciales et les collaborations externes (36 %) et, enfin, les investissements qui serviront à couvrir l'évolution attendue de la demande de pointe en Belgique (7 %).

1.7. Recherche et développement

1.7.1. Objectifs et approche

Fluxys Belgium gère différents projets de recherche appliquée, seule ou en collaboration avec le monde académique, et coopère également avec Gas.be (auparavant l'Association royale des Gaziers belges) et d'autres entreprises européennes sous l'égide de plusieurs organisations nationales et internationales :

- le *Pipeline Operators Forum* (POF) ;
- le Groupe européen de Recherches gazières (GERG) ;
- le Comité européen de normalisation (CEN) ;
- le *European Pipeline Research Group* (EPRG) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- EASEE-gas (*European Association for the Streamlining of Energy Exchange – gas*) ;
- Marcogaz, l'association technique de l'industrie du gaz naturel en Europe.

1.7.2. Nouvelles applications pour le gaz naturel

Power to Gas. Le *Power to Gas* est une technologie qui permet de convertir de l'électricité en hydrogène ou en méthane synthétique. En convertissant de l'électricité en une autre forme d'énergie, le *Power to Gas* offre une solution particulièrement intéressante au problème du stockage de l'électricité : lorsque des éoliennes tournent par exemple à plein régime alors que la demande en électricité est faible, le surplus d'énergie peut être stocké dans l'infrastructure gazière sous la forme d'hydrogène ou de méthane synthétique.

Depuis 2013, Fluxys Belgium et dix autres entreprises européennes (dont des gestionnaires de réseau de gaz naturel et d'électricité) unissent leurs forces au sein de la *European Power to Gas Platform* en vue de suivre cette technologie et d'échanger les meilleures pratiques.

Exigences de qualité du biométhane. Le biométhane est le gaz qui reste lorsque le CO₂ est enlevé du biogaz. Le biogaz est un gaz obtenu à partir de déchets verts. À l'instar du gaz naturel, il est essentiellement composé de méthane. Fluxys Belgium est active au sein de différents groupes de travail qui examinent les exigences de qualité auxquelles le biométhane doit répondre pour pouvoir être injecté dans un réseau de gaz naturel, et quel serait l'impact de cette injection. Fluxys Belgium utilisera les résultats de ces recherches comme référence dans les projets d'injection de biométhane actuellement en développement en Belgique.

Injection de biométhane et d'hydrogène dans les réseaux de gaz. Mélanger du biométhane et de l'hydrogène avec du gaz naturel dans les réseaux est une manière de rendre le gaz naturel plus neutre en carbone. Ainsi, du gaz plus écologique est disponible notamment pour le chauffage, la production d'électricité, le transport et les processus industriels.

Pour ce qui est de l'injection d'hydrogène dans le réseau de gaz naturel, Fluxys Belgium a achevé l'étude HIPS (*Hydrogen in Pipeline Systems*) au sein du Groupe européen de Recherches gazières (GERG). Les résultats de cette étude démontrent que, théoriquement, d'importantes quantités d'hydrogène peuvent être mélangées à du gaz naturel, mais qu'il faut, pour certaines applications, tenir compte d'une sensibilité accrue à l'hydrogène.

Cogénération. En tant que membre du groupe de travail Cogen Vlaanderen, Fluxys étudie différents systèmes de cogénération au gaz naturel destinés à produire de l'électricité et à réchauffer de l'eau. En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la cogénération fait également baisser la facture énergétique.

1.7.3. Conception et exploitation de canalisations et d'installations

Optimisation de la conception des stations de détente. En 2016, Fluxys Belgium a poursuivi l'optimisation du design et des principes de dimensionnement des stations de détente, tout en conservant un même niveau de performance et de sécurité. Une des optimisations consistait à réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre, notamment par le choix des technologies les plus appropriées pour la régulation de la pression et du débit. D'autres modifications ont été apportées pour améliorer l'efficacité des installations d'odorisation et des installations de réchauffement du gaz. Ces nouveaux principes sont appliqués pour les projets de construction de nouvelles installations et d'adaptation de stations existantes.

1.7.4. Stockage de Loenhout : modèles dynamiques du sous-sol

Modèle hydrodynamique. Dans le site de stockage de Loenhout, du gaz naturel est conservé à plus d'un kilomètre de profondeur dans une couche de roche aquifère poreuse. Fluxys Belgium travaille avec l'Université de Gand sur un modèle hydrodynamique de cette couche afin, entre autres, de pouvoir reproduire la manière dont évolue la pression de l'eau dans le temps par rapport au réservoir de stockage. Le modèle sera finalisé en 2017.

Modèle géologique dynamique. En collaboration avec le département de Géologie de la KU Leuven, un modèle géologique 3D de la roche calcaire karstique du sous-sol de Loenhout a été converti en modèle dynamique. Celui-ci fournira des informations pouvant être exploitées dans le cadre de la future évolution du stockage. Le modèle donne en effet un bon aperçu des mouvements du gaz naturel dans le réservoir, de la manière dont il interfère avec l'eau, et de l'évolution de sa pression dans le stockage. En 2016, Fluxys a continué de développer le modèle existant en collaboration avec un bureau d'études afin de pouvoir démontrer l'impact de projets de géothermie voisins sur le stockage de gaz naturel.

1.7.5. GNL

Norme de mesure internationale pour les débits de GNL faibles à moyens. Le succès du GNL en tant que carburant alternatif pour les camions et navires va croissant. Pour ce type d'utilisation à petite échelle, le GNL doit pouvoir être mesuré avec le même niveau de précision que les autres carburants. Dans cette optique, Fluxys Belgium participe avec différents instituts de métrologie et partenaires industriels à un groupe de projet chargé de développer une norme internationale pour la mesure des débits de GNL faibles à moyens. Pour le développement de la norme internationale, une nouvelle installation de mesure et de calibrage de GNL est en cours de construction à la Maasvlakte de Rotterdam.

GNL pour la distribution. En collaboration avec un gestionnaire de réseau de distribution, Fluxys Belgium a réalisé en 2016 une étude portant sur la possibilité de développer, dans une ville dépourvue de canalisations de gaz naturel, un système alternatif d'approvisionnement en gaz avec une installation de GNL. L'étude se poursuit en 2017.

02

- 15 % < 5 ans d'expérience
- 42 % 5-15 ans d'expérience
- 43 % >15 ans d'expérience



12 % travaillent à temps partiel

737
hommes

164
femmes

32.200 heures de formation,
dont plus de la moitié de formations
liées à la technique et à la sécurité

- 7 % < 30 ans
- 27 % 30 – 39 ans
- 40 % 40-49 ans
- 26 % > 49 ans



2016 : période de **131** jours sans accidents de travail avec incapacité



60.810 : volume de correspondances échangées pour les travaux de tiers à proximité des infrastructures de Fluxys



86 % des travaux signalés ont été traités via les plates-formes CICC ou KLIP.



Les patrouilleurs ont rédigé **5.437** PV au sujet des travaux aux alentours de nos infrastructures.



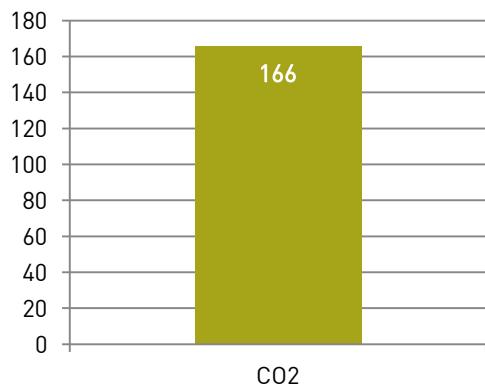
Fluxys possède des infrastructures dans **417** communes belges.

Chaque année des **exercices de crise** sont organisés en coopération avec les services de secours dans le but d'échanger nos savoir-faire et de tester le plan d'urgence. En 2016, nous avons réalisé des exercices conjoints avec les services d'urgence de l'est du Limbourg, Liège, Mouscron et Leuze-en-Hainaut.

ENTREPRISE DURABLE



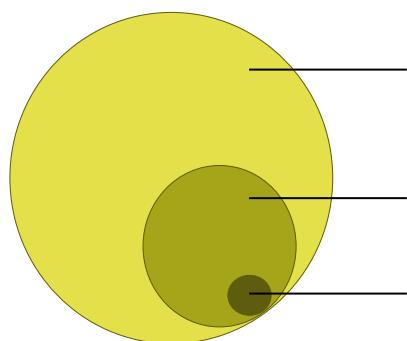
Émissions de CO₂ par volume de gaz naturel transporté (en mg/kWh)



Émissions de CH₄-par volume de gaz naturel transporté (en %)



Fluxys Belgium poursuit ses efforts pour faire diminuer les émissions.



En 2016, **331** fuites ou odeurs de gaz ont été signalées à Fluxys par les centrales 112, des riverains, des installations de détection Fluxys, les pompiers, la police, ... En fonction des informations données sur l'endroit de l'odeur ou de la fuite de gaz, Fluxys envoie des collaborateurs techniques sur place.

Fluxys s'est rendue **88** fois sur place.

Dans **19** cas, les infrastructures de Fluxys étaient effectivement concernées. Dans aucun de ces cas, la situation n'était de nature à déclencher un plan catastrophe par les autorités administratives.

ENTREPRISE DURABLE : TABLE DES MATIERES

2.1	L'humain : notre force face au changement	49
	Une organisation en ligne avec la stratégie de croissance	49
	Se concentrer sur le talent	50
	Apporter de la clarté et susciter de l'engagement	53
	Un dialogue social transparent et constructif	53
2.2	La sécurité est inscrite dans nos gènes	54
	Sécurité au travail : poursuite des efforts de réduction du nombre d'accidents de travail	54
	Construction et gestion d'infrastructures sûres	55
	Continuer à informer et sensibiliser toutes les parties concernées par nos infrastructures	56
2.3	En dialogue constant avec nos voisins pour faire accepter nos projets	57
2.4	Environnement : réduction systématique de l'empreinte écologique de nos activités	58
	Des émissions moindres pour une meilleure qualité de l'air	58
	Attention soutenue pour l'efficacité énergétique	60
	Réduction du bruit : des efforts payants	60
	Préservation des écosystèmes	61

2.1 L'humain : notre force face au changement

En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie, Fluxys Belgium est active sur un marché en pleine évolution dont le visage va continuer à changer à mesure que la transition énergétique prendra forme. Pour continuer à engranger des succès dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir continuer à compter sur des collaborateurs compétents et motivés ainsi que sur une employabilité souple de chacun. L'essence même de la politique du personnel consiste à donner forme à cette capacité d'adaptation dans la synergie entre individus, processus et structures. Fluxys Belgium peut ainsi continuer à relever les défis d'aujourd'hui, tout en se préparant à ceux de demain.

Evoluer avec agilité dans un contexte d'entreprise changeant et en tenant compte de nouvelles manières de travailler et de collaborer représente un défi de taille pour l'ensemble des collaborateurs. En même temps, la satisfaction des collaborateurs est élevée. C'est ce qu'a révélé l'enquête menée en 2016 auprès des membres du personnel en vue d'évaluer leur bien-être, leur engagement et le regard qu'ils portent sur leur job au sein de l'entreprise. Le taux de participation élevé (80 %) témoigne de la grande implication des collaborateurs. Le taux de satisfaction générale était également bon : 80 % des participants ont déclaré se sentir engagés à fortement engagés au sein de l'entreprise.

Une organisation en ligne avec la stratégie de croissance

Fluxys Belgium réévalue constamment ses processus et structures à la lumière des nouveaux défis qui se présentent. En effet, un marché en pleine évolution requiert idéalement une organisation qui change avec lui. Des processus et structures plus efficaces sont la clé des performances accrues que vise l'entreprise pour continuer à croître de manière durable et consolider sa position sur le marché. L'apport des collaborateurs est à cet égard prépondérant : il est attendu qu'ils gardent un œil critique sur leur travail journalier et qu'ils abordent les changements avec agilité et ouverture d'esprit.

Se concentrer sur le talent

Dans une dynamique de marché en pleine évolution et de processus et structures changeants au sein de l'entreprise, Fluxys Belgium veille à gérer les talents pour qu'ils soient présents au bon endroit au bon moment afin de contribuer de manière optimale au succès global de l'organisation.

Attirer les talents pour aujourd'hui et demain. Sur la base des objectifs d'entreprise, Fluxys Belgium établit ses besoins futurs en personnel afin de déterminer les compétences dont elle a besoin aujourd'hui et dont elle aura besoin demain. Notre approche en matière de recrutement ne consiste donc pas à pourvoir des fonctions de manière ponctuelle mais à trouver des personnes prêtes à réaliser leur travail avec engagement, motivation et enthousiasme et qui, à terme, pourront également apporter une plus-value ailleurs au sein de l'entreprise ou du groupe Fluxys. Pour attirer et conserver les talents, Fluxys Belgium applique en outre une politique salariale compétitive et conforme au marché.

Contribuer à façonner les talents. Des parcours d'accueil et d'intégration adaptés et une gestion dynamique des performances sont les deux leviers utilisés par Fluxys Belgium pour soutenir ses collaborateurs dans leur contribution optimale aux objectifs de l'entreprise.

Pour assurer un démarrage rapide et performant de nouveaux collaborateurs et de collaborateurs occupant une nouvelle fonction, Fluxys Belgium s'appuie sur un **programme d'accueil et d'intégration personnalisé** dans lequel les dirigeants jouent un rôle central. Par ailleurs, un collaborateur expérimenté est associé à chaque trajet d'accueil et d'intégration pour soutenir le nouvel entrant dans son environnement de travail en jouant le rôle de parrain ou marraine.

En termes de mobilité interne au travail, 2016 a été une année particulièrement riche : près de 80 membres du personnel ont saisi l'opportunité de changer de fonction au sein de l'entreprise ou du groupe Fluxys.

Dans le cycle de la **gestion des performances**, les objectifs de l'entreprise sont traduits chaque année en objectifs personnels lors d'une concertation constructive. Au cours de l'année, ces objectifs font l'objet d'un dialogue régulier entre collaborateurs et dirigeants. La concrétisation des objectifs de l'entreprise par les collaborateurs est valorisée dans leur rémunération et leurs perspectives.

Laisser les talents se développer et s'épanouir. La gestion des compétences et l'offre en matière de développement et de formations chez Fluxys Belgium ont été conçues pour apporter un soutien optimal aux collaborateurs, afin qu'ils concrétisent les objectifs de l'entreprise et leurs ambitions propres.

Fluxys Belgium accorde également une attention au fait que le talent grandit mieux quand les collaborateurs peuvent bien concilier vie professionnelle et vie privée. L'entreprise offre donc, dans cette optique, la possibilité de faire du travail à domicile. Un succès : en 2016, la formule a enregistré un taux d'utilisation beaucoup plus important que l'année précédente.

Dans le cadre de la **gestion des compétences**, les cadres et le personnel de maîtrise ont fait le point sur leurs compétences en 2016 et, sur cette base, ont établi des plans ciblés pour leur développement personnel et leur évolution. Dans la foulée, les dirigeants bénéficient d'un support afin de pouvoir coacher les collaborateurs tant au niveau de leurs performances que de leur développement.

Le suivi des compétences en 2016 a enregistré de beaux progrès par rapport à l'exercice précédent : les compétences dans les domaines *Think* et *Do* étaient déjà bien ancrées et ont été davantage renforcées, tandis que les compétences des domaines *Interact* et *Lead* ont fait un grand pas en avant.

La politique de développement et de formation veille à ce que les collaborateurs disposent des connaissances et aptitudes nécessaires. Pour accroître l'efficacité, un ensemble varié d'outils d'apprentissage est utilisé : exercices d'apprentissage dans la fonction ou en dehors de celle-ci, coaching interne ou externe, formations internes et externes et, pour les cadres et le personnel de maîtrise, plate-forme d'apprentissage en ligne.

Outre des formations techniques et dédiées à la sécurité, un large éventail de formations est proposé pour le développement d'aptitudes générales concernant la manière de penser et d'agir, d'interagir et de diriger. En 2016, les collaborateurs ont suivi quelque 32 000 heures de formation, dont 52 % avaient trait à la sécurité et à la technique.

En vue de renforcer l'employabilité durable des membres du personnel au sein de l'entreprise, Fluxys Belgium a introduit en 2016 un nouveau programme pour le développement des compétences informatiques. Ce programme sera mis sur pied en 2017 et se poursuivra les années suivantes. Il jouera un rôle considérable dans le maintien des compétences numériques de l'organisation.

Développer les talents de demain. Fluxys Belgium conserve un aperçu des compétences disponibles en son sein grâce notamment au cycle de gestion des performances et à un processus annuel de *révision des talents*. De ce processus découle une planification de suivi, destinée à répondre aux futurs besoins en personnel et à assurer ainsi la pérennité de l'entreprise. C'est dans le même esprit que nous stimulons la mobilité interne et accordons la priorité à des candidats internes pour de nouvelles fonctions ou des appels à candidatures. Le développement international de la société mère Fluxys offre aussi régulièrement des opportunités d'évolution de carrière.

Apporter de la clarté et susciter de l'engagement

Fluxys Belgium attache une grande importance à ce que les collaborateurs connaissent le contexte de l'entreprise et les défis qui l'attendent. C'est ce qui permet de créer un engagement personnel autour de la vision, de la stratégie et des objectifs de l'entreprise.

En 2016, Fluxys Belgium a, par le biais de plusieurs canaux, consenti des efforts particuliers afin que les collaborateurs comprennent mieux les changements dans le monde de l'énergie, la manière dont l'entreprise adapte ses objectifs en fonction de ces changements, et ce que ces objectifs signifient pour chacun.

Un dialogue social transparent et constructif

Un climat social serein est essentiel à la cohésion au sein de l'entreprise et au développement des activités. C'est la raison pour laquelle Fluxys Belgium poursuit un dialogue social transparent et constructif avec l'ensemble des travailleurs, les membres du conseil d'entreprise, le comité pour la prévention et la protection au travail, la délégation syndicale et l'association des cadres.

En ligne avec un bon dialogue social, les élections sociales de 2016 se sont déroulées de façon harmonieuse et dans une bonne ambiance. L'entreprise continue à consolider avec les organes nouvellement constitués la relation de confiance qui s'est bâtie au fil des ans : une relation caractérisée par des discussions ouvertes à propos des inquiétudes des travailleurs et de la réalité économique au sein de laquelle l'entreprise est active, et par la volonté de rester sur la même longueur d'onde et de poursuivre conjointement les objectifs de l'organisation.

2.2 La sécurité est inscrite dans nos gènes

En tant que gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel en Belgique, Fluxys place la sécurité au cœur de ses préoccupations dans toutes ses activités. Plus de la moitié de nos collaborateurs sont responsables de la pose d'infrastructures sûres et de leur exploitation en toute sécurité.

Sécurité au travail : poursuite des efforts de réduction du nombre d'accidents de travail

En matière d'accidents de travail, 2016 a été une année atypique : plus de deux tiers des accidents de travail étaient imputables à des déplacements, augmentant ainsi considérablement le pourcentage de lésions aux chevilles et aux pieds. La décision a dès lors été prise d'y accorder une attention particulière dans le cadre d'actions de sensibilisation. En 2016, aucun accident de travail avec incapacité n'a été à déplorer sur une large période de 131 jours. Dans tous les cas, chaque accident est analysé et des actions sont prises pour éviter qu'il ne se reproduise.

Fluxys Belgium réunit ses actions visant à l'amélioration de la prévention des accidents et incidents au travail dans des plans globaux de prévention (PGP) sur 5 ans. Le nouveau PGP 2017-2021 englobe des projets autour de 7 thèmes centraux : risques psychosociaux, culture de sécurité comme partie de la culture d'entreprise, déplacements en Belgique, bien-être et santé, adaptations des installations en fonction des évolutions légales, Safety Management System et risques industriels.

Construction et gestion d'infrastructures sûres

Construction avec le plus grand soin. La sécurité est le fil conducteur de Fluxys Belgium à toutes les étapes de la vie d'une installation. Le tracé d'une canalisation est choisi avec le plus grand soin en étroite concertation avec les administrations locales et régionales ainsi qu'avec les riverains. Les tubes en acier répondent à la réglementation belge et aux normes internationales en vigueur en matière de sécurité et leur qualité est approuvée en usine par un organisme de contrôle indépendant agréé.

Pour chaque projet de construction, Fluxys Belgium fait appel uniquement à des professionnels qualifiés et certifiés. Les départements Project Management, Supervision & Interventions et Protection cathodique de Fluxys Belgium sont en outre certifiés VCA/LSC**. Avant chaque mise en service, une batterie de tests sont aussi réalisés sous la supervision d'un organisme de contrôle agréé pour vérifier, entre autres, l'étanchéité et la résistance des canalisations. Le bon état des canalisations est ensuite vérifié régulièrement dans le cadre d'un programme d'inspection. Les canalisations sont également équipées d'un système de protection cathodique pour éviter la formation de corrosion.

Prêts à intervenir 24h/24. Le dispatching central gère et contrôle les flux gaziers 24h/24. C'est également le dispatching central qui traite les appels téléphoniques d'urgence émanant de services de secours ou de riverains. Tant au siège social que dans les sièges d'exploitation régionaux, des collaborateurs se tiennent prêts à intervenir immédiatement en cas d'incident. Une organisation de crise peut également être rapidement déployée en cas d'urgence. Fluxys Belgium prévoit régulièrement des exercices de crise destinés à garantir la réactivité de cette organisation. Des exercices sont également organisés chaque année en coopération avec les services de secours pour échanger les expertises et tester les plans d'urgence. Ainsi, au cours de l'année 2016, en plus des exercices internes à Fluxys, d'autres exercices ont été organisés avec un autre gestionnaire de canalisations et avec des services de secours dans les provinces du Limbourg, de Liège et du Hainaut.

Continuer à informer et sensibiliser toutes les parties concernées par nos infrastructures

Programmes d'information. Fluxys Belgium a mis sur pied plusieurs programmes d'information et de sensibilisation relatifs à la sécurité des travaux à proximité de ses infrastructures. Ces programmes s'adressent à toutes les parties impliquées dans des travaux de ce type : architectes, maîtres de l'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs, propriétaires et exploitants, communes, notaires, services de secours, etc. Ainsi, Fluxys Belgium envoie régulièrement un e-mail de rappel à tous les propriétaires et exploitants des terrains où se situe une infrastructure Fluxys. En outre, l'entreprise fait en sorte d'organiser une séance d'information à l'attention des communes au moins une fois par législature. Chaque commune, corps de pompiers et zone de police reçoit également des plans actualisés de nos infrastructures et peut rechercher nos données dans des banques de données utilisées par les corps de pompiers, les centres d'information et de communication (CIC) et les centrales de secours.

Vers une simplification des notifications. La plupart des dégâts occasionnés à des canalisations de transport de gaz naturel trouvent leur origine dans des travaux réalisés par des tiers à proximité de l'infrastructure. C'est la raison pour laquelle quiconque souhaite effectuer des travaux près de nos canalisations est légalement tenu d'en informer Fluxys Belgium au préalable. Notre entreprise mène une série d'actions pour sensibiliser toutes les parties concernées à cette obligation de notification et à la sécurité autour de ses infrastructures.

Fluxys Belgium s'investit également dans des initiatives destinées à faciliter au maximum la notification des travaux. Ces dernières années, l'obligation légale de notification a été grandement facilitée par la mise en ligne de portails. Fluxys Belgium a ainsi été un des fers de lance du démarrage et du développement du KLIM-CICC, le Point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites.

Inspection du réseau. Il arrive que des travaux réalisés à proximité d'infrastructures de transport de gaz naturel ne soient pas notifiés à temps à Fluxys Belgium. Afin de détecter ces travaux, des patrouilleurs de Fluxys Belgium inspectent quotidiennement le réseau au départ de 8 sièges d'exploitation régionaux.

Méthode uniforme d'excavation à proximité d'infrastructures Fluxys. Les collaborateurs de Fluxys Belgium participent chaque jour à des réunions préparatoires pour expliquer les mesures de sécurité à prendre lors de l'exécution de travaux à proximité des infrastructures de transport de gaz naturel. Fluxys a également développé, en collaboration avec le FOREM et le VDAB, les formations suivantes : 'Fouilles et excavations pour contractants Fluxys' et 'Graafwerken voor Fluxys-contractanten'. Des sites d'exercice ont été aménagés avec des canalisations enterrées pour organiser les exercices pratiques d'excavation selon la méthodologie de Fluxys. Les formations ont été officiellement reconnues par le Fonds de formation professionnelle de la Construction. Par ailleurs, Fetrapi recommande désormais aussi cette méthode d'excavation, ce qui implique une simplification pour les entrepreneurs qui effectuent des travaux d'excavation à proximité d'infrastructures Fetrapi.

2.3 En dialogue constant avec nos voisins pour faire accepter nos projets

Communication transparente dès la phase de projet. Dès la phase préparatoire de tout nouveau projet d'infrastructure, Fluxys Belgium veille à informer et à communiquer de manière transparente avec les autorités communales, les riverains et les autres parties concernées. L'entreprise met l'accent sur le caractère d'intérêt général de l'infrastructure de gaz naturel ainsi que sur sa politique en matière de sécurité. Les propriétaires et exploitants des terrains concernés bénéficient, quant à eux, d'une personne de contact chez Fluxys Belgium avec laquelle ils peuvent s'entretenir, dès le début du projet, de leurs préoccupations et des caractéristiques de leur parcelle ou exploitation.

Séances d'information. Dans le cadre des demandes de permis pour des projets d'infrastructures de grande ampleur, Fluxys Belgium propose aux communes d'organiser une soirée d'information à l'attention des riverains avant le démarrage des procédures de permis, afin de tenir compte des éventuelles remarques dès le début du projet. Lors des enquêtes publiques, Fluxys propose également aux communes d'organiser une séance d'information afin que les riverains puissent y poser leurs questions vis-à-vis du projet. Dans le cas de projets de canalisation en milieu urbain, les canalisations se trouvent dans la rue et Fluxys Belgium accorde une attention particulière à la communication avec les riverains.

2.4 Environnement : réduction systématique de l'empreinte écologique de nos activités

A travers sa politique environnementale, Fluxys Belgium s'efforce d'améliorer en continu l'impact déjà minime des activités de transport par canalisations sur l'environnement. De tous les modes de transport, celui par canalisations est en effet le plus performant tant au niveau des émissions atmosphériques et sonores que sur le plan de la pollution du sol et de l'impact visuel.

Des émissions moindres pour une meilleure qualité de l'air

Fluxys Belgium suit de près les émissions dans l'atmosphère de toutes ses installations de combustion afin d'assurer leur rendement optimal tout en réduisant leurs émissions nocives. L'entreprise participe également à des groupes de travail nationaux et internationaux qui examinent les meilleures pratiques pour prévenir et réduire au maximum les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de méthane (CH₄) liées à l'exploitation des infrastructures gazières.

Approche spécifique pour les sites Kyoto. Fluxys Belgium dispose de droits d'émissions de CO₂ pour chacun de ses cinq sites soumis à la directive européenne relative aux droits d'émission négociables (la directive "Kyoto"). Pour chacun des sites, Fluxys Belgium applique un ensemble de procédures pour surveiller les rejets de CO₂ et organise chaque année un audit interne. En 2016, l'audit interne a révélé que l'approche adoptée était totalement en accord avec les procédures. Conformément à la directive, Fluxys Belgium élabore aussi pour chaque site Kyoto un rapport annuel d'émission, qui fait l'objet d'un audit externe. En 2016, les conclusions de cet audit étaient également positives.

Vers un approvisionnement en gaz neutre en carbone d'ici 2050. Fluxys Belgium s'est engagée aux côtés d'autres entreprises d'infrastructures gazières en Europe à coopérer étroitement dans divers domaines pour assurer un approvisionnement gazier neutre en carbone d'ici 2050. En Belgique, plusieurs initiatives permettent de poursuivre les efforts de réduction des émissions de CO₂ :

- pour le transport du gaz naturel en Belgique, Fluxys Belgium opte pour les routes qui lui permettent de recourir le moins possible à ses installations de compression ;
- un plan a aussi été mis en place pour limiter l'utilisation des installations de réchauffement du gaz naturel dans les stations de détente ;
- pour la regazéification du GNL, le Terminal GNL de Zeebrugge utilise une installation qui récupère la chaleur provenant de l'eau de mer en combinaison avec une installation de cogénération.

Réduire au maximum les émissions de méthane. Lors de l'exploitation de l'infrastructure de gaz naturel, il se peut dans certaines circonstances que du méthane s'échappe, mais l'entreprise s'efforce de limiter au maximum ces pertes. Le total des pertes de méthane sur le réseau représente entre 0,023 % et 0,026 % de l'ensemble des volumes transportés. Il s'agit d'un bon résultat par rapport à la moyenne européenne et Fluxys Belgium poursuit ses efforts pour faire diminuer davantage les pertes de méthane.

- Ainsi, en 2015, une nouvelle station de détente a été mise en service à Herne. Elle a été équipée d'un système de régulation qui ne génère plus de pertes de méthane. Cette technologie est depuis lors devenue standard pour toutes les nouvelles stations de détente de ce type. Entre-temps, 5 stations de ce type ont été construites.
- En 2016, Fluxys a fait appel à une entreprise spécialisée pour évaluer la méthodologie utilisée par Fluxys afin de cartographier ces émissions. Sur la base des résultats de l'analyse, un programme de maintenance d'une durée de 2 ans a été mis sur pied en vue de détecter et de résoudre systématiquement les pertes de méthane.
- De plus, un programme pluriannuel est en cours afin de limiter davantage les pertes de méthane en remplaçant certains appareils pneumatiques par des variantes électriques.

Attention soutenue pour l'efficacité énergétique

Avant de se lancer dans un nouveau projet d'infrastructure de transport de gaz naturel impliquant une consommation significative d'énergie, Fluxys réalise une étude énergétique approfondie. Sur la base de cette étude, le projet considéré adoptera la solution la plus efficace sur le plan énergétique.

Réduction du bruit : des efforts payants

Fluxys Belgium utilise une série de techniques pour limiter les nuisances sonores causées par les stations de détente, les stations de compression et les installations de mise à l'air.

Lors de la construction de nouvelles infrastructures, les nuisances sonores qui pourraient être occasionnées font l'objet de toutes les attentions dès la phase de projet. Tenant compte de la législation en vigueur, de l'emplacement de l'infrastructure et des différents facteurs environnementaux, la solution la plus adéquate et la plus avantageuse au niveau des coûts est retenue.

Par le biais de contrôles ciblés, Fluxys Belgium vérifie également ses infrastructures existantes en vue de détecter d'éventuelles nuisances sonores. Quand le niveau de bruit de l'infrastructure n'est pas en adéquation avec son environnement, Fluxys Belgium entreprend les adaptations nécessaires.

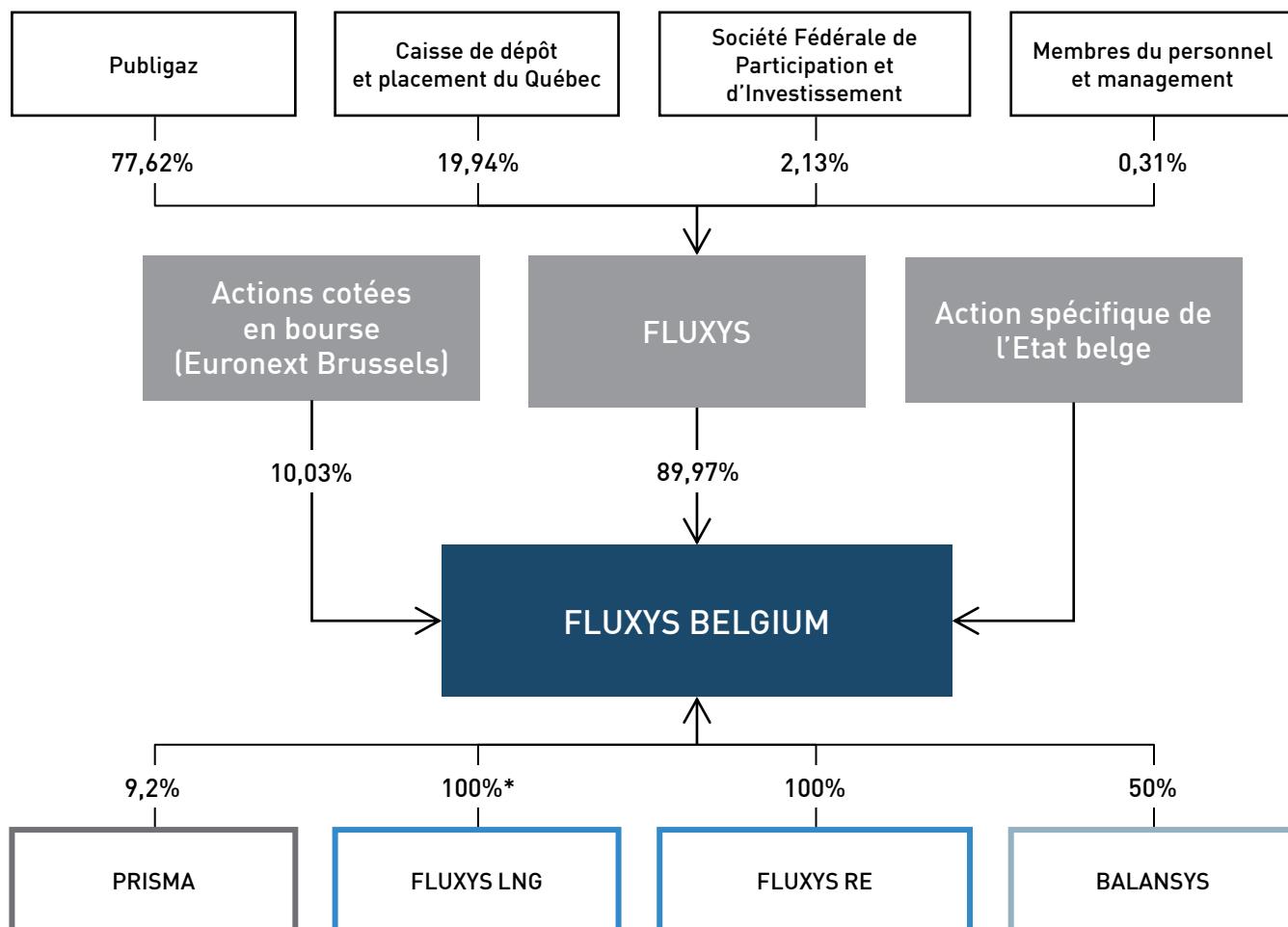
Préservation des écosystèmes

Fluxys Belgium accorde une attention particulière à la préservation des écosystèmes dans les zones où elle construit une infrastructure. Le cas échéant, l'entreprise procède pour ses nouveaux projets à des évaluations des incidences sur l'environnement, qui doivent être approuvées par les administrations concernées.

Lors de la pose de nouvelles canalisations, Fluxys Belgium veille toujours à perturber le moins possible l'environnement, et à ce que la nature soit entièrement remise en état à l'issue de la pose. Lorsque cela s'avère possible, Fluxys Belgium investit aussi dans des mesures compensatoires.

03

LA STRUCTURE DU GROUPE FLUXYS BELGIUM AU 31-12-2016



* Flux Re détient 1 action de Fluxys LNG

 Consolidé par la méthode de l'intégration globale

 Consolidé par la méthode de mise en équivalence

SITUATION FINANCIÈRE

CHIFFRES CLÉS 2016 (en millions €)

Produits des activités ordinaires	509,5
EBITDA *	276,7
EBIT *	118,6
Résultat net	48,5
Investissements de la période en immobilisations corporelles	139,2
Total des immobilisations corporelles	2.321,1
Capitaux propres	694,3
Total du bilan consolidé	2.989,2

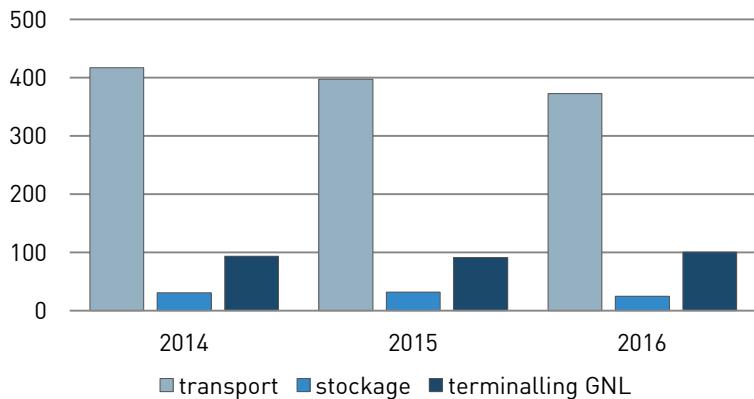
* Voir glossaire p. 242

Actionnaire		Catégorie	Nombre de parts	%
Fluxys	Nominatives	B	58.523.700	
	Dématérialisées	D	1.033.400	89,97
	Nominatives	D	3.660.000	
Public	Nominatives	D	27.698	
	Dématérialisées	D	7.018.702	10,03
Etat belge	Nominatives	Action spécifique	1	-
			70.263.501	

- Les parts de catégorie D sont cotées sur le Premier Marché de Euronext Brussels.
- Fluxys est une société anonyme de droit belge. Le siège social de la société est établi en Belgique, Avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles.
- L'État belge est représenté par le ministre des Finances.

03

ÉVOLUTION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions €)



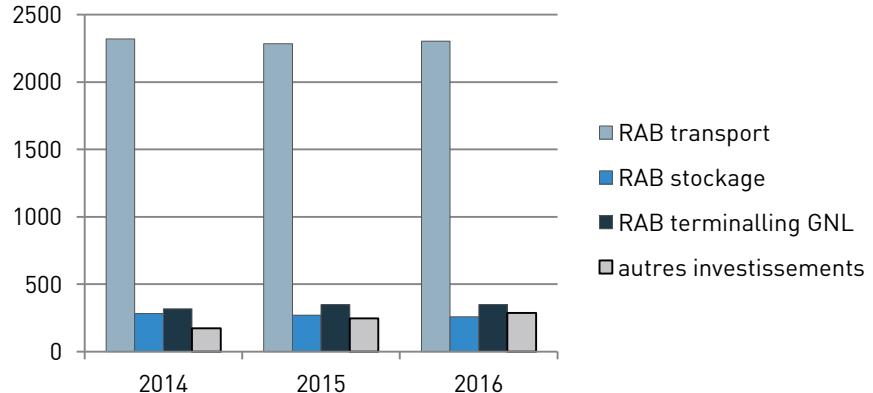
Chiffre d'affaires stable

En 2016, le chiffre d'affaires du groupe Fluxys Belgium s'élève à 509,5 millions € par rapport à 538,0 millions € durant la même période en 2015, ce qui représente une diminution de 5,3%.

Conformément aux principes régulatoires, cette baisse du chiffre d'affaires régulé reflète la diminution des coûts autorisés à couvrir par les tarifs, tant au niveau des charges opérationnelles, des charges financières que du rendement autorisé par la régulation. Cette diminution de coûts a permis à Fluxys Belgium de maintenir les tarifs facturés aux clients à leur niveau de 2015, incluant une réduction de 7% par rapport aux tarifs précédents.

La valeur de l'actif régulé (RAB), base de calcul du rendement autorisé, est restée stable ces trois dernières années, les investissements réalisés étant du même niveau que les amortissements actés.

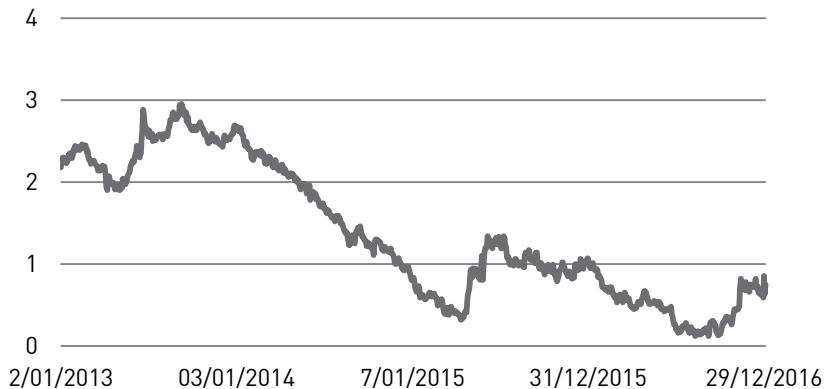
ÉVOLUTION DE LA RAB * ET DES AUTRES INVESTISSEMENTS (en millions €)



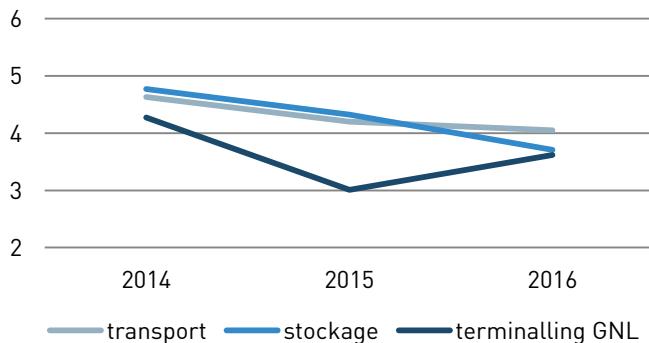
SITUATION FINANCIÈRE

Le taux OLO moyen de l'année s'élève à 0,49 % en 2016 contre 0,86 % en 2015. Cette diminution impacte négativement le rendement régulé sur les capitaux investis.

ÉVOLUTION DES TAUX OLO (en %)



ÉVOLUTION DU WACC * (en %)



L'évolution des taux OLO se répercute immédiatement sur le rendement régulé autorisé sur les capitaux investis et, par conséquent, sur le coût moyen pondéré du capital (WACC).

L'année 2016 enregistre les effets de la nouvelle méthodologie tarifaire , ce qui explique l'évolution du WACC . En outre, le WACC pour les activités de Terminalling GNL est influencé par le financement des investissements d'extension.

* Voir glossaire p. 242

Situation Financière : table des matières

3.1.	Informations clés 2016	68
3.1.1.	Principaux chiffres financiers	68
3.1.2.	Indicateurs	70
3.1.3.	Fluxys Belgium SA – résultats 2016 (suivant les normes belges) : proposition d'affectation des résultats	70
3.1.4.	Perspectives 2017	71
3.1.5.	Activités et résultats sociaux des filiales	71
3.2.	Cours de l'action	72
3.3.	États financiers consolidés en IFRS	75
I.	Renseignements de caractère général concernant la société	75
II.	Etats financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium en IFRS	76
A.	Bilan consolidé	76
B.	Compte de résultat consolidé	78
C.	Etat du résultat global consolidé	79
D.	Etat consolidé des variations de capitaux propres	80
E.	Tableau consolidé des flux de trésorerie	81
III.	Notes	83
Note 1a.	Déclaration de conformité aux IFRS	83
Note 1b.	Jugement et utilisation d'estimations	83
Note 1c.	Date d'autorisation de publication	84
Note 1d.	Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables	84
Note 1e.	Adoption de nouveaux principes comptables ou révisions d'IFRS	84
Note 2.	Principes et méthodes comptables	86
Note 3.	Acquisitions, cessions et restructurations	103
Note 4.	Compte de résultat et secteurs opérationnels	105
Note 4.1.	Produits des activités ordinaires	108
Note 4.2.	Charges opérationnelles	109
Note 4.3.	Produits financiers	113
Note 4.4.	Charges financières	114
Note 4.5.	Charges d'impôt sur le résultat	115
Note 4.6.	Résultat net de la période	118
Note 4.7.	Résultat par action	119
Note 5.	Bilan sectoriel	120
Note 5.1.	Immobilisations corporelles	122

Note 5.2. Immobilisations incorporelles	128
Note 5.3. Autres actifs financiers	131
Note 5.4. Créances de location-financement	132
Note 5.5. Prêts, créances et autres actifs non courants	133
Note 5.6. Stocks	134
Note 5.7. Clients et autres débiteurs	135
Note 5.8. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	136
Note 5.9. Autres actifs courants	137
Note 5.10. Capitaux propres	138
Note 5.11. Passifs portant intérêts	140
Note 5.12. Provisions	143
Note 5.13. Provisions pour avantages du personnel	147
Note 5.14. Actifs et passifs d'impôt différé	155
Note 5.15. Fournisseurs et autres créditeurs courants	156
Note 6. Instruments financiers	157
Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe	163
Note 8. Parties liées	166
Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux membres de la direction	169
Note 10. Evénements postérieurs à la clôture	169
IV. Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys Belgium SA sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2016	170
3.4. Comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA en normes belges	173
I. Bilan	175
II. Compte de résultats	176
III. Affectation et prélèvements	177
IV. Etat du capital au terme de l'exercice	178
V. Impôts sur le résultat	179
VI. Bilan social	180
Etat des personnes occupées	180
Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice	182
Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice	183

3.1. Informations clés 2016

- Nouvelle période régulatoire 2016-2019
- Le chiffre d'affaires régulé reflète la baisse des coûts autorisés, notamment des charges opérationnelles, des charges financières et du rendement régulé impacté par les taux d'intérêts toujours très bas
- Investissements : 139,2 millions €, principalement liés au 5e réservoir et à la seconde jetée au Terminal GNL de Zeebrugge
- Fluxys Belgium proposera à l'Assemblée générale du 9 mai 2017 un dividende brut identique à celui de l'année précédente, soit 1,20 EUR brut par action

3.1.1. Principaux chiffres financiers

Compte de résultat	(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Produits des activités ordinaires		509.490	538.007
EBITDA*		276.705	291.977
EBIT*		118.607	150.640
Résultat net		48.484	61.096
Bilan	(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Investissements de la période en immobilisations corporelles		139.219	188.094
Total des immobilisations corporelles		2.321.123	2.330.542
Capitaux propres		694.352	736.222
Total du bilan consolidé		2.989.171	3.037.352

* Voir glossaire à la p.242

Chiffre d'affaires réalisé en 2016 : 509,5 M€. Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe Fluxys Belgium s'élève à 509,5 M€ en 2016 par rapport à 538,0 M€ durant la même période en 2015, soit une diminution de 5,3 %. Conformément aux principes régulatoires, cette baisse du chiffre d'affaires régulé reflète la diminution des coûts autorisés à couvrir par les tarifs, tant au niveau des charges opérationnelles, des charges financières que du rendement autorisé par la régulation. Cette diminution de coûts a permis à Fluxys Belgium de maintenir les tarifs facturés aux clients à leur niveau de 2015, incluant une réduction de 7 % par rapport aux tarifs précédents.

La proposition tarifaire relative à la période régulatoire 2016-2019 fixe un nouveau cadre de référence pour Fluxys Belgium, notamment en matière de coûts gérables autorisés. Grâce à la maîtrise de ses charges d'exploitation et à ses efforts d'efficience, le groupe Fluxys Belgium est parvenu à atteindre ces nouveaux objectifs régulatoires et à bénéficier d'incitants.

Des taux d'intérêts toujours très bas impactant le résultat net du groupe. La majeure partie des activités du groupe Fluxys Belgium est régulée. Le résultat de ces dernières est déterminé sur la base de différents paramètres régulatoires, notamment les capitaux propres investis, la structure financière et les taux d'intérêt (OLO).

Le taux OLO moyen de l'année s'élève à 0,49 % en 2016 contre 0,86 % en 2015. Cette diminution impacte négativement le rendement régulé sur les capitaux investis et donc le résultat de l'année 2016. De plus, le résultat de l'année 2015 était favorablement influencé par les plus-values de réévaluation récupérées lors de désaffections d'anciennes installations. Ces dernières cadreraient dans un programme de désaffections terminé fin 2015. Cette récupération de réévaluation n'est plus autorisée depuis 2016. Le résultat net s'élève ainsi à 48,5 M€ en 2016, en diminution de 12,6 M€ par rapport à la même période en 2015 (61,1 M€).

139,2 millions € d'investissements. En 2016, les investissements corporels s'élèvent à 139,2 millions € contre 188,1 millions € en 2015. 34,4 millions € ont été consacrés à des projets de transport et 103,8 millions € à des projets pour l'infrastructure GNL.

3.1.2. Indicateurs

Indicateurs	2016	2015
RAB* (en mio €)		
Transport	2.302,4	2.284,9
Stockage	259,3	270,2
Terminalling GNL	348,3	349,5
Autres investissements corporels hors RAB* (en mio €)	285,8	247,6
WACC* avant impôts (en %)		
Transport	4,05	4,20
Stockage	3,71	4,32
Terminalling GNL	3,62	3,01
EBITDA* (en mio €)	276,7	292,0
EBIT* (en mio €)	118,6	150,7
Endettement financier net* (en mio €)	992,1	998,1

3.1.3. Fluxys Belgium SA – résultats 2016 (suivant les normes belges) : proposition d'affectation des résultats

Le résultat net de Fluxys Belgium SA s'élève à 33,7 MEUR, contre 49,3 MEUR en 2015.

La diminution du résultat net par rapport à l'exercice précédent s'explique par les mêmes raisons que l'évolution du résultat consolidé ; à savoir la baisse de la cotation des obligations linéaires (OLO) influençant le rendement régulé, la nouvelle période régulatoire qui fixe un nouveau cadre de référence en matière de coûts gérables et les plus-values de réévaluation récupérées en 2015 lors de désaffections d'anciennes installations.

Depuis 2010 et sauf événements imprévus, Fluxys Belgium prévoit de procéder à une distribution annuelle de 100 % du résultat net, majorés des réserves qui se libèrent au rythme de l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

* Voir glossaire à la p.242

Fluxys Belgium proposera à l'Assemblée générale du 9 mai 2017 un dividende brut identique à celui de l'année précédente en libérant 9,9MEUR de réserves indisponibles. Compte tenu d'un report de 30,9 MEUR de l'exercice précédent et d'un prélèvement sur réserves de 53,3 MEUR, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter le résultat comme suit :

- 84,3 MEUR à la distribution du dividende et
- 33,6 MEUR au bénéfice à reporter.

Si cette proposition d'affectation du résultat est acceptée, le dividende brut total s'élèvera à 1,20 EUR par action pour l'exercice 2016. Ce montant sera mis en paiement à partir du 18 mai 2017.

3.1.4. Perspectives 2017

Le résultat net des activités régulées belges est déterminé sur la base de différents paramètres régulatoires, notamment les capitaux propres investis, la structure financière et les taux d'intérêt (OLO).

Le dividende récurrent continuera d'évoluer principalement en fonction de l'évolution de ces trois paramètres. Les marchés financiers actuels ne permettent pas de fournir une projection précise de l'évolution des taux d'intérêt et donc du rendement des activités régulées.

3.1.5. Activités et résultats sociaux des filiales

Fluxys LNG SA (filiale consolidée – participation Fluxys Belgium 99,99 % et participation Flux Re 0,01 %). Fluxys LNG est propriétaire et gestionnaire du Terminal GNL à Zeebrugge et commercialise la capacité du Terminal ainsi que des services annexes. Les fonds propres de Fluxys LNG s'élèvent à 191,1 MEUR au 31 décembre 2016, contre 200,1 MEUR l'année précédente. Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 8,3 MEUR, contre 10,9 MEUR en 2015.

Flux Re (filiale consolidée – participation Fluxys Belgium 100 %). Flux Re est une société de réassurance de droit luxembourgeois constituée en octobre 2007. Les fonds propres de Flux Re s'élèvent à 4,8 MEUR au 31 décembre 2016, inchangés par rapport à 2015.

Balansys (participation mise en équivalence – participation Fluxys Belgium 50 %). Dans le cadre de l'intégration des marchés belge et luxembourgeois, Fluxys Belgium et Creos ont constitué le 7 mai 2015 la société Balansys, une coentreprise dans laquelle Fluxys Belgium et Creos détiennent chacun 50 %. Il est prévu que cette société reprenne les activités de balancing commercial du marché intégré en 2017.

3.2. Cours de l'action

Actions Fluxys Belgium

Les actions Fluxys Belgium de catégorie D sont cotées sur Euronext Brussels.

Agenda de l'actionnaire

09.05.2017	Assemblée générale
18.05.2017	Mise en paiement du dividende
27.09.2017	Communiqué de presse du Conseil d'administration sur les résultats semestriels en IFRS

Mise en paiement du dividende

Le dividende brut par action reste inchangé par rapport à l'année passée et s'élève à 1,20 € pour l'exercice 2016 (0,84 € net). Il est à noter que le précompte mobilier sur les dividendes est passé de 27 % à 30 %. Le dividende récurrent est déterminé pour l'essentiel sur la base des capitaux propres investis, de la structure financière et des taux d'intérêts (OLO). Les taux d'intérêt ont continué de baisser en 2016.

Action Fluxys Belgium

		2016	2015	2014	2013	2012
Cours	Maximum	29,00	27,80	30,50	37,56	33,99
	Minimum	25,41	24,45	26,03	26,50	28,15
	Cours de clôture au 31 décembre	26,00	26,46	27,09	26,98	32,60
	Moyenne	27,02	25,92	28,38	31,41	31,18
	Bénéfice net consolidé par action	0,69	0,87	0,86	0,98	1,26
	Rapport cours/bénéfice au 31 décembre	38	30	32	28	26
	Nombre de parts	70.263.501	70.263.501	70.263.501	70.263.501	70.263.501
	Volume moyen traité par jour	1.709	2.746	2.352	3.192	5.030

Dividende net / brut par action (en euros)

	2016	2015	2014	2013	2012
Dividende brut par action	1,20	1,20	1,20	1,32	1,60
Dividende net par action	0,84	0,876	0,90	0,99	1,20

Résultat net consolidé, part Fluxys Belgium SA (en millions d'euros)

	2016	2015	2014	2013	2012
Résultat net consolidé, part Fluxys Belgium SA	48,5	61,1	60,4	68,6	88,4

Capitaux propres consolidés, part Fluxys Belgium SA (en millions d'euros)

	2016	2015	2014	2013	2012
Capitaux propres consolidés, part Fluxys Belgium SA	694	736	750	791	828

Commentaire sur l'action de Fluxys Belgium

Durant l'exercice 2016, le cours de clôture le plus bas, soit 25,41 €, a été enregistré le 22 février, tandis que le niveau le plus élevé, soit 29,00 €, était enregistré le 10 mai. Le dernier cours de l'année s'élevait quant à lui à 26,00 €. Le volume moyen d'actions Fluxys Belgium traité par jour sur le marché réglementé de Euronext Brussels était de 1 709 actions en 2016, contre 2 746 en 2015.

Evolution du cours de l'action Belgium – BEL 20

• Cours 13-12-2001 = base 100 %



3.3. États financiers consolidés en IFRS

I. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale et siège social

Le siège social de la société mère Fluxys Belgium SA est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 31.

Activités du groupe

Le groupe Fluxys Belgium a essentiellement pour activités le transport, le stockage de gaz naturel et les services de terminalling de gaz naturel liquéfié en Belgique. Le groupe Fluxys Belgium assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz¹.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres spécifiques du rapport de gestion pour de plus amples informations sur ces activités.

¹ Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations telle que modifiée ultérieurement.

II. Etats financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium en IFRS

A. Bilan consolidé

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2016	31-12-2015
I. Actifs non courants		2.463.346	2.490.573
Immobilisations corporelles	5.1	2.321.123	2.330.542
Immobilisations incorporelles	5.2	52.250	60.986
Participations mises en équivalence		16	16
Autres actifs financiers	5.3/6	57.022	48.624
Créances de location-financement	5.4/6	7.222	12.805
Prêts et créances	5.5/6	0	4.218
Autres actifs non courants	5.5	25.713	33.382
II. Actifs courants		525.825	546.779
Stocks	5.6	21.500	26.116
Créances de location-financement	5.4/6	5.581	3.836
Actifs d'impôt exigible		113	774
Clients et autres débiteurs	5.7/6	88.309	77.237
Placements de trésorerie	5.8/6	101.209	96.487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8/6	291.727	327.061
Autres actifs courants	5.9	17.386	15.268
Total de l'actif		2.989.171	3.037.352

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2016	31-12-2015
I. Capitaux propres	5.10	694.352	736.222
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère		694.352	736.222
Capital social et primes d'émission		60.310	60.310
Résultats non distribués et autres réserves		634.042	675.912
Intérêts minoritaires		0	0
II. Passifs non courants		2.107.992	2.146.118
Passifs portant intérêts	5.11/6	1.765.025	1.778.934
Provisions	5.12	2.437	2.408
Provisions pour avantages du personnel	5.13	62.224	59.781
Passifs d'impôt différé	5.14	278.306	304.995
III. Passifs courants		186.827	155.012
Passifs portant intérêts	5.11/6	79.472	73.329
Provisions	5.12	6.841	6.502
Provisions pour avantages du personnel	5.13	4.472	3.533
Passifs d'impôt exigible		6.524	1.821
Fournisseurs et autres crébiteurs	5.15/6	87.942	68.489
Autres passifs courants		1.576	1.338
Total des capitaux propres et des passifs		2.989.171	3.037.352

B. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2016	31-12-2015
Produits des activités ordinaires	4.1	509.490	538.007
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels		47.245	55.104
Autres produits opérationnels		13.607	12.205
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.2.1	-3.837	-3.920
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels		-47.138	-55.044
Biens et services divers	4.2.2	-121.894	-123.635
Frais de personnel	4.2.3	-113.436	-112.072
Autres charges opérationnelles	4.2.4	-7.332	-18.668
Dotations nettes aux amortissements	4.2.5	-159.141	-143.068
Dotations nettes aux provisions	4.2.6	-964	2.268
Dépréciations de valeur	5.6	2.007	-537
Résultat opérationnel des activités poursuivies		118.607	150.640
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-1.010	-494
Produits financiers	4.3	2.065	5.061
Charges financières	4.4	-47.849	-59.539
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies		71.813	95.668
Charges d'impôt sur le résultat	4.5	-23.329	-34.572
Résultat net de la période	4.6	48.484	61.096
Part de Fluxys Belgium		48.484	61.096
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net de base par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	4.7	0,6900	0,8695
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	4.7	0,6900	0,8695

C. Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015
Résultat net de la période	4.6	48.484	61.096
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	5.12	-9.147	15.056
Charges d'impôt sur les autres éléments du résultat global		3.109	-5.118
Autres éléments du résultat global		-6.038	9.938
Résultat global de la période		42.446	71.034
Part de Fluxys Belgium		42.446	71.034
Part des intérêts minoritaires		0	0

D. Etat consolidé des variations de capitaux propres

Etat des variations de capitaux propres							En milliers d'euros	
	Capital social	Primes d'émission	Réserves indisponibles	Réserves avan-tages du person-nel	Résultats non distribués	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
I. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2014	60.272	38	28.779	-11.189	671.604	749.504	0	749.504
1. Résultat global de l'exercice			16.950	9.938	44.146	71.034	0	71.034
2. Dividendes distribués					-84.316	-84.316		-84.316
3. Autres variations						0		0
II. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2015	60.272	38	45.729	-1.251	631.434	736.222	0	736.222

Etat des variations de capitaux propres							En milliers d'euros	
	Capital social	Primes d'émission	Réserves indisponibles	Réserves avan-tages du person-nel	Résultats non distribués	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
III. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2015	60.272	38	45.729	-1.251	631.434	736.222	0	736.222
1. Résultat global de l'exercice				-6.038	48.484	42.446	0	42.446
2. Dividendes distribués					-84.316	-84.316		-84.316
3. Autres variations								
IV. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2016	60.272	38	45.729	-7.289	595.602	694.352	0	694.352

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	En milliers d'euros	
	31-12-2016	31-12-2015
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	327.061	240.937
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	239.258	237.106
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation	278.993	280.606
1.1. Résultat opérationnel	118.607	150.640
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	158.139	153.187
1.2.1. Amortissements	159.141	143.068
1.2.2. Provisions	964	-2.268
1.2.3. Dépréciations de valeur	-2.007	537
1.2.4. Ecarts de conversion	0	0
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie²	41	11.850
1.3. Variation du fonds de roulement	2.247	-23.221
1.3.1. Variation de stocks	4.616	3.732
1.3.2. Variation des actifs d'impôt exigible	661	531
1.3.3. Variation des clients et autres débiteurs	-11.072	-3.505
1.3.4. Variation des autres actifs courants	-2.669	42
1.3.5. Variation des passifs d'impôt exigible	-723	-9.776
1.3.6. Variation des fournisseurs et autres créiteurs	7.502	-5.889
1.3.7. Variation des autres passifs courants	238	-227
1.3.8. Autres variations du fonds de roulement	3.694	-8.129
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles	-39.735	-43.500
2.1. Impôts exigibles versés	-41.483	-46.671
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	1.903	3.226
2.3. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles	-155	-55
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	-138.476	-225.298
1. Acquisitions	-139.297	-248.346
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-130.398	-244.213
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées	0	-16
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers	-8.899	-4.117

² Impact des désaffections réalisées en 2015 (voir Note 4.2.4).

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

En milliers d'euros

	31-12-2016	31-12-2015
2. Cessions	813	2.941
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	312	2.925
2.2. Entrées relatives à la cession de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées	0	0
2.3. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers	501	16
3. Dividendes perçus classés dans les activités d'investissement	8	7
4. Subventions publiques perçues	0	20.100
5. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement	0	0
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	-136.116	74.316
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	57.227	376.295
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	0	0
1.2. Entrées provenant de la cession d'actions propres	0	0
1.3. Entrées provenant des contrats de location-financement	3.838	3.334
1.4. Entrées provenant d'autres actifs non courants	4.218	3.791
1.5. Entrées provenant de l'émission d'instruments financiers composés	0	0
1.6. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	49.171	369.170
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	-62.726	-473.726
2.1. Rachat d'instruments de capitaux propres pour leur annulation/destruction	0	0
2.2. Achat d'actions propres	0	0
2.3. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location-financement	0	-19.700
2.4. Remboursement d'instruments financiers composés	0	0
2.5. Remboursement d'autres passifs financiers	-62.726	-454.026
3. Intérêts	-41.579	-58.721
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-41.712	-58.858
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	133	137
4. Dividendes versés	-84.316	-84.316
5. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	-4.722	314.784
6. Augmentation (diminution) des découverts bancaires		
7. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités de financement		
V. Mouvement net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-35.334	86.124
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	291.727	327.061

III. Notes

Note 1a. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium sont établis conformément au référentiel de Normes Internationales d'Informations Financières tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1b. Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 5.1 et 5.2), l'évaluation des provisions (voir Notes 5.12 et 7) et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (voir Note 5.13).

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Note 1c. Date d'autorisation de publication

Le conseil d'administration de Fluxys Belgium SA a arrêté les états financiers IFRS du groupe le 29 mars 2017.

Note 1d. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les précisions apportées en 2016 aux principes et méthodes comptables sont soulignées. Elles n'ont pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

Note 1e. Adoption de nouveaux principes comptables ou révisions d'IFRS

Les normes et interprétations suivantes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2016 :

- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Améliorations aux IFRS (2012-2014) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Immobilisations corporelles et incorporelles – Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)
- Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015)
- Amendements à IFRS 11 – Partenariats – Acquisition d'une participation dans une entreprise commune (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016)

Les normes applicables depuis 2016 n'ont pas eu d'impacts matériels sur les états financiers du groupe.

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais ne sont pas encore d'application obligatoire :

- IFRS 9 – Instruments financiers et les amendements liés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)
- IFRS 16 – Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adopté au niveau européen)
- Amendements à IAS 7 – Etat des flux de trésorerie – Initiative concernant les informations à fournir (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- Amendements à IAS 12 – Impôts sur le résultat – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour des pertes non réalisées (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie payée d'avance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais non encore adopté au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2014-2016) (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 ou 2018, mais non encore adoptées au niveau européen)

L'examen en cours de l'application des normes IFRS 9, 15 et 16 aux états financiers du groupe révèle, au stade actuel des analyses, les impacts suivants :

- Certaines installations de transport ou de terminal GNL sont construites sur des sites mis à disposition du groupe à long terme. Ces contrats de mise à disposition de sites seront comptabilisés comme les contrats de location-financement sous IAS 17 (voir Note 7.5).
- Certains contrats de location de bâtiments et de voitures seront comptabilisés comme les contrats de location-financement sous IAS 17 (voir Note 4.2).
- L'évaluation sur base de l'IFRS 9 du risque de crédit lié au défaut de contrepartie ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du groupe, la majeure partie de ses activités étant régulées.
- Les autres effets attendus de l'application de ces normes concernent principalement les informations à fournir dans les notes annexes.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été arrêtés par le conseil d'administration de Fluxys Belgium en sa séance du 29 mars 2017.

Toute modification ou complément par rapport à l'exercice précédent est souligné.

2.1. Principes généraux

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe Fluxys Belgium.

Le groupe établit ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.

Les actifs et passifs ne sont pas compensés, sauf si la compensation est imposée ou autorisée par une norme comptable internationale.

Le bilan du groupe Fluxys Belgium présente les actifs et passifs courants et non courants séparément.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière consistante.

2.2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Lorsque les états financiers d'une société-filiale, d'une entreprise commune, d'une coentreprise ou d'une entreprise associée ne sont pas arrêtés au 31 décembre, une situation intermédiaire est établie au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

2.3. Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent les montants déterminés sur la base de situations et circonstances qui existaient à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le conseil d'administration.

Les autres événements se rapportant à des situations apparues après la date de clôture sont présentés dans les Notes annexes s'ils sont significatifs.

2.4. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium sont établis conformément aux IFRS et en particulier les IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

Sociétés-filiales

Ils comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers des entités qu'elle contrôle ainsi que ses filiales.

L'investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement et ce, même s'il ne détient pas la majorité des droits de vote dans l'entité concernée.

La société mère doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global consolidé à compter de la date où la société mère acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'une entité du groupe entreprend ses activités dans le cadre d'une entreprise commune, le groupe doit comptabiliser, à titre de coparticipant, les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente conformément à IFRS 5.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Elle intègre ensuite la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence. Les dividendes distribués par cette entité viennent enfin diminuer la valeur de la participation.

Au cas où son impact sur les états financiers est peu matériel, une entreprise associée peut ne pas être mise en équivalence.

2.5. Regroupement d'entreprises

Le groupe comptabilise tout regroupement d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Cette méthode est également retenue pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun au cas où cette méthode est conforme à la substance de l'opération et contribue à donner une image fidèle de la situation financière.

L'acquéreur évalue les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Le goodwill représente l'excédent, à la date d'acquisition, de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise sur le solde net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, après réévaluation, le solde net de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat de la période.

Le goodwill est reconnu comme un actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Un test de dépréciation (impairment test) est réalisé chaque année, même en l'absence d'indices de perte de valeur, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait s'être déprécié (IAS 36 – Dépréciation d'actifs).

2.6. Conversion des états financiers des entités à l'étranger

Dans le cadre de la consolidation, les bilans des entités à l'étranger sont convertis en EUR selon la méthode du cours de clôture et les comptes de résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice s'il n'a pas varié de façon significative.

La quote-part du groupe dans les écarts résultant de cette méthode de conversion figure sous la rubrique 'Ecarts de conversion' des capitaux propres consolidés tandis que la part des intérêts minoritaires figure sous la rubrique 'Intérêts minoritaires' des capitaux propres consolidés au passif du bilan.

2.7. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif du bilan, dont l'usage est limité dans le temps, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les logiciels informatiques sont amortis au taux de 20 %.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture de l'exercice, les immobilisations incorporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale, à un taux d'actualisation approprié.

Ces immobilisations font l'objet de pertes de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et sont dépréciées si leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations incorporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis à titre onéreux sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition. Les droits obtenus à titre gratuit sont repris en immobilisations incorporelles à une valeur comptable nulle.

Le rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est comptabilisé en charge opérationnelle avec, en contrepartie, l'enregistrement d'une obligation de restitution des quotas correspondants aux émissions de la période au passif du bilan (autres créateurs). Cette charge est évaluée au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus.

Lors de la restitution des droits, l'obligation enregistrée au passif du bilan (autres créateurs) est éteinte par un prélèvement des quotas d'émission repris au niveau des immobilisations incorporelles.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice, le groupe constitue une provision. Cette provision est valorisée sur la base du prix de marché, à la date de clôture, des quotas restant à acquérir.

Les quotas excédentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une cession sur le marché sont valorisés en fin d'exercice au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus ou au prix de marché si celui-ci est inférieur au coût moyen pondéré.

2.8. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale, à un taux d'actualisation approprié.

Les contrats de location-financement sont ceux qui transfèrent au preneur du contrat la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Les actifs détenus en vertu de ces contrats sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats. L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les redevances de location-financement sont ventilées entre charges financières et remboursements de la dette de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Subventions et déductions pour investissements

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles ainsi que les contributions de parties tierces dans le financement de telles immobilisations viennent en déduction du coût de l'immobilisation corporelle concernée.

Les déductions fiscales obtenues pour investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues avec, en contrepartie, la comptabilisation d'un impôt différé.

Méthodes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Chaque élément significatif constitutif d'une immobilisation corporelle est comptabilisé séparément et est amorti sur la base de sa durée d'utilité.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, en tenant compte de la durée durant laquelle les actifs généreront des revenus régulés éventuels.

Les investissements régulés destinés à accroître la sécurité d'approvisionnement en Europe font l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les principales durées d'amortissement sont :

- 50 ans pour les canalisations de transport en Belgique, les installations de terminalling et les réservoirs;
- 50 ans pour les bâtiments administratifs, les habitations et installations en faveur du personnel;
- 40 ans pour les installations de stockage;
- 33 ans pour les bâtiments industriels;
- 20 ans pour les investissements liés à l'extension du Terminal GNL à Zeebrugge
- 10 ans pour l'outillage et le mobilier;
- 5 ans pour les véhicules et les engins de chantier;
- 4 ans pour le matériel informatique;
- 3 ans pour les prototypes;
- 10 ans à 40 ans pour les autres installations.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

2.9. Titres de capitaux propres non consolidés (tels qu'actions et parts)

Les titres de capitaux propres non consolidés sont comptabilisés à leur juste valeur, sauf si cette dernière ne peut être déterminée de façon fiable, auquel cas, ils sont évalués à leur coût.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres jusqu'à la décomptabilisation de l'actif, date à laquelle les gains ou pertes cumulés dans les capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

S'il existe une indication objective de la dépréciation des titres de capitaux propres non consolidés, ces derniers sont soumis à un test de dépréciation et, le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée directement en résultat.

2.10. Créances de location-financement

Les actifs donnés en location-financement sont les actifs pour lesquels le groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété légale au preneur du contrat. Les actifs donnés en location-financement sont présentés au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les redevances de location-financement acquises sont ventilées entre produits financiers et remboursements de la créance de location-financement de manière à obtenir un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du groupe dans le contrat de location-financement.

Lorsque la classification des contrats en contrats de location-financement est basée sur la valeur actualisée des paiements minimaux, le critère retenu est le suivant : si la valeur actualisée des paiements minimaux correspond à au moins 90 % de la juste valeur de l'actif loué, estimation faite au début du contrat de location, les contrats sont classifiés en contrats de location-financement.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les actifs de transport de gaz en Belgique, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

2.11. Les stocks

Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sur stocks sont actées, si nécessaire, pour tenir compte :

- soit de la valeur nette de réalisation,
- soit des pertes de valeur sur stocks suite à des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

De telles dépréciations de stocks sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Stocks de gaz

Les mouvements de stocks de gaz sont évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Stocks de matières consommables et de fournitures

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours pour compte de tiers sont valorisés à leur prix de revient, en ce compris les coûts indirectement imputables.

Lorsque le résultat d'une commande en cours d'exécution peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de la commande à la date de clôture. Une perte attendue sur la commande en cours d'exécution est immédiatement comptabilisée en charges.

2.12. Les coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif exigeant une longue période de préparation (immobilisations, stocks, immeubles de placements, ...) sont ajoutés au coût de cet actif, jusqu'à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu.

Le montant du coût de ces emprunts incorporable au coût de l'actif correspond au coût réel encouru sur ces emprunts, coût diminué de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés.

2.13. Instruments financiers

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial, dont l'échéance est supérieure à 3 mois, sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ils figurent au bilan dans la rubrique 'autres actifs financiers' non courants ainsi que dans la rubrique 'placements de trésorerie' courants. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées en compte de résultat.

Les autres placements de trésorerie sont valorisés au coût amorti.

Instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture

Le groupe Fluxys Belgium peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change ainsi qu'aux risques de taux d'intérêts.

Certains instruments financiers dérivés, bien qu'ils couvrent de manière économique un risque déterminé, ne respectent pas les critères stricts pour l'application de la comptabilité de couverture suivant l'IAS 39 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation).

Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées directement en compte de résultat.

2.14. La trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs disponibles, les placements bancaires à court terme et les placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (maximum 3 mois).

Les équivalents de trésorerie détenus sous forme d'obligations ou de papier commercial sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées en compte de résultat.

La trésorerie et les autres équivalents de trésorerie sont valorisés au coût amorti.

2.15. Les créances commerciales et autres éléments d'actifs

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des montants estimés non recouvrables.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont actualisés.

Les éléments visés dans ces rubriques font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur comptable à la date de clôture de l'exercice est supérieure à leur valeur recouvrable.

2.16. Les provisions

Les provisions comptabilisées au passif du bilan sont celles qui répondent aux critères suivants:

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et
- il est probable (i.e. plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, autrement dit, le montant que l'entreprise estime raisonnablement devoir payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Cette estimation est basée, soit sur la demande introduite par un tiers, soit sur devis ou estimations détaillés. Pour l'ensemble des provisions comptabilisées, le management estime la probabilité de sorties de ressources à plus de 50 %.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces passifs.

Tout risque encouru par le groupe ne répondant pas aux critères susmentionnés fait l'objet d'une description au niveau des passifs éventuels dans les Notes annexes.

Avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe ont mis en place des régimes de pensions complémentaires de type 'à prestations définies' ou de type 'à cotisations définies'. Les avantages de ces régimes reposent sur l'ancienneté de service et le salaire de l'employé.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite.

Le régime de pensions de type ‘à cotisations définies’ permet à l’employé de bénéficier d’un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales en fonction du salaire.

En Belgique, la législation requiert que l’employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces ‘régimes à cotisations définies, avec garantie d’un rendement minimum’, est identique à la méthode utilisée pour les ‘régimes à prestations définies’.

En cas de décès avant le départ en pension, ces régimes prévoient des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

Autres avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe octroient des avantages postérieurs à l’emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d’autres avantages à long terme (primes d’ancienneté).

Evaluation

Ces engagements sont évalués annuellement par un actuaire qualifié.

Les versements réguliers relatifs à ces régimes de pensions complémentaires sont comptabilisés en charge au moment où ils sont engagés.

Le régime de pensions de type ‘à prestations définies’

Les provisions pour pensions et autres engagements collectifs sont comptabilisées au bilan conformément à l’IAS 19 (Avantages du personnel) en fonction de la méthode des unités de crédit projetées (PUCM - *Projected Unit Credit Method*).

La valeur actuelle des avantages postérieurs à l’emploi est déterminée à chaque date de clôture sur la base d’hypothèses de salaires projetés en fin de carrière, de taux d’inflation, d’espérance de vie, de rotation du personnel et de l’âge attendu de la retraite. La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d’actualisation basé sur des obligations de haute qualité qui ont des dates d’échéance proches de la durée moyenne pondérée des plans concernés et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront payés.

Lorsque les actifs d'un régime de pensions complémentaires incluent des contrats d'assurance éligibles correspondant exactement, par leur montant et leur échéance, à tout ou partie des prestations payables selon le régime, il est considéré que la juste valeur de ces contrats d'assurance est la valeur actuelle des obligations correspondantes (sous réserve de toute diminution requise si les montants à recevoir en vertu des contrats d'assurance ne sont pas totalement recouvrables).

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé à concurrence de l'excédent du régime à prestations définies, plafonné à la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Les réévaluations des obligations au passif ou des excédents à l'actif du bilan se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Ces réévaluations sont comptabilisées directement en capitaux propres ('Other comprehensive Income') par le biais des autres éléments du résultat global.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies'

Les engagements du groupe relatifs aux régimes 'à cotisations définies' se limitent à la prise en résultat des primes patronales versées.

Ecart actuariel relatifs aux autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat financier dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

2.17. Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts sont comptabilisés à concurrence du montant net obtenu. Après la comptabilisation initiale, les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est prise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

2.18. Les dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les dettes commerciales sont actualisées.

2.19. Les avoirs, droits, dettes et engagements en devises étrangères

Comptabilisation à la conclusion de l'opération

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de l'opération.

Evaluation en fin d'exercice

En fin d'exercice et conformément à l'IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), les actifs et passifs monétaires ainsi que les droits et engagements sont valorisés au cours de clôture de l'exercice.

Cette revalorisation donne naissance à des écarts de conversion qui sont globalisés par devise et comptabilisés en résultat.

2.20. La comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsque ces produits sont acquis à l'entreprise et que leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

Les revenus régulés perçus par le groupe peuvent générer un boni ou un mali par rapport à la marge équitable destinée à rémunérer les capitaux investis. Les bonis sont reportés et comptabilisés en tant que passif régulatoire (dans les passifs portant intérêts, non courants ou courants), tandis que les revenus acquis correspondant à un mali sont repris en produits des activités ordinaires en contrepartie de la comptabilisation d'un actif régulatoire (dans les prêts et créances non courants ou dans les clients et autres débiteurs courants).

2.21. Les impôts

Les impôts exigibles sont établis conformément aux règles fiscales locales et reposent sur le résultat de la société mère, des sociétés-filiales et des entreprises communes.

Les actifs et passifs d'impôt différé enregistrent respectivement les différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt applicables pour l'exercice au cours duquel il est attendu que l'actif sera réalisé ou le passif réglé, si de nouveaux taux sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés que lorsqu'il est probable de réaliser des bénéfices imposables, sur lesquels les actifs d'impôt différé seront imputés.

Note 3. Acquisitions, cessions et restructurations

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts dans les entreprises consolidées sont identiques à ceux au 31 décembre 2015.

Informations relatives aux participations

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale

Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
Fluxys LNG SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0426 047 853	100,00 %	Terminalling GNL	EUR	31 décembre
Flux Re SA	Rue de Merl 74 L - 2146 Luxembourg	-	100,00 %	Société de réassurance	EUR	31 décembre

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence

Nom de l'entreprise	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
Balansys SA	Rue de Bouillon 59-61 L - 1248 Luxembourg	-	50,00 %	Société d'équilibrage de réseaux	EUR	31 décembre

Nature et étendue des restrictions liées aux actifs et passifs du groupe

Des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie ;
- le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité stratégique de Fluxys Belgium ;
- le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive ;
- un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

Il n'y a pas d'autres restrictions importantes qui limitent la faculté du groupe d'accéder ses actifs ou de les utiliser et de régler ses passifs. Notons toutefois que les actifs de Flux Re sont destinés à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. Le montant total de l'actif du bilan de Flux Re s'élève à 172,1 MEUR au 31-12-2016 contre 168,4 MEUR au 31-12-2015.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys Belgium suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants : activités de transport, de stockage, de terminalling GNL en Belgique et autres activités.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Les activités de transport comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au transport de gaz en Belgique.

Les activités de stockage comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au stockage de gaz à Loenhout en Belgique.

Les activités de terminalling comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au Terminal GNL à Zeebrugge en Belgique.

Le segment 'autres' comprend d'autres activités assurées par le groupe Fluxys Belgium telles que la participation dans les terminaux IZT et ZPT³ en Belgique ainsi que des travaux pour tiers.

Le groupe Fluxys Belgium est essentiellement actif en Belgique et ne présente dès lors pas d'informations par secteur géographique.

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels correspondent principalement à des réservations de capacités par une activité soumise à la Loi Gaz auprès d'une autre.

Leur valorisation est effectuée sur la base des tarifs régulés en vigueur.

Informations relatives aux principaux clients

Les principaux clients du groupe sont les utilisateurs des services de transport, de stockage et du Terminal GNL de Zeebrugge.

³ Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT) et Zeepipe Terminal (ZPT)

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2016

En milliers d'euros

	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires						
Ventes et prestations aux clients externes	372.323	24.798	100.564	11.805	0	509.490
Transactions avec d'autres secteurs	825	8.339	1.980	7.538	-18.682	0
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	46.056	753	278	158	0	47.245
Autres produits opérationnels	4.385	102	700	9.556	-1.136	13.607
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-1.902	-2	-27	-1.906	0	-3.837
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-45.936	-753	-284	-165	0	-47.138
Biens et services divers	-90.250	-7.004	-33.638	-10.820	19.818	-121.894
Frais de personnel	-84.639	-7.208	-17.563	-4.026	0	-113.436
Autres charges opérationnelles	-4.235	-633	-2.178	-286	0	-7.332
Dotations nettes aux amortissements	-122.530	-11.176	-25.227	-208	0	-159.141
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-4.481	6	-325	3.836	0	-964
Dotations nettes aux dépréciations de valeur	1.979	0	28	0	0	2.007
Résultat opérationnel des activités poursuivies	71.595	7.222	24.308	15.482	0	118.607
Variation de valeur des instruments financiers	0	0	0	-1.010	0	-1.010
Produits financiers	144	16	0	1.905	0	2.065
Charges financières	-34.986	-3.940	-7.277	-1.646	0	-47.849
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies	36.753	3.298	17.031	14.731	0	71.813
Charges d'impôt sur le résultat						-23.329
Résultat net de la période						48.484

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2015

En milliers d'euros

	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires						
Ventes et prestations aux clients externes	396.963	31.552	91.259	18.233	0	538.007
Transactions avec d'autres secteurs	7.503	6.402	3.917	7.656	-25.478	0
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	50.337	720	7.095	525	-3.573	55.104
Autres produits opérationnels	2.642	464	729	8.370	0	12.205
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-3.559	2.437	-47	-2.751	0	-3.920
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-50.337	-720	-7.098	-462	3.573	-55.044
Biens et services divers	-97.927	-7.748	-31.747	-11.691	25.478	-123.635
Frais de personnel	-84.387	-8.607	-14.475	-4.603	0	-112.072
Autres charges opérationnelles	-14.044	-2.284	-2.114	-226	0	-18.668
Dotations nettes aux amortissements	-105.292	-11.232	-25.143	-1.401	0	-143.068
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	144	-43	-77	2.244	0	2.268
Dotations nettes aux dépréciations de valeur	-509	0	-28	0	0	-537
Résultat opérationnel des activités poursuivies	101.534	10.941	22.271	15.894	0	150.640
 Variation de valeur des instruments financiers						
Produits financiers	1.230	145	2	3.684		5.061
Charges financières	-49.445	-5.852	-1.463	-2.779		-59.539
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies	53.319	5.234	20.810	16.305	0	95.668
Charges d'impôt sur le résultat						-34.572
Résultat net de la période						61.096

Note 4.1. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en fonction de leur nature:

Produits des activités ordinaires	Notes	En milliers d'euros		
		31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Transport en Belgique	4.1.1	372.323	396.963	-24.640
Stockage en Belgique	4.1.1	24.798	31.552	-6.754
Terminalling en Belgique	4.1.1	100.564	91.259	9.305
Autres produits des activités ordinaires	4.1.2	11.805	18.233	-6.428
Total		509.490	538.007	-28.517

Les produits régulés des activités ordinaires de l'exercice 2016 se sont établis à 509.490 kEUR, contre 538.007 kEUR pour l'exercice 2015, soit une diminution de 28.517 kEUR.

Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz.

Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts de productivité à accomplir par le gestionnaire de réseau, ainsi que les amortissements admis.

- 4.1.1. Les produits de l'activité de transport diminuent de 24.640 kEUR par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires régulé s'explique principalement par la diminution des coûts à couvrir par les tarifs, tant au niveau des charges opérationnelles, des charges financières que du rendement autorisé par la régulation. Cette diminution de coûts a permis à Fluxys Belgium de maintenir les tarifs facturés aux clients à leur niveau de 2015, incluant une réduction de 7 % par rapport aux tarifs précédents.

La diminution des coûts à couvrir par les tarifs impacte également à la baisse le chiffre d'affaires régulé de l'activité de stockage (-6.754 kEUR).

Les services de terminalling génèrent un chiffre d'affaires régulé en augmentation (+9.305 kEUR). Cette dernière reflète l'évolution des coûts opérationnels et des charges financières. Il faut noter que la seconde jetée a été mise en service en fin d'année. Les services facturés aux clients enregistrent une augmentation des droits d'accostage ainsi que des services de rechargement. Avec 30 déchargements et 35 chargements (dont 21 à petite échelle), le Terminal GNL de Zeebrugge a enregistré un taux d'utilisation favorable.

- 4.1.2. Ces produits concernent principalement les travaux et services prestés pour tiers ainsi que la mise à disposition d'installations.

La diminution de 6.428 kEUR par rapport à 2015 est liée aux services de hub qui sont régulés depuis le 1er janvier 2016 ainsi qu'au volume de travaux réalisés pour tiers.

Note 4.2. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles hors dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions	Notes	En milliers d'euros		
		31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.2.1	-3.837	-3.920	83
Biens et services divers	4.2.2	-121.894	-123.635	1.741
Frais de personnel	4.2.3	-113.436	-112.072	-1.364
Autres charges opérationnelles	4.2.4	-7.332	-18.668	11.336
Total des charges opérationnelles		-246.499	-258.295	11.796
Dont coûts liés aux contrats de location simple	4.2.2	-23.154	-27.082	3.928

4.2.1. Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées

Cette rubrique enregistre principalement le coût du matériel de transport sorti de stock pour les projets d'entretien et de réparation ainsi que le coût des travaux pour tiers.

4.2.2. Biens et services divers

Les biens et services divers sont composés des achats de matériel d'exploitation, des loyers et charges locatives (voir Note 7.5), des charges d'entretien et de réparation, des fournitures faites à l'entreprise, des rétributions de tiers, des redevances et contributions, des assurances non relatives au personnel, des frais de transport et de déplacements, des coûts de télécommunication, des frais d'annonces et d'information et enfin, des charges d'intérimaires et de personnel d'appoint.

Le coût des services et biens divers diminue principalement grâce aux efforts d'efficience réalisés par le groupe. Ces derniers ont permis à Fluxys Belgium d'être en ligne avec le nouveau cadre de référence fixé pour la période régulatoire 2016-2019 et même de réaliser des gains d'efficience, toutefois inférieurs à ceux réalisés en 2015.

Les émoluments versés à la société Deloitte, dans le cadre des mandats de commissaire au sein du groupe, s'élèvent à 160.455 EUR. En outre, cette société a également accompli d'autres missions pour un montant total de 33.903 EUR.

4.2.3. Frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 1.364 kEUR. Cette dernière s'explique par les effets non récurrents liés à la comptabilisation des avantages à long terme du personnel conformément à l'IAS 19. Les frais de personnel récurrents sont en diminution et reflètent l'évolution de l'effectif.

L'effectif total moyen du groupe est en diminution, de 981 personnes en 2015 à 946 personnes en 2016. Exprimés en moyenne ETP (équivalents temps plein), ces chiffres deviennent respectivement 914,5 en 2016 contre 949,7 en 2015.

Emploi

	Exercice	Exercice précédent		
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre moyen de travailleurs	946	914,5	981	949,7
Fluxys Belgium	905	875,2	942	911,9
Cadres	274	268,2	286	279,4
Statutaires	631	607,0	656	632,5
Fluxys LNG	40	38,8	38	37,4
Cadres	5	4,2	3	2,6
Statutaires	35	34,6	35	34,8
Flux Re	1	0,5	1	0,4
 Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	 933	 901,9	 967	 935,3
Fluxys Belgium	893	862,6	930	898,5
Cadres	272	266,0	281	274,2
Statutaires	621	596,6	649	624,3
Fluxys LNG	39	38,8	37	36,8
Cadres	4	4,0	2	2,0
Statutaires	35	34,8	35	34,8
Flux Re	1	0,5	0	0,0

4.2.4. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent les précomptes immobiliers, les taxes locales ainsi que les moins-values sur cessions ou désaffections d'immobilisations corporelles. Ces dernières ont représenté une charge de 1.168 kEUR en 2016, contre 12.554 kEUR en 2015.

Les autres charges d'exploitation enregistraient en 2015 les coûts liés aux désaffections d'anciennes installations. La majeure partie de ce programme a été finalisée en 2015, ce qui explique la diminution de cette rubrique en 2016.

Dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Amortissements	4.2.5	-159.141	-143.068	-16.073
Immobilisations incorporelles		-11.852	-6.996	-4.856
Immobilisations corporelles		-147.289	-136.072	-11.217
Provisions pour risques et charges	4.2.6	-964	2.268	-3.232
Dépréciations de valeur		2.007	-537	2.544
Sur stocks		2.007	-537	2.544
Total des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations de valeur et aux provisions		-158.098	-141.337	-16.761

4.2.5. Amortissements

Les amortissements actés durant la période sont en augmentation principalement suite à la mise en service d'installations, notamment la canalisation 'Alveringem-Maldegem' en fin 2015, et à l'amortissement pour une année complète de l'immobilisation incorporelle 'Hub' acquise fin 2015.

4.2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions relatives aux contentieux et sinistres enregistraient en 2015 une utilisation nette de 1,9 MEUR en couverture des sinistres payés par Flux Re. Les provisions pour avantages du personnel (IAS 19) expliquent le solde de l'évolution de cette rubrique.

Note 4.3. Produits financiers

Produits financiers	Notes	En milliers d'euros		
		31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Dividendes de sociétés non consolidées		8	7	1
Produits financiers sur contrats de leasing	4.3.1	133	137	-4
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.2	169	1.581	-1.412
Autres intérêts	4.3.2	1.734	1.645	89
Désactualisation des provisions	4.3.3	0	1.630	-1.630
Autres produits financiers		21	61	-40
Total		2.065	5.061	-2.996

- 4.3.1. Les produits financiers sur contrats de leasing concernent les installations Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT – voir Note 5.4).
- 4.3.2. L'évolution à la baisse des revenus des placements et de la trésorerie résulte principalement d'une diminution du volume de trésorerie placé. En 2015, ce dernier était impacté par l'émission, en fin 2014, de l'emprunt obligataire par Fluxys Belgium en anticipation du remboursement de l'emprunt obligataire tombant à échéance en fin 2015.
- 4.3.3. En 2015, les effets d'actualisation des provisions résultait dans la comptabilisation d'un produit. Le taux utilisé pour l'actualisation des engagements relatifs aux avantages du personnel (1,96 % en 2015 contre 1,45 % en 2014) expliquait la majeure partie de cette évolution (voir Note 4.4.2).

Note 4.4. Charges financières

Charges financières		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Charges d'intérêts sur dettes	4.4.1	-47.501	-59.462	11.961
Désactualisation des provisions	4.4.2	-172	39	-211
Autres charges financières		-176	-116	-60
Total		-47.849	-59.539	11.690

- 4.4.1. Les charges de dettes comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts conclus auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de Fluxys Finance, sur les emprunts obligataires, sur le contrat de location-financement RTR, ainsi que sur les passifs régulatoires.

Les charges financières étaient impactées en 2015 par l'emprunt obligataire émis en fin 2014 par Fluxys Belgium en anticipation de l'emprunt obligataire tombant à échéance en fin 2015. Cette diminution est atténuée par l'emprunt conclu par Fluxys LNG auprès de Fluxys Finance, d'un montant de 257.000 k€, en vue de financer ses projets d'investissements.

- 4.4.2. La diminution du taux utilisé pour l'actualisation des engagements relatifs aux avantages du personnel (1,03 % à 10 ans et 1,55 % à 17 ans en 2016 contre 1,96 % en 2015 - voir Note 4.3.3) pèse sur les charges financières de 2016. Cette évolution est analysée aux Notes 5.12 'Provisions' et 5.13 'Provisions pour avantages du personnel'.

Note 4.5. Charges d'impôt sur le résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit:

Charges d'impôt sur le résultat	En milliers d'euros			
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Impôts exigibles	4.5.1	-46.909	-52.701	5.792
Impôts différés	4.5.2	23.580	18.129	5.451
Total	4.5.3	-23.329	-34.572	11.243

Les charges d'impôt sur le résultat sont inférieures de 11.243 kEUR par rapport à celles de l'année 2015. Cette variation s'explique comme suit:

4.5.1. Charges d'impôt exigible	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Impôts sur le résultat de l'exercice	-47.344	-53.133	5.789
Impôts et précomptes dus ou versés	-41.483	-51.864	10.381
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	0	0	0
Suppléments d'impôts estimés portés au passif	-5.861	-1.269	-4.592
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	435	432	3
Total	-46.909	-52.701	5.792

Les charges d'impôt exigible diminuent de 5.792 kEUR par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la diminution du résultat avant impôts ainsi que par l'augmentation non récurrente des dépenses non admises liées à la comptabilisation des avantages à long terme du personnel conformément à l'IAS 19 (voir Note 4.2.3).

4.5.2. Impôts différés	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Afférents à la naissance ou au renversement des différences temporelles	18.616	18.129	487
Ecarts issus de l'évaluation des immobilisations	20.345	21.959	-1.614
Ecarts issus des provisions	-2.041	-4.005	1.964
Autres écarts	312	175	137
 Afférents aux variations des taux d'impôt ou à l'assujettissement à des impôts nouveaux	4.964	0	4.964
 Afférents aux changements de méthodes comptables et aux erreurs fondamentales	0	0	0
 Afférents aux changements de statut fiscal d'une entreprise ou de ses actionnaires	0	0	0
 Total	23.580	18.129	5.451

Les impôts différés sont principalement influencés par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles.

L'actualisation des engagements relatifs aux avantages du personnel (voir Note 4.3.3 et Note 4.4.2) impacte l'évolution des écarts issus des provisions.

L'effet favorable des variations des taux d'impôt provient de la modification des taux applicables au Luxembourg qui passeront progressivement de 29,22 % en 2016 vers 27,08 % en 2017 et 26,01 % à partir de 2018.

4.5.3. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen

En milliers d'euros

	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt applicable - Exercice	-24.409	-32.518	8.109
Résultat avant impôts	71.813	95.668	-23.855
Taux d'impôt applicable	33,99 %	33,99 %	
Impacts justifiant le passage vers le taux d'impôt effectif moyen	645	-2.486	3.131
Taux différents d'autres juridictions	253	409	-156
Changements de taux d'impôt	4.964	0	4.964
Revenus non taxables	0	0	0
Frais non déductibles	-4.455	-2.952	-1.503
Quote-part taxable de dividendes	-403	-357	-46
Intérêts notionnels déductibles	286	414	-128
Autres	0	0	0
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt effectif moyen - Exercice	-23.764	-35.004	11.240
Résultat avant impôts	71.813	95.668	-23.855
Taux d'impôt effectif moyen	33,09 %	36,59 %	-3,50 %
Taxation de réserves immunisées	0	0	0
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	435	432	3
Total des impôts	-23.329	-34.572	11.243

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2016 s'élève à 33,09 % contre 36,59 % l'année précédente. Cette diminution s'explique par la modification de taux d'impôts au Luxembourg (voir Note 4.5.2).

Note 4.6. Résultat net de la période

Résultat net de la période	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Part des intérêts minoritaires	0	0	0
Part du groupe	48.484	61.096	-12.612
Total résultat net de la période	48.484	61.096	-12.612

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à 48.484 kEUR, soit une diminution de 12.612 kEUR par rapport à celui enregistré en 2015.

Le résultat net des activités régulées belges est déterminé sur la base de différents paramètres régulatoires, notamment les capitaux propres investis, la structure financière et les taux d'intérêt (OLO).

Les taux d'intérêt, qui sont utilisés comme référence pour le calcul du rendement autorisé sur les actifs régulés, sont ceux des obligations linéaires à 10 ans émises par l'Etat belge. Ces taux d'intérêt connaissent ces dernières années des niveaux historiquement bas. La moyenne des cotations se situe en 2016 à 0,49 % par rapport à une moyenne de 0,86 % en 2015. Cette évolution impacte directement le résultat net du groupe.

Par ailleurs, les gains d'efficience réalisés durant la période sont moins élevés qu'en 2015, suite à la nouvelle référence tarifaire introduite pour la période régulatoire 2016-2019.

Enfin, le résultat de l'année 2015 était favorablement influencé par les plus-values de réévaluation récupérées lors de désaffections d'anciennes installations. Ces dernières cadreraient dans un programme de désaffections terminé fin 2015. Ces récupérations de réévaluation ne sont plus autorisées depuis 2016.

Note 4.7. Résultat par action

Numérateur (en milliers d'euros)	31-12-2016	31-12-2015
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	48.484	61.096
Résultat net	48.484	61.096
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	48.484	61.096
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0	0
Résultat net	0	0
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0	0
Résultat net attribuable aux actionnaires de la maison mère	48.484	61.096
Résultat net	48.484	61.096
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué attribuable aux actionnaires de la maison mère	48.484	61.096
Dénominateur (en unités)	31-12-2016	31-12-2015
Nombre moyen d'actions en circulation	70.263.501	70.263.501
Effet des instruments dilutifs	0	0
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	70.263.501	70.263.501
Résultat par action (en euros)	31-12-2016	31-12-2015
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,6900	0,8695
Résultat net dilué par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,6900	0,8695
Résultat net par action des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,0000	0,0000
Résultat net dilué par action des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,0000	0,0000
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,6900	0,8695
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,6900	0,8695

Note 5. Bilan sectoriel

Bilan sectoriel au 31-12-2016						En milliers d'euros
	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.628.694	177.274	510.191	4.964	0	2.321.123
Immobilisations incorporelles	51.432	0	168	650	0	52.250
Autres actifs financiers	87	0	0	56.935	0	57.022
Stocks	18.258	2.837	301	104	0	21.500
Créances de location-financement	0	0	0	12.803	0	12.803
Créances commerciales nettes	65.426	3.038	1.216	15.905	0	85.585
Autres actifs					438.888	438.888
						2.989.171
Passifs portants intérêts	1.167.523	130.792	411.596	134.586	0	1.844.497
Autres passifs					1.144.674	1.144.674
						2.989.171
Investissements de la période en immobilisations corporelles	34.435	803	103.849	132	0	139.219
Investissements de la période en immobilisations incorporelles	3.106	0	24	0	0	3.130

Bilan sectoriel au 31-12-2015

En milliers d'euros

	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.706.283	187.649	431.528	5.082	0	2.330.542
Immobilisations incorporelles	59.932	1	192	861	0	60.986
Autres actifs financiers	578	0	0	48.046	0	48.624
Stocks	22.706	2.786	312	312	0	26.116
Créances de location-financement	0	0	0	16.641	0	16.641
Créances commerciales nettes	58.283	2.960	3.282	8.360	0	72.885
Autres actifs					481.558	481.558
						3.037.352
Passifs portants intérêts	1.116.663	129.369	402.000	204.231	0	1.852.263
Autres passifs					1.185.089	1.185.089
						3.037.352
Investissements de la période en immobilisations corporelles	126.151	1.535	59.500	908	0	188.094
Investissements de la période en immobilisations incorporelles	56.025	0	94	0	0	56.119

Note 5.1. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2014	48.987	139.833	3.209.742	380.570
Investissements	577	7.602	107.997	700
Subsides obtenus	0	0	0	0
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-2.201	-90	-58.383	-4.252
Transferts internes	0	7.171	105.049	631
Variations de périmètre	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2015	47.363	154.516	3.364.405	377.649
Investissements	14	1.685	32.729	413
Subsides obtenus	0	0	0	0
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-33	-5	-7.107	-3
Transferts internes	0	4.022	24.614	502
Variations de périmètre	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2016	47.344	160.218	3.414.641	378.561

* Installations soumises à la Loi Gaz

En milliers d'euros

Terminal GNL *	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.042.259	43.325	47.107	197.885	5.109.708
1.524	90	4.970	64.634	188.094
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
-4	0	-2.013	-290	-67.233
1.222	0	0	-114.073	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1.045.001	43.415	50.064	148.156	5.230.569
22.850	61	5.105	76.362	139.219
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
-7	-58	-832	-14	-8.059
77.949	0	0	-107.087	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1.145.793	43.418	54.337	117.417	5.361.729

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2014	0	-78.602	-1.762.669	-189.878
Amortissements actés	0	-2.840	-93.387	-10.970
Acquis par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Cessions et désaffectionnates	0	84	47.611	2.584
Transferts internes	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2015	0	-81.358	-1.808.445	-198.264
Amortissements actés	0	-3.074	-103.881	-10.926
Acquis par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Cessions et désaffectionnates	0	0	5.878	0
Transferts internes	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2016	0	-84.432	-1.906.448	-209.190
Valeurs comptables nettes au 31-12-2016	47.344	75.786	1.508.193	169.371
Valeurs comptables nettes au 31-12-2015	47.363	73.158	1.555.960	179.385

* Installations soumises à la Loi Gaz

En milliers d'euros

Terminal GNL *	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
<hr/>				
-709.131	-42.857	-32.859	0	-2.815.996
-24.366	-104	-4.405	0	-136.072
0	0	0	0	0
0	0	1.762	0	52.041
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
<hr/>				
-733.497	-42.961	-35.502	0	-2.900.027
-24.374	-94	-4.940	0	-147.289
0	0	0	0	0
0	0	832	0	6.710
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
<hr/>				
-757.871	-43.055	-39.610	0	-3.040.606
387.922	363	14.727	117.417	2.321.123
311.504	454	14.562	148.156	2.330.542

Mouvements des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Valeurs comptables nettes au 31-12-2016 dont :	47.344	75.786	1.508.193	169.371
Immobilisations corporelles suivant modèle du coût	47.344	75.786	1.508.193	169.371
Immobilisations corporelles suivant modèle de réévaluation	0	0	0	0
Valeurs comptables nettes au 31-12-2016 des immobilisations détenues en location-financement	0	0	0	0
Informations complémentaires :				
Valeurs comptables nettes des immobilisations temporairement inutilisées	110	0	0	0

* Installations soumises à la Loi Gaz

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations de transport, de stockage à Loenhout et du Terminal GNL à Zeebrugge.

En 2016, le groupe Fluxys Belgium a procédé à des investissements à concurrence de 139.219 kEUR. Les principaux investissements réalisés concernent:

- les installations de transport (34.435 kEUR, principalement les canalisations entre Tessenderlo et Diest et entre Houthulst et Langemark-Poelkapelle) et
- les installations du Terminal GNL (103.849 kEUR, en grande partie relatifs à la seconde jetée et au projet de transbordement).

Dans le cadre des investissements en cours ou prévus, le groupe s'est engagé dans le cadre de contrats *Engineering, Procurement and Construction* pour un total de 112,6 MEUR au 31-12-2016.

Les coûts d'emprunts activés sur les investissements en cours de construction s'élèvent à 1.737 kEUR en 2016 contre 776 kEUR en 2015. Le taux d'intérêts utilisé est basé sur le coût des emprunts concernés.

En milliers d'euros				
Immobilisations				
Terminal GNL *	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	en cours et acomptes versés	Total
387.922	363	14.727	117.417	2.321.123
387.922	363	14.727	117.417	2.321.123
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	110

Les amortissements actés durant la période s'élèvent à 147.289 kEUR et reflètent le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

Les immobilisations utilisées dans le cadre du marché régulé sont amorties sur les durées d'utilité reprises au point 8 des méthodes comptables (Note 2), sans tenir compte d'une valeur résiduelle, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Les autres immobilisations sont amorties sur leurs durées prévues d'utilisation par le groupe, en fonction des contrats conclus ou potentiels et d'hypothèses raisonnables de marché et ce, sur la base du principe de rattachement des produits et des charges. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour ces installations, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Enfin, le groupe ne dispose, à la date de clôture, d'aucune immobilisation corporelle donnée en garantissement de dettes.

Au terme de l'exercice, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles			En milliers d'euros	
	Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	Total
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2014	44.035	0	0	44.035
Investissements	3.319	52.800		56.119
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises				0
Cessions et désaffections	-10.502			-10.502
Ecarts de conversion				0
Variations de périmètre				0
Autres				0
Au 31-12-2015	36.852	52.800	0	89.652
Investissements	3.130			3.130
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises				0
Cessions et désaffections	-7.742			-7.742
Ecarts de conversion				0
Variations de périmètre				0
Autres				0
Au 31-12-2016	32.240	52.800	0	85.040

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles		En milliers d'euros			
		Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	
				Total	
Amortissements et pertes de valeur					
Au 31-12-2014		-32.095	0	0	-32.095
Dotations aux amortissements		-5.800	-1.196		-6.996
Dépréciations de valeur					0
Cessions et désaffections		10.425			10.425
Ecarts de conversion					0
Variations de périmètre					0
Autres					0
Au 31-12-2015		-27.470	-1.196	0	-28.666
Dotations aux amortissements		-5.401	-6.451		-11.852
Dépréciations de valeur					0
Cessions et désaffections		7.728			7.728
Ecarts de conversion					0
Variations de périmètre					0
Autres					0
Au 31-12-2016		-25.143	-7.647	0	-32.790

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles			En milliers d'euros	
	Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	Total
Valeurs comptables nettes au 31-12-2016	7.097	45.153	0	52.250
Valeurs comptables nettes au 31-12-2015	9.382	51.604	0	60.986

Les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette comptable des logiciels d'application, du portefeuille de clients 'Hub' et des droits d'émission.

Les logiciels d'application repris en immobilisations incorporelles sont ceux qui sont développés ou acquis par le groupe et qui présentent un caractère d'investissement. Ces logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans. Les principaux investissements réalisés durant l'exercice correspondent aux développements de logiciels dans le cadre de la gestion des flux gaziers, des actifs et des outils administratifs y relatifs.

En 2015, Fluxys Belgium a acquis l'universalité des activités de la société Huberator pour un montant de 52,8 millions d'EUR. Cette immobilisation incorporelle sera amortie totalement en 2023.

Les installations de transport de gaz en Belgique sont incluses dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, le groupe Fluxys Belgium a reçu, pour 2016, des droits d'émission à titre gratuit de 81.532 tonnes de CO₂ pour les sites de compression, de stockage et d'activités de terminalling. Conformément à la méthode comptable reprise à la Note 2, les droits reçus et non utilisés figurent à valeur nulle dans les actifs incorporels.

Le groupe tient à souligner qu'à la date de clôture, aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé incorporel pourrait avoir subi une perte de valeur n'a été identifié.

Note 5.3. Autres actifs financiers

Autres actifs financiers		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2016	31-12-2015
Actions évaluées au coût		24	24
Titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5.3.1	56.935	48.046
Autres actifs financiers au coût		63	554
Total		57.022	48.624

- 5.3.1. Les titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat concernent les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial ayant une échéance supérieure à un an. Ils sont principalement issus de Flux Re dont la trésorerie est destinée à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. L'échéance de ces placements se situe entre 2019 et 2026.

Note 5.4. Créances de location-financement

Créances de location-financement	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Créances non courantes	7.222	12.805	-5.583
Créances courantes	5.581	3.836	1.745
Total	12.803	16.641	-3.838

Les créances de location-financement enregistrent le contrat relatif à l'Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT) : en application de l'IAS 17, ce contrat de leasing relatif au Terminal IZT conclu avec IZT SCRL est qualifié de leasing financier. La durée minimale de cette convention qui a débuté en 1998 est de 20 ans, date à laquelle une option d'achat peut être levée par le preneur en leasing. Un taux d'intérêt variable (base : Euribor) est appliqué sur cette créance.

Echéancier des créances de location-financement au 31-12-2016	En milliers d'euros			
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances de location-financement	5.581	7.222	0	12.803
Total	5.581	7.222	0	12.803

Créances de location-financement :	En milliers d'euros		
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Total
Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	5.711	7.311	0
Total des paiements minimaux (A)	5.711	7.311	0
Intérêts (B)	130	89	0
Total des créances de location-financement (A-B)	5.581	7.222	0
			12.803

Echéancier des créances de location-financement au 31-12-2015	En milliers d'euros			
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances de location-financement	3.836	12.805	0	16.641
Total	3.836	12.805	0	16.641

Créances de location-financement :	En milliers d'euros		
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Total
Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	3.969	13.024	0
Total des paiements minimaux (A)	3.969	13.024	0
Intérêts (B)	133	219	0
Total des créances de location-financement (A-B)	3.836	12.805	0
			16.641

La valeur totale des paiements minimaux correspond à la meilleure estimation, à la date de clôture, des redevances de leasing à recevoir, qu'elles soient relatives au capital à recevoir (créances de location-financement), aux intérêts à encaisser (intérêts) ou à l'option d'achat (créances de location-financement). Ces paiements sont ensuite actualisés au taux de marché pour former la valeur actuelle des paiements minimaux.

Note 5.5. Prêts, créances et autres actifs non courants

Prêts et créances non courants		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Actifs régulatoires	5.5.1	0	4.218	-4.218
Total		0	4.218	-4.218

- 5.5.1. Cette rubrique enregistrait la créance régulatoire liée à l'activité de stockage, cette dernière ayant été récupérée totalement en 2016.

Autres actifs non courants		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Excédents d'actifs de couverture 'IAS 19 avantages du personnel'	5.13	19.808	25.790	-5.982
Charges d'assurance à reporter	5.5.2	5.905	7.592	-1.687
Total		25.713	33.382	-7.669

- 5.5.2. Fluxys LNG s'est assurée contre certains risques encourus dans le cadre du projet de transbordement de GNL auprès de Credendo. Cette assurance s'étend jusqu'en 2021. La partie non échue de cette prime payée est reprise sous cette rubrique pour la partie échéant dans plus d'un an tandis que la partie échéant dans l'année est reprise dans la rubrique 'Autres actifs courants' (voir Note 5.9).

Note 5.6. Stocks

Valeur comptable des stocks	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Stocks de fournitures	12.932	17.929	-4.997
Valeur comptable brute	20.123	25.652	-5.529
Dépréciations de valeur	-7.191	-7.723	532
Stocks de marchandises	8.464	7.875	589
Valeur comptable brute	8.471	9.357	-886
Dépréciations de valeur	-7	-1.482	1.475
Commandes en cours d'exécution	104	312	-208
Valeur comptable brute	104	312	-208
Dépréciations de valeur	0	0	0
Total	21.500	26.116	-4.616

Les stocks de matériel relatif au réseau de transport diminuent suite à l'affectation de matériel, durant 2016, à des projets d'investissement et de maintenance.

Les dépréciations de valeur comptabilisées sur les stocks de gaz naturel ont été reprises suite à l'évolution de la valeur de marché en fin d'exercice.

Impact des mouvements de stocks sur le résultat	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Constitutions ou utilisations de stocks	-6.623	-3.195	-3.428
Dépréciations de valeur	2.007	-537	2.544
Total	-4.616	-3.732	-884

Note 5.7. Clients et autres débiteurs

Clients et autres débiteurs		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Créances commerciales brutes		87.110	74.410	12.700
Dépréciations de valeur		-1.525	-1.525	0
Créances commerciales nettes	5.7.1	85.585	72.885	12.700
Autres débiteurs		2.724	4.352	-1.628
Total		88.309	77.237	11.072

- 5.7.1 Compte tenu des délais de paiement accordés aux clients (paiement dans le mois), d'une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et d'une évaluation systématique de la capacité financière de ses contreparties, le groupe Fluxys Belgium limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Les créances commerciales se décomposent comme suit par ancienneté de solde:

Créances commerciales nettes par ancienneté de solde		En milliers d'euros		
		31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Créances non échues		82.709	70.325	12.384
Créances < 3 mois		2.800	2.493	307
Créances 3 - 6 mois		0	0	0
Créances > 6 mois		9	0	9
Créances litigieuses ou douteuses		67	67	0
Total		85.585	72.885	12.700

Les créances litigieuses ou douteuses concernent essentiellement les créances ouvertes sur des utilisateurs du réseau. La majeure partie de ces créances ont fait l'objet de dépréciations de valeur à concurrence de 100 %.

Note 5.8. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements correspondent aux placements sous forme d'obligations, de papier commercial et dépôts bancaires à plus de trois mois et maximum un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux placements en EUR sous forme de papier commercial dont l'échéance au moment de l'acquisition est de 3 mois maximum, aux dépôts auprès de Fluxys Finance (*cash pooling*), aux dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, aux comptes courants bancaires et aux avoirs en caisse.

Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Placements de trésorerie	101.209	96.487	4.722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	291.727	327.061	-35.334
Equivalents de trésorerie et cash pooling	276.659	310.205	-33.546
Comptes à court terme	3.253	14.275	-11.022
Soldes bancaires	11.804	2.573	9.231
Argent en caisse	11	8	3
Total	392.936	423.548	-30.612

En 2016, le taux de rendement moyen obtenu sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'est élevé à 0,37 % contre 0,48 % pour 2015. Cette diminution s'explique par l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

Note 5.9. Autres actifs courants

Autres actifs courants	Notes	En milliers d'euros		
		31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Produits acquis		707	463	244
Charges à reporter		15.081	12.656	2.425
Autres actifs courants	5.9.1	1.598	2.149	-551
Total		17.386	15.268	2.118

Les autres actifs courants sont principalement constitués par des charges payées d'avance pour 15.081 kEUR (assurances, redevances, loyers, ...) et par divers produits acquis à encaisser.

- 5.9.1 Les autres actifs courants comprennent la quote-part à court terme des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements du groupe en matière de retraites (voir Notes 5.5 et 5.13).

Note 5.10. Capitaux propres

Au 31-12-2016, les capitaux propres s'élèvent à 694.352 kEUR. La diminution de 41.870 kEUR constatée par rapport à l'exercice précédent découle des dividendes distribués en 2016 (-84.316 kEUR), diminution partiellement compensée par le résultat global de la période (+42.446 kEUR).

Annexe relative aux actions de la société mère

	Actions ordinaires	Actions préférentielles	Total
I. Mouvements du nombre d'actions			
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	70.263.501	0	70.263.501
2. Nombre d'actions émises			0
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)			0
4. Nombre d'actions préférentielles remboursées, converties ou réduites (-)			0
5. Autre augmentation [diminution]			0
6. Nombre d'actions, solde de clôture	70.263.501	0	70.263.501
II. Autres informations			
1. Valeur nominale des actions	Sans mention de valeur nominale		
2. Nombre d'actions en possession de l'entreprise elle-même	0	0	0
3. Acomptes sur dividendes payés pendant l'exercice			0

Le capital de Fluxys Belgium SA est représenté par 70.263.501 actions sans désignation de valeur nominale réparties en 2 catégories, outre l'action spécifique.

Les actions de catégorie B sont et demeurent nominatives. Cette catégorie d'actions est détenue par l'actionnaire stable.

Les actions de la catégorie D sont nominatives ou dématérialisées et sont principalement détenues par le public.

L'Etat belge est, par ailleurs, propriétaire de l'action n° 1 qui n'appartient à aucune des catégories susdites, ci-après dénommée action spécifique. Des droits particuliers sont attachés à l'action spécifique en vertu des statuts de Fluxys Belgium. Ces droits y resteront attachés aussi longtemps qu'elle demeurera la propriété de l'Etat et que les articles trois à cinq de l'Arrêté Royal du 16 juin 1994 instituant au profit de l'Etat une action spécifique de Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) ou les dispositions qui s'y substitueraient seront en vigueur. Ces droits sont exercés par le Ministre fédéral qui a l'énergie dans ses attributions. Outre ces droits particuliers, 'l'action spécifique' donne également le droit à son propriétaire de recevoir une part cent fois supérieure à celle attachée à chaque action de catégorie B et de catégorie D de toute distribution de dividende et de toute autre distribution quelconque effectuée par la société au profit de ses actionnaires.

Note 5.11. Passifs portant intérêts

Passifs portant intérêts non courants		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Emprunts obligataires	5.11.1	696.569	696.160	409
Autres emprunts	5.11.2	583.000	611.500	-28.500
Autres financements	5.11.3	102.953	112.154	-9.201
Autres dettes	5.11.4	382.503	359.120	23.383
Total		1.765.025	1.778.934	-13.909
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0	0

Passifs portant intérêts courants		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Emprunts obligataires	5.11.1	10.833	10.804	29
Autres emprunts	5.11.2	39.078	33.325	5.753
Autres financements	5.11.3	4.423	2.046	2.377
Autres dettes	5.11.4	25.138	27.154	-2.016
Total		79.472	73.329	6.143
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0	0

5.11.1. Fluxys Belgium a émis en avril 2012 et en novembre 2014 des emprunts obligataires pour des montants entre 100 MEUR et 350 MEUR. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 2,802 % et 4,25 %. Elles tomberont à échéance entre 2018 et 2034.

5.11.2. Les autres emprunts enregistrent :

- Un emprunt sur 10 ans au taux fixe de 4,747 % contracté en août 2007 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des travaux de renforcement des capacités du Terminal GNL à Zeebrugge dont le solde s'élève à 8.500 kEUR au 31-12-2016.
- Un emprunt sur 25 ans de 400.000 kEUR à taux fixe contracté en décembre 2008 auprès de la BEI pour le financement des investissements de développement du réseau de transport de gaz, dont le solde s'élève à 346.000 kEUR au 31-12-2016.
- Un financement de 257.000 kEUR au taux fixe de 3,20 % auprès de Fluxys Finance destiné à couvrir des besoins liés aux investissements nécessaires aux services de transbordement au terminal GNL à Zeebrugge.
- Des prorata d'intérêts pour un montant de 10.578 kEUR.

- 5.11.3. Les autres financements correspondent aux montants à disposition du groupe pour financer les investissements dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde.
- 5.11.4. Les passifs régulatoires repris en 'Autres dettes' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. La quote-part reprise en passifs non courants correspond aux passifs régulatoires à utiliser dans plus d'un an tandis que le passif courant reprend la quote-part à utiliser dans l'année. Ces montants portent intérêts au taux moyen Euribor 1 an.

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2016

En milliers d'euros

	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	10.833	349.805	346.764	707.402
Autres emprunts	39.078	103.364	479.636	622.078
Autres financements	4.423	23.900	79.053	107.376
Autres dettes	25.138	195.620	186.883	407.641
Total	79.472	672.689	1.092.336	1.844.497

Informations supplémentaires

Contrats de location-financement :

Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	0	0	0	0
Total des paiements minimaux	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2015

En milliers d'euros

	A 1 an maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	10.804	349.887	346.273	706.964
Autres emprunts	33.325	88.500	523.000	644.825
Autres financements	2.046	23.155	88.999	114.200
Autres dettes	27.154	187.570	171.550	386.274
Total	73.329	649.112	1.129.822	1.852.263

Informations supplémentaires

Contrats de location-financement :

Valeur actuelle des paiements minimaux au taux de marché	0	0	0	0
Total des paiements minimaux	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0

Note 5.12. Provisions

5.12.1. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31-12-2015	63.314
Dotations	9.460
Utilisations	-8.825
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	4.035
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	-581
Rendement attendu	-3.321
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	9.147
Reclassement à l'actif	-6.533
Provisions au 31-12-2016 dont :	66.696
Provisions non courantes	62.224
Provisions courantes	4.472

Les provisions liées aux avantages du personnel non préfinancés sont en augmentation, principalement suite à la diminution des taux d'actualisation utilisés en 2016 (1,03 % à 10 ans et 1,55 % à 17 ans) en comparaison à 2015 (1,96 %). Les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2016. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' (voir Note 5.5) et 'Autres actifs courants' (voir Note 5.9.1). Ces provisions sont détaillées en Note 5.13. Ces excédents seront récupérés sur la durée des plans de pension.

5.12.2. Autres provisions

Provisions pour :	En milliers d'euros		
	Contentieux et sinistres	Environnement et reconstitution de sites	Total des autres provisions
Provisions au 31-12-2015	2.408	6.502	8.910
Dotations	29	367	396
Utilisations	0	-67	-67
Excédents	0	0	0
Charges liées à l'actualisation	0	39	39
 Provisions au 31-12-2016 dont :	 2.437	 6.841	 9.278
Provisions non courantes	2.437	0	2.437
Provisions courantes	0	6.841	6.841

Les dotations aux provisions en 2016 concernent les coûts de désaffections à réaliser ainsi que de la remise en état des sites concernés.

5.12.3. Mouvements dans le compte de résultat et échéanciers des provisions

Les mouvements des provisions dans le compte de résultat se ventilent comme suit :

Impact	En milliers d'euros		
	Dotations	Utilisations et reprises	Total
Résultat opérationnel	9.856	-8.892	964
Résultat financier	4.074	-3.902	172
Total	13.930	-12.794	1.136

Echéancier des provisions au 31-12-2016		En milliers d'euros			
		A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres		0	0	2.437	2.437
Environnement et reconstitution de sites		6.841	0	0	6.841
Sous-total		6.841	0	2.437	9.278
Avantages du personnel		4.472	17.888	44.336	66.696
Total		11.313	17.888	46.773	75.974

Echéancier des provisions au 31-12-2015		En milliers d'euros			
		A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres		0	0	2.408	2.408
Environnement et reconstitution de sites		6.502	0	0	6.502
Sous-total		6.502	0	2.408	8.910
Avantages du personnel		3.533	14.132	45.649	63.314
Total		10.035	14.132	48.057	72.224

Taux d'actualisation

Les provisions à long terme font l'objet d'une actualisation systématique sur la base de taux qui ont évolué comme suit en fonction de l'horizon de temps :

	31-12-2016	31-12-2015
De 1 à 5 ans	0,13 %	0,65 %
De 6 à 9 ans	0,89 %	0,95 %
De 10 à 12 ans	1,03 %	1,96 %
Au-delà de 12 ans	1,55 %	1,96 %

Provisions pour contentieux et sinistres

Ces provisions couvrent des décaissements probables dans le cadre de litiges qui concernent notamment la construction du Terminal GNL à Zeebrugge (1983).

L'estimation des provisions est basée, soit sur le montant des réclamations introduites, soit sur la base du montant estimé du risque encouru.

Provisions pour environnement et reconstitution de sites

Ces provisions couvrent essentiellement des dépenses de protection, d'assainissement et de remise en état de sites en cours de fermeture.

Ces provisions s'inscrivent dans le cadre législatif environnemental régional belge et dans le cadre de la Loi Gaz. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des plans d'action et de multiples études en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs et les institutions créées à cet effet.

Note 5.13. Provisions pour avantages du personnel

Description des principaux régimes de retraite et des autres avantages

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Electricité et du Gaz.

Régimes de retraite à prestations définies

Ces conventions, applicables au personnel barémisé engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadres engagé avant le 1er mai 1999, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les plans de pensions sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Description des principaux risques actuariels

Le groupe est exposé, dans le cadre de ses plans de pension à prestations définies, aux risques liés aux hypothèses actuarielles prises en matière d'investissements, de taux d'intérêts, d'espérance de vie et d'évolution salariale.

La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité.

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations en matière de financement des engagements de retraite et les exigences de financement minimal est comparé au rendement attendu des actifs de couverture. Ce dernier est obtenu à partir du taux sans risque observé sur les marchés financiers à la date de clôture, des primes de risque pour chaque catégorie d'actifs dans le portefeuille et de leur volatilité correspondante. Si le rendement attendu est inférieur au taux d'actualisation, ce dernier est réduit.

Les hypothèses relatives aux augmentations salariales, à l'inflation, aux mouvements du personnel et à l'âge moyen attendu de la retraite sont définies sur la base de statistiques historiques de la société. Les tables de mortalité utilisées sont celles publiées par l'IABE (Institut des Actuaires en Belgique).

Les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2016. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' et 'Autres actifs courants'. Ces excédents seront récupérés progressivement grâce à une diminution des cotisations futures à verser.

Régimes de retraite à cotisations définies avec garantie d'un rendement minimum

En Belgique, le personnel barémisé engagé à partir du 1^{er} juin 2002, le personnel cadres engagé à partir du 1^{er} mai 1999 ainsi que les membres de la direction bénéficient de régimes à cotisations définies.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs, ces dernières correspondant à un multiple des cotisations des salariés. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les actifs des fonds de pension sont alloués entre les différentes catégories de risques suivantes :

- *Low risk* : obligations de la zone euro et/ou obligations de haute qualité.
- *Medium risk* : diversification des risques entre obligations, obligations convertibles, immobilier et instruments de fonds propres.
- *High risk* : instruments de fonds propres, immobilier, ...
- *Dynamic Asset Allocation* : adaptation rapide de la structure du portefeuille lors d'événements spécifiques afin de limiter les pertes dans les périodes de stress.

La législation belge requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

Les rendements minimum garantis par l'employeur sont les suivants:

- Pour les contributions payées depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est variable en fonction des taux des OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des taux actuel, ce rendement minimum garanti a été fixé initialement à 1,75 %.
- Pour les contributions payées jusqu'au 31-12-2015, le rendement minimum de 3,25 % pour les cotisations des employeurs et de 3,75 % pour les cotisations des employés est applicable

jusqu'à cette date. Depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est calculé tel que mentionné dans le paragraphe précédent.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies' (voir Note 2.16).

Description des principaux risques

Les régimes de retraite à cotisations définies exposent l'employeur au risque de rendement minimum des actifs de fonds de pension qui n'offrent pas un rendement garanti suffisant.

Autres avantages du personnel à long terme

Le groupe Fluxys Belgium accorde également des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas tous l'objet de préfinancements.

Situation de financement des avantages du personnel

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2016	2015	2016	2015
Valeur actuelle des obligations	-180.608	-126.627	-53.376	-55.088
Juste valeur des actifs des plans	188.694	146.340	0	0
Situation de financement des plans	8.086	19.713	-53.376	-55.088
Impact sur le financement minimum exigé/effet du plafonnement des actifs	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Situation nette	8.086	19.713	-53.376	-55.088
Dont actifs	21.406	27.939	0	0
Dont passifs	-13.320	-8.226	-53.376	-55.088

* Les pensions englobent également les obligations de préretraite et départ anticipé non préfinancées.

** La rubrique 'Autres' comprend les primes d'ancienneté ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (remboursements de frais médicaux et réductions tarifaires).

Mouvements de la valeur actuelle des obligations

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2016	2015	2016	2015
Au début de la période	-126.627	-143.198	-55.088	-60.578
Transfert des plans à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum	-22.727	0	0	0
Coût des services rendus	-6.031	-4.198	-1.571	-2.161
Coût de préretraite	-1.036	12	0	0
Charge [-] / produit [+] financier	-3.070	-2.008	-965	-856
Cotisations des participants	-823	-305	0	0
Changement dans les hypothèses démographiques	1.284	2.806	173	-618
Changement dans les hypothèses financières	-27.362	6.588	-4.132	2.345
Changements liés à l'expérience	-304	4.775	6.575	5.207
Coût des services passés	0	0	0	0
Prestations payées	6.088	8.901	1.632	1.573
Autres				
A la fin de la période	-180.608	-126.627	-53.376	-55.088

Mouvements de la juste valeur des actifs des plans

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2016	2015	2016	2015
Au début de la période	146.340	151.332	0	0
Transfert des plans à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum	22.727	0	0	0
Revenus d'intérêts	3.321	2.119	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	15.200	-3.672	0	0
Cotisations versées par l'employeur	6.371	5.157	1.632	1.573
Cotisations versées par les participants	823	305	0	0
Prestations servies	-6.088	-8.901	-1.632	-1.573
Autres	0	0	0	0
A la fin de la période	188.694	146.340	0	0
Rendement réel des actifs des plans	18.521	-1.553	0	0

En Belgique, les régimes de pensions à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum, sont valorisés et comptabilisés suivant la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies. Ils sont inclus, depuis le 1^{er} janvier 2016, dans les tableaux susmentionnés. Ils ont été introduits via une rubrique de transfert en 2016 sans modifier les chiffres publiés de 2015, ce qui a un impact sur la comparaison des données entre les deux exercices.

Coût comptabilisé en résultat

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2016	2015	2016	2015
Coût				
Coût des services rendus	-6.031	-4.198	-1.571	-2.161
Coût de retraite anticipée	-1.036	12	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	0	0	581	2.375
Intérêt net sur le passif / (actif) net				
Frais d'intérêts sur les obligations	-3.070	-2.008	-965	-856
Revenu d'intérêts sur les actifs des plans	3.321	2.119	0	0
Coût comptabilisé en résultat	-6.816	-4.075	-1.955	-642

Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2016	2015	2016	2015
Changement dans les hypothèses démographiques				
Changement dans les hypothèses financières	1.284	2.806	173	-618
Changements liés à l'expérience	-27.362	6.588	-4.713	-30
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	-304	4.775	6.575	5.207
Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	15.200	-3.672	0	0
Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-11.182	10.497	2.035	4.559

Répartition de l'obligation selon le type de participants aux plans

En milliers d'euros	2016	2015
Participants actifs	-199.845	-149.275
Participants non-actifs avec avantages différés	-4.364	-3.446
Retraités et bénéficiaires	-29.775	-28.994
Total	-233.984	-181.715

Répartition de l'obligation selon le type de prestations

En milliers d'euros	2016	2015
Prestations de retraite et de décès	-180.608	-126.627
Autres avantages postérieurs à l'emploi (frais médicaux et réductions tarifaires)	-32.570	-34.255
Primes d'ancienneté	-20.806	-20.833
Total	-233.984	-181.715

Principales hypothèses actuarielles utilisées

	2016	2015
Taux d'actualisation entre 10 et 12 ans	1,03 %	1,96 %
Taux d'actualisation au-delà de 12 ans	1,55 %	1,96 %
Augmentation attendue du salaire moyen	1,75 %	2,00 %
Inflation attendue	1,75 %	1,75 %
Augmentation attendue des dépenses de santé	2,75 %	2,75 %
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75 %	1,75 %
Age moyen attendu de la retraite	63(BAR)/65(CAD)	63
Tables de mortalité	IABE prospective	IABE prospective
Espérance de vie exprimée en années :		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
- Homme	20	20
- Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
- Homme	22	22
- Femme	26	26

Le taux d'actualisation des plans dépend de la durée moyenne estimée des plans

La juste valeur des actifs de couverture est répartie suivant les catégories principales suivantes :

	2016	2015
Participations cotées en bourse	88,33 %	78,62 %
Actions - zone Euro	20,87 %	17,33 %
Actions - hors zone Euro	25,77 %	13,72 %
Obligations d'état - zone Euro	0,92 %	5,00 %
Autres obligations - zone Euro	21,24 %	33,16 %
Autres obligations - hors zone Euro	19,53 %	9,41 %
Participations non-cotées en bourse	11,67 %	21,38 %
Contrats d'assurance	0,04 %	1,91 %
Biens immobiliers	4,70 %	3,91 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,07 %	2,48 %
Autres	6,86 %	13,08 %
Total (en %)	100,00 %	100,00 %
Total (en milliers d'euros)	188.694	146.340

Analyses de sensibilité

Impact sur l'obligation	En milliers d'euros	
		Augmentation (-) / Diminution (+)
Augmentation du taux d'actualisation (0,5 %)	13.641	
Augmentation moyenne des salaires - Hors inflation (0,5 %)	-16.660	
Augmentation du taux d'inflation (0,25 %)	-7.066	
Augmentation des prestations de soins de santé (1 %)	-5.405	
Augmentation des avantages tarifaires (0,5 %)	-1.615	
Augmentation de l'espérance de vie des retraités (1 an)	-1.820	

Durée moyenne pondérée des obligations

	2016	2015
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	10	13
Durée moyenne pondérée des autres obligations	17	13

Estimation des contributions à verser pour les régimes à prestations définies

	En milliers d'euros
Contribution attendue en 2017	6.008

Estimation des contributions à verser pour les régimes à contributions définies avec garantie d'un rendement minimum

	En milliers d'euros
Contribution payée en 2016	2.411
Contribution attendue en 2017	2.575

Les cotisations à verser pour les régimes à contributions définies sont fonction de l'évolution de la masse salariale de la population concernée.

Actifs de plans auprès de compagnies d'assurances

Certaines cotisations étaient versées par le groupe auprès de compagnies d'assurances qui assuraient un rendement minimum majoré de participations financières sur ces cotisations (branche 21). Ces actifs de couverture ont été transférés en 2016 auprès des fonds de pension et en branche 23 auprès des sociétés d'assurance. Les cotisations futures seront versées conformément à cette nouvelle politique.

Note 5.14. Actifs et passifs d'impôt différé

Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan	En milliers d'euros		
	31-12-2016	31-12-2015	Ecart
Evaluation des immobilisations	245.347	264.840	-19.493
Produits à recevoir	3.028	3.881	-853
Juste valeur des instruments financiers	223	489	-266
Provisions pour avantages du personnel ou non acceptées	29.417	35.448	-6.031
Autres différences normatives	291	337	-46
Total	278.306	304.995	-26.689

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles. Cet écart provient, d'une part, de la comptabilisation au bilan d'ouverture des immobilisations corporelles à leur juste valeur en tant que coût présumé et, d'autre part, de la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs issus des regroupements d'entreprises SEGE0 et Distrigaz & C° en 2008.

Les provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) et les provisions comptabilisées en normes locales mais non acceptées en IFRS constituent l'autre source importante d'impôts différés. Cette rubrique est impactée en 2016 par la révision à la baisse des impôts différés suite au changement de taux d'impôt au Luxembourg (voir Note 4.5.2).

Tous les actifs et passifs d'impôt différé sont reconnus hormis les latences d'impôts différés calculées sur les résultats reportés des filiales. Ces latences d'impôts différés sont estimées pour Fluxys LNG à 3 kEUR d'impôts différés passifs.

Mouvement de la période	En milliers d'euros
	Passifs d'impôt différé
Au 31-12-2015	304.995
Charges d'impôt différé - Compte de résultat	-23.580
Charges d'impôt différé - Autres éléments du résultat global	-3.109
Au 31-12-2016	278.306

Note 5.15. Fournisseurs et autres créateurs courants

Fournisseurs et autres créateurs courants	31-12-2016	31-12-2015	Ecarts
Fournisseurs	49.448	29.349	20.099
Dettes sociales et salariales	25.339	22.650	2.689
Autres créateurs	13.155	16.490	-3.335
Total	87.942	68.489	19.453

L'augmentation des dettes envers les fournisseurs s'explique par les factures à recevoir relatives aux investissements en cours au terminal GNL de Zeebrugge.

Note 6. Instruments financiers

Principes de la gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe Fluxys Belgium est exposé aux risques de crédit et de contrepartie, de liquidité et d'intérêt, de change et de marché affectant ses actifs et passifs.

L'organisation administrative, le contrôle de gestion et les rapports financiers assurent en permanence le suivi et la gestion des risques.

Le groupe peut utiliser des instruments financiers exclusivement à des fins de couverture et non à des fins spéculatives ou de négociation. Toutes les interventions et les opérations que le groupe réalise visent à rencontrer ses besoins de liquidité et aucune opération ne peut être motivée uniquement par la recherche d'un profit spéculatif.

Politique de gestion de trésorerie

La trésorerie du groupe Fluxys Belgium est gérée dans le cadre d'une politique générale qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Cette politique prévoit le placement des excédents de trésorerie auprès de Fluxys Finance SA dans le cadre de conventions de *cash pooling*. Pour rappel, Fluxys Finance est la société dans laquelle est centralisée la gestion de la trésorerie et des financements du groupe Fluxys.

L'objectif de cette politique est d'optimaliser les positions de trésorerie au sein du groupe. Ces opérations se font sur la base d'une rémunération conforme aux conditions de marché.

La politique financière du groupe précise que les excédents de trésorerie non repris ci-dessus sont placés, soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionnariat est majoritairement public ou qui bénéficient de la garantie d'un Etat européen. Ces placements externes font l'objet d'une mise en concurrence tant au niveau des offres que des produits ainsi que d'une diversification suffisante afin d'éviter la concentration des risques de contrepartie. Ces placements font l'objet d'un suivi permanent et d'une analyse de risque au cas par cas.

Au 31-12-2016, les placements courants et non courants, la trésorerie et les équivalents s'élèvent à 449.871 kEUR contre 471.594 kEUR au 31-12-2015.

Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'information internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (*rating*). Le groupe fait également appel à des bases de données contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel. En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Au niveau de la concentration, il est à noter que trois clients contribuent à concurrence de 55 % aux produits des activités ordinaires.

Risque de change

Les activités du groupe sont, pour l'essentiel, libellées en euro.

Dans le cadre de notre politique, toutes les positions en devises doivent par principe être couvertes. Des positions résiduelles peuvent être ouvertes pendant de courtes périodes à condition qu'il s'agisse des principales devises et pour autant que la somme de ces positions n'excède pas globalement la contre-valeur de 1 MEUR.

Une analyse de sensibilité n'est dès lors pas pertinente à ce niveau.

Risque de taux d'intérêt

L'endettement du groupe est composé principalement d'emprunts à taux fixe, dont le solde au 31-12-2016 représente 1.329.480 kEUR et dont la maturité se situe entre 2017 et 2034. Le solde des emprunts à taux fixe s'élevait à 1.351.789 kEUR au 31-12-2015.

Les passifs du groupe portant intérêts comprennent, en outre, d'autres financements et des passifs à utiliser conformément au cadre régulatoire. Comme indiqué à la Note 5.11, ces derniers portent intérêts à un taux à 10 ans pour une partie et au taux moyen Euribor 1 an pour le solde. Le groupe n'encourt pas de risques de taux d'intérêt à ce niveau.

Une analyse de sensibilité n'est dès lors pas représentative du risque inhérent à ces instruments financiers.

En conclusion, l'exposition du groupe Fluxys Belgium au risque de taux est très limitée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est essentielle dès lors que la maximisation de la liquidité et l'utilisation de la trésorerie au sein du groupe Fluxys Belgium constituent un objectif majeur. Le montant et l'horizon des placements couvrent dans la mesure du possible l'échéancier des besoins de trésorerie en tenant compte des aléas de l'exploitation.

La maturité des passifs portant intérêts est fournie en Note 5.11.

Synthèses des instruments financiers à la date de la clôture

Les principaux instruments financiers du groupe consistent en des créances et dettes financières et commerciales, des placements de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Vous trouverez ci-dessous la situation des instruments financiers au 31 décembre 2016 :

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture			En milliers d'euros	
31-12-2016	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers	1 & 2	57.022	57.022	1 & 2
Créances de location-financement	1	7.222	7.222	2
Prêts et créances	1	0	0	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	1	5.581	5.581	2
Clients et autres débiteurs	1	88.309	88.309	2
Placements de trésorerie	1 & 2	101.209	101.209	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 2	291.727	291.727	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		551.070	551.070	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	1	1.765.025	1.807.920	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	1	79.472	79.472	2
Fournisseurs et autres créditeurs	1	87.942	87.942	2
Total des instruments financiers au passif		1.932.439	1.975.334	

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants:

1. Actifs financiers (y compris prêts et créances) ou passifs financiers au coût amorti.
2. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat.

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture			En milliers d'euros	
31-12-2015	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers	1 & 2	48.624	48.624	1 & 2
Créances de location-financement	1	12.805	12.805	2
Prêts et créances	1	4.218	4.218	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	1	3.836	3.836	2
Clients et autres débiteurs	1	77.237	77.237	2
Placements de trésorerie	1 & 2	96.487	96.487	1 & 2
Trésorerie et équivalentes de trésorerie	1 & 2	327.061	327.061	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		570.268	570.268	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	2	1.778.934	1.799.926	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	2	73.329	73.329	2
Fournisseurs et autres créditeurs	2	68.489	68.489	2
Total des instruments financiers au passif		1.920.752	1.941.744	

L'ensemble des instruments financiers du groupe relève des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur des autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :

- Les rubriques 'passifs portant intérêts' incluent les emprunts obligataires à taux fixe émis par Fluxys Belgium dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
 - o soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
 - o soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe

7.1. Les litiges

7.1.1. Litiges relatifs à l'activité pétrole

En vertu d'une convention signée le 09-11-1979, l'Etat belge a chargé la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) d'une mission de négociation d'achat de pétrole brut avec le Royaume d'Arabie Saoudite. La SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) a accepté cette mission moyennant l'octroi par l'Etat belge de sa garantie en couverture des coûts, des pertes et de tous les risques inhérents à la mission précitée.

Dans le cadre de la décision de l'arrêt de cette activité pétrole, des recours ont été introduits à l'encontre de l'Etat belge et de la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz).

Le risque encouru par la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) est couvert par la garantie de l'Etat belge (arrêté royal du 03-02-1981 - Moniteur belge du 17-02-1981) et conformément à la convention passée le 09-11-1979 entre l'Etat belge et la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) et à la lettre du 30-12-1983 des ministres des Finances et des Affaires Economiques.

7.1.2. Autres litiges

Ghislenghien

Comme annoncé dès 2011, Fluxys Belgium a entrepris, en accord avec les assureurs et les autres parties responsables, de procéder à l'indemnisation définitive des victimes privées de l'accident survenu à Ghislenghien en 2004. Bien que la majeure partie des victimes ont été indemnisées en 2012, certains dossiers ne sont pas encore clôturés. Fluxys Belgium procède à une évaluation de ces dossiers au fur et à mesure de leur évolution. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2016.

Claim relatif à l'investissement 'Open Rack Vaporizer'

Un claim pour compensation de travaux complémentaires a été introduit par un fournisseur dans le cadre de l'investissement 'Open Rack Vaporizer' réalisé par Fluxys LNG. Cette dernière conteste ce claim et un expert a été désigné afin d'évaluer le dossier. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade du dossier. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2016.

Autres recours

D'autres recours dans le cadre de l'exploitation de nos installations sont en cours mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation

Dans le cadre de ses activités, le groupe Fluxys Belgium détient du gaz appartenant à ses clients au niveau du site de stockage à Loenhout, dans les canalisations ainsi que dans les réservoirs du Terminal GNL à Zeebrugge.

7.3. Garanties reçues

Des cautionnements bancaires en faveur du groupe comprennent, d'une part, des garanties reçues des entrepreneurs à titre de garantie de bonne fin des travaux qu'ils exécutent et, d'autre part, des garanties bancaires reçues des clients. Au 31 décembre 2016, ces garanties reçues s'élèvent à 127.666 kEUR.

7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

Les garanties locatives constituées en faveur des propriétaires des biens situés en Belgique et loués par le groupe s'élèvent à 59 kEUR au 31-12-2016.

D'autres garanties ont été constituées pour un montant de 137 kEUR au 31-12-2016.

7.5. Baux à long terme et conventions de mise à disposition

Le groupe Fluxys Belgium dispose de conventions de mise à disposition de sites par des tiers sur lesquels des installations du groupe sont érigées, notamment les installations de terminalling à Zeebrugge, les installations et réservoir à Dudzele et les bâtiments et station à CGB. Ces contrats viennent à échéance entre 2017 et 2112. Le montant pris en résultat durant l'exercice figure en Note 4.2.2.

7.6. Engagements dans le cadre de l'Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT)

Le contrat de leasing IZT prévoit une option d'achat pour le preneur du contrat en date du 01-10-2018 pour un montant de 4.593 kEUR. Dans le cadre de cette opération, des droits de superficie ont été octroyés.

7.7. Engagements dans le cadre des contrats de services de terminalling

Les contrats de souscription de capacité conclus avec les utilisateurs du Terminal GNL à Zeebrugge (*Capacity Subscription Agreements* ou CSA) prévoient la mise à disposition de 1.051 fenêtres d'accostage (*slots*) de 2017 à 2027. En outre, Yamal Trade (une filiale à 100 % de Yamal LNG) et Fluxys LNG ont signé un contrat d'une durée de 20 ans pour le transbordement de maximum 8 millions de tonnes de GNL par an au port de Zeebrugge en Belgique.

7.8. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le groupe Fluxys Belgium a conclu des financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui prévoient des clauses contractuelles (*financial covenants*) satisfaites par le groupe au 31-12-2016. Ces emprunts, tout comme les emprunts obligataires, comportent également une clause Pari Passu.

7.9. Autres engagements donnés et reçus

D'autres engagements ont été donnés ou reçus par le groupe Fluxys Belgium mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

Note 8. Parties liées

Fluxys Belgium et ses filiales sont contrôlées par la société Fluxys, elle-même contrôlée par Publigaz.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par Fluxys Belgium et ses filiales dans le cadre normal de leurs activités avec des entreprises liées ou associées non consolidées. Ces transactions se font aux conditions du marché et concernent essentiellement des opérations réalisées avec Fluxys (services IT et de housing), Interconnector (UK) (services d'inspection et de réparation), IZT (contrat de leasing IZT et services d'opération et de maintenance des installations), Dunkerque LNG (développements informatiques et autres services), Gaz-Opale (prestations de service de terminalling), Balansys (société de balancing commercial du réseau) et Fluxys Finance, société dans laquelle est centralisée la gestion de la trésorerie et des financements du groupe Fluxys.

Parties liées	En milliers d'euros				
	31-12-2016				
	Maison mère	Co-entreprises	Entreprises associées ⁴	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	1.420	0	1.958	315.950	319.328
1. Autres actifs financiers	0	0	0	26.118	26.118
1.1. Titres, autres que des actions	0	0	0	26.118	26.118
1.2. Prêts	0	0	0	0	0
2. Autres actifs non courants	0	0	0	7.222	7.222
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	7.222	7.222
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	1.420	0	1.958	5.951	9.329
3.1. Clients	1.420	0	1.958	370	3.748
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	5.581	5.581
3.3. Autres débiteurs	0	0	0	0	0
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	276.659	276.659
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0
II. Passifs avec les parties liées	333	0	584	257.011	257.928
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	0	0	0	257.000	257.000
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	0	0	0	257.000	257.000
2. Fournisseurs et autres crébiteurs	135	0	584	0	719
2.1. Fournisseurs	100	0	584	0	684
2.2. Autres crébiteurs	35	0	0	0	35
3. Autres passifs courants	198	0	0	11	209
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	2.727	0	0	6.689	9.416
4. Prestations de services reçues (-)	-1.351	0	0	0	-1.351
5. Résultat financier	0	0	0	-6.734	-6.734
6. Rémunérations aux membres de la direction et aux administrateurs					1.946
dont avantages à court terme					1.723
dont avantages postérieurs à l'emploi					223

⁴ Entreprises associées à Fluxys SA, société mère du groupe Fluxys Belgium.

Parties liées

En milliers d'euros

	31-12-2015				
	Maison mère	Co- entreprises	Entreprises associées ⁵	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	1.537	0	1.656	348.508	351.701
1. Autres actifs financiers	0	0	0	26.887	26.887
1.1. Titres, autres que des actions	0	0	0	26.887	26.887
1.2. Prêts	0	0	0	0	0
2. Autres actifs non courants	0	0	0	12.805	12.805
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	12.805	12.805
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	1.537	0	1.656	6.753	9.946
3.1. Clients	1.537	0	1.656	2.917	6.110
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	3.836	3.836
3.3. Autres débiteurs	0	0	0	0	0
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	302.063	302.063
5. Autres actifs courants	0	0	0	0	0
II. Passifs avec les parties liées	205	0	67	257.223	257.495
1. Passifs portant intérêt [courants et non courants]	0	0	0	257.007	257.007
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	0	0	0	257.007	257.007
2. Fournisseurs et autres créateurs	193	0	67	17	277
2.1. Fournisseurs	193	0	67	17	277
2.2. Autres créateurs	0	0	0	0	0
3. Autres passifs courants	12	0	0	199	211
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	0	0	0	0	0
2. Achats d'immobilisations (-)	0	0	0	0	0
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	4.759	0	0	6.080	10.839
4. Prestations de services reçues (-)	-524	0	0	-22	-546
5. Résultat financier	0	0	0	-1.609	-1.609
6. Rémunerations aux membres de la direction et aux administrateurs				1.781	1.781
dont avantages à court terme				1.574	1.574
dont avantages postérieurs à l'emploi				207	207

⁵ Entreprises associées à Fluxys SA, société mère du groupe Fluxys Belgium.

Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux membres de la direction

Conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA est composé d'au moins 3 et de maximum 24 membres, administrateurs non exécutifs. En outre, 'l'action spécifique' confère au Ministre le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration. Actuellement, un représentant du gouvernement fédéral assiste aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions du Comité stratégique.

L'Assemblée générale ordinaire a décidé de fixer les rémunérations des administrateurs et des représentants du gouvernement à un montant annuel indexé de maximum 360.000 € (valeur 01-01-2007), à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres, et d'octroyer un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des Comités.

L'article 17.5 des statuts stipule que le Conseil d'administration est autorisé à payer des rémunérations spéciales à un administrateur chargé de travaux spéciaux pour la société. Le Conseil a également le droit de rembourser les frais de déplacement et débours des membres du Conseil d'administration.

Le groupe Fluxys Belgium n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs; les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec le groupe. Il n'est pas octroyé d'actions ou d'options sur actions aux administrateurs.

Nous renvoyons le lecteur vers le rapport de gestion au chapitre 'Déclaration de gouvernement d'entreprise' pour plus de détail en la matière et vers la Note 8 'Parties liées' pour la ventilation des rémunérations par catégorie.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture

Fluxys Belgium a annoncé le 23 mars 2017 l'organisation d'une consultation de marché concernant une proposition tarifaire adaptée pour ses services de transport. Cette dernière contient une réduction tarifaire ainsi que la non-indexation des tarifs au 1^{er} janvier 2018. La CREG devrait approuver cette proposition avant l'été. La baisse tarifaire des services de transport au 1^{er} janvier 2018 ne pèsera pas sur le résultat de Fluxys Belgium, vu que ce dernier est en grande partie fonction du rendement autorisé par le cadre régulatoire.

IV. Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys Belgium SA sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2016, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Fluxys Belgium SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans le bilan consolidé s'élève à 2 989 171 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 48 484 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Fluxys Belgium SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés :

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Anvers, le 3 avril 2017

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Jurgen Kesselaers

3.4. Comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA en normes belges

Compte tenu de l'importance des fonds propres et du chiffre d'affaires de la société mère dans les comptes consolidés, la publication détaillée des comptes annuels statutaires et de leurs commentaires, dans la présente brochure, constituerait, dans la plupart des cas, un double emploi avec les explications fournies au niveau des comptes consolidés.

Conformément à l'article 105 du code des sociétés, il a dès lors été décidé de se limiter à la présentation d'une version abrégée des comptes annuels statutaires de la société Fluxys Belgium SA.

Le commissaire a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA.

Ces documents sont déposés auprès de la banque nationale de Belgique. Ils sont disponibles sur le site web de Fluxys Belgium (www.fluxys.com/belgium) et ils sont également gratuitement disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :

Fluxys Belgium SA
Département Communication
Avenue des Arts 31, 1040 Bruxelles

I. Bilan

Actif	En milliers d'euros	
	31-12-2016	31-12-2015
Actifs immobilisés	2.033.590	2.141.468
Frais d'établissement	1.454	1.720
Immobilisations incorporelles	52.082	60.793
Immobilisations corporelles	1.895.106	1.993.516
Immobilisations financières	84.948	85.439
Actifs circulants	255.683	213.948
Stocks et commandes en cours d'exécution	21.198	25.804
Créances à un an au plus	85.501	79.030
Placements de trésorerie	0	1.275
Valeurs disponibles	137.603	92.576
Comptes de régularisation	11.381	15.263
Total	2.289.273	2.355.416

Passif	En milliers d'euros	
	31-12-2016	31-12-2015
Capitaux propres	672.327	728.539
Capital	60.272	60.272
Primes d'émission	38	38
Plus-values de réévaluation	486.538	530.954
Réserves	40.932	50.937
Bénéfice reporté	33.564	30.924
Subsides en capital	50.983	55.414
Provisions et impôts différés	37.612	38.475
Provisions pour risques et charges	9.878	8.408
Impôts différés	27.734	30.067
Dettes	1.579.334	1.588.402
Dettes à plus d'un an	1.042.148	1.087.006
Dettes à un an au plus	182.941	182.245
Comptes de régularisation	354.245	319.151
Total	2.289.273	2.355.416

II. Compte de résultats

Compte de résultats	En milliers d'euros	
	31-12-2016	31-12-2015
Ventes et prestations	499.422	551.012
Coût des ventes et des prestations	416.616	432.755
Résultat d'exploitation	82.806	118.257
Produits financiers	24.817	29.694
Charges financières	40.416	58.023
Résultat financier	-15.599	-28.329
Bénéfice de l'exercice avant impôts	67.207	89.928
Prélèvements sur les impôts différés	2.333	2.420
Impôts sur le résultat	-35.877	-43.099
Bénéfice de l'exercice	33.663	49.249
Prélèvement sur les réserves immunisées	100	103
Bénéfice de l'exercice à affecter	33.763	49.352

III. Affectation et prélevements

Affectation et prélevements	En milliers d'euros	
	31-12-2016	31-12-2015
Bénéfice à affecter	64.687	89.020
Bénéfice de l'exercice à affecter	33.763	49.352
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	30.924	39.668
Prélèvements sur les capitaux propres	53.193	43.170
Sur les réserves	53.193	43.170
Affectations aux capitaux propres	0	16.950
A la réserve légale	0	0
Aux autres réserves	0	16.950
Résultat à reporter	33.564	30.924
Bénéfice à reporter	33.564	30.924
Bénéfice à distribuer	84.316	84.316
Rémunération du capital	84.316	84.316
Si la répartition ci-dessus est acceptée, et compte tenu des prescriptions fiscales, le montant du dividende unitaire net de précompte mobilier pourra être fixé:	0,84€	0,88€

En 2016, il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividende. Le dividende unitaire brut à distribuer pour l'exercice 2016 s'élèvera à 1,20 € par action (0,84 € net). Il sera mis en paiement à partir du 18 mai 2017.

IV. Etat du capital au terme de l'exercice

Etat du capital au terme de l'exercice		31-12-2016		
Capital souscrit (en milliers d'euros)				
Au terme de l'exercice précédent		60.272		
Au terme de l'exercice		60.272		
Représentation du capital				
Actions nominatives		62.211.399		
Actions dématérialisées		8.052.102		
Structure de l'actionnariat				
Déclarant	Date de la déclaration	Catégorie de part	Nombre de droits de vote déclarés	%
Fluxys	31-08-2016	B/D	63.217.100	89,97

L'Etat belge possède une action spécifique.

V. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat	En milliers d'euros
31-12-2016	
Détail de la rubrique 670/3 *	
Impôts sur le résultat de l'exercice	36.279
Impôts et précomptes dus ou versés	33.250
Excédents d'impôts estimés	0
Suppléments d'impôts estimés	3.029
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	0
Suppléments d'impôts dus ou versés	0
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	0
 Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé	
Bénéfice avant impôts	67.207
Eléments fiscaux :	39.528
Revenus définitivement taxés	-19.201
Dépenses non admises	8.500
Intérêts notionnels	0
Réserves taxables	47.796
Réduction de valeur sur immobilisations financières	0
Prélèvements sur les réserves immunisées	100
Prélèvements sur les impôts différés	2.333
 Total	 106.735

* Les régularisations d'impôts (comptes 77) s'élevant à -402 k€ en 2016 ne sont pas comprises dans cette rubrique.

VI. Bilan social

N° ONSS : 030012851238
N° Commission paritaire : 326

Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	780,75	670,33	110,42
Temps partiel	124,92	62,00	62,92
Total en équivalents temps plein (ETP)	875,21	716,98	158,23
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	1.165.683,47	1.006.513,08	159.170,39
Temps partiel	139.087,40	68.023,40	71.064,00
Total	1.304.770,87	1.074.536,48	230.234,39
Frais de personnel			
Temps plein	€96.200.321	€82.236.545	€13.963.776
Temps partiel	€11.078.838	€6.054.203	€5.024.635
Total	€107.279.159	€88.290.748	€18.988.411
Montant des avantages accordés en sus du salaire	€1.531.647	€1.260.545	€271.102

	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen travailleur en équivalent temps plein (ETP)			
Nombre moyen travailleur en équivalent temps plein (ETP)	911,9	743,8	168,1
Nombre effectif d'heures prestées	1.350.415,97	1.106.624,25	243.791,72
Frais de personnel	€114.332.655	€97.182.757	€17.149.898
Montant des avantages accordés en sus du salaire	€1.585.674	€1.347.823	€237.851

* équivalents temps plein

2. A la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	769	124	862,58
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	743	124	836,58
Contrat à durée déterminée	26	0	26,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	664	59	708,90
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	292	29	314,30
De niveau supérieur non universitaire	166	13	176,10
De niveau universitaire	206	17	218,50
Femmes	105	65	153,68
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	24	21	39,35
De niveau supérieur non universitaire	44	34	69,73
De niveau universitaire	37	10	44,60
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	248	24	266,00
Employés	521	100	596,58
Ouvriers	0	0	0,0
Autres	0	0	0,0

* équivalents temps plein

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	2,86	0,0
Nombre effectif d'heures prestées	5.682,95	0
Frais pour l'entreprise	€148.568	0

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	34	1	34,80
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11	1	11,80
Contrat à durée déterminée	23	0	23,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	68	4	70,30
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	44	4	46,30
Contrat à durée déterminée	24	0	24,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	14	0	14,00
Prépension	0	0	0,0
Licenciement	6	1	6,80
Autre motif	48	3	49,50
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à préster des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

* équivalents temps plein

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	686	160
Nombre d'heures de formation suivies	22.011,80	3.588,70
Coût net pour l'entreprise	€3.146.688	€503.910
Dont coût brut directement lié aux formations	€3.146.688	€503.910
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0,00	0,00
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0,00	0,00
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	282	56
Nombre d'heures de formation suivies	4.176,00	572,16
Coût net pour l'entreprise	€403.844	€49.562
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0,00	0,00
Nombre d'heures de formation suivies	0,00	0,00
Coût net pour l'entreprise	0,00	0,00

04

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniël Termont, *Président du Conseil d'administration et Vice-président du Comité stratégique*
Claude Grégoire, *Vice-président du Conseil d'administration et Président du Comité stratégique*
Jos Ansoms
Marianne Basecq *
Patrick Côté
Valentine Delwart *
Hélène Deslauriers *
Andries Gryffroy
Luc Hujoel
Ludo Kelchtermans, *Président du Comité d'audit*
Monique Lievens *, *Président du Comité de gouvernance d'entreprise*
Renaud Moens
Walter Nonneman *
Josly Piette
Nele Roobrouck
Henriette Van Caenegem *
Christian Viaene, *Président du Comité de nomination et de rémunération*
Sandra Wauters *
Luc Zabeau

François Fontaine, *Représentant du gouvernement fédéral avec voix consultative*
Pascal De Buck, *Président du Comité de direction et CEO, invité avec voix consultative*

Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

•*Administrateur indépendant au sens de la Loi Gaz.*

COMITÉ STRATÉGIQUE

Claude Grégoire, *Président*
Daniël Termont, *Vice-Président*
Jos Ansoms
Patrick Côté
Valentine Delwart
Luc Hujoel
Walter Nonneman
Sandra Wauters
Christian Viaene, *observateur avec voix consultative*
François Fontaine, *Représentant du gouvernement fédéral avec voix consultative*
Pascal De Buck *Président du Comité de direction et CEO, invité avec voix consultative*

Le secrétariat du Comité stratégique est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

COMITÉ D'AUDIT

Ludo Kelchtermans, *Président*
Marianne Basecq
Patrick Côté
Renaud Moens
Henriette Van Caenegem
Sandra Wauters

Le secrétariat du Comité d'audit est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMITÉ DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Monique Lievens, *Président*

Valentine Delwart

Hélène Deslauriers

Andries Gryffroy

Henriette Van Caenegem

Luc Zabeau

Le secrétariat du Comité de gouvernance d'entreprise est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Christian Viaene, *Président*

Marianne Basecq

Valentine Delwart

Hélène Deslauriers

Luc Hujoel

Walter Nonneman

Nele Roobrouck

Le secrétariat du Comité de nomination et de rémunération est assuré par Anne Vander Schueren, Director Human Resources.

DIRECTION DE L'ENTREPRISE

La conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard de tiers, est confiée au Comité de direction, composé comme suit :

Pascal De Buck, Président du Comité de direction et Chief Executive Officer

Arno Büx, membre du Comité de direction et Chief Commercial Officer

Paul Tummers, membre du Comité de direction et Chief Financial Officer

Peter Verhaeghe, membre du Comité de direction et Chief Technical Officer

Le Comité de direction est assisté des membres de la direction ci-dessous. Ensemble, ils forment l'*executive committee* :

Huberte Bettonville, Director Commercial Regulated

Gérard Kimus, Director Planning & ICT

Anne Vander Schueren, Director Human Resources

Rafael Van Elst, Director Installations & Grid

Carlo van Eysendyck, Director Construction, Engineering & Gas Flow

Le secrétariat est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

DECLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : TABLE DES MATIERES

4.1.	Evolution de la composition du Conseil d'administration en 2016	189
4.2.	Règles pour la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et pour la modification des statuts	190
4.3.	Conseil d'administration	191
4.3.1.	Composition du Conseil d'administration	191
4.3.2.	Rapport d'activités	198
4.3.3.	Octroi d'un prêt de Fluxys Finance à Fluxys LNG : application de l'article 524 du Code des sociétés	201
4.4.	Comités constitués par le Conseil d'administration	203
4.4.1.	Comité stratégique	203
4.4.2.	Comité d'audit	207
4.4.3.	Comité de nomination et de rémunération	211
4.4.4.	Comité de gouvernance d'entreprise	214
4.5.	Evaluation du Conseil d'administration et des Comités consultatifs	216
4.6.	Direction de la société en 2016	217
4.7.	Rapport de rémunération	219
4.7.1.	Conseil d'administration : procédures, principes et émoluments	219
4.7.2.	Comité de direction : procédures, principes et émoluments	223
4.7.3.	Politique de rémunération pour les deux prochains exercices	226
4.8.	Droits de vote et pouvoirs spéciaux	227
4.9.	Limitations légales ou statutaires en cas de transfert de titres	228
4.10.	Transactions et autres relations contractuelles	229
4.11.	Emission ou rachat de parts	230

4.12.	Commissaire	231
4.13.	Sociétés-filiales	231
4.14.	Publicité des participations importantes	231
4.15.	Gestion des risques	232
4.15.1.	Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	232
4.15.2.	Risque de marché	235
4.15.3.	Risque de contrepartie	236
4.15.4.	Risques liés à l'atteinte à l'intégrité du réseau ou aux incidents sur ce dernier	237
4.15.5.	La disponibilité, la fiabilité et la sécurisation de l'ICT	239
4.15.6.	Assurances et garanties bancaires	239

Le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (« Code 2009 ») a servi de code de référence pour Fluxys Belgium. S'applique également à Fluxys Belgium : la réglementation en matière de bonne gouvernance prévue dans la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, telle que modifiée ultérieurement (« Loi Gaz »), et dans la directive européenne 2009/73/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE (« Directive »). La réglementation appliquée par Fluxys Belgium est disponible sur Internet :

- Code 2009 : www.corporategovernancecommittee.be
- Loi Gaz : www.just.fgov.be
- Directive : eur-lex.europa.eu

Fluxys Belgium n'applique pas les règles du Code 2009 en ce qui concerne la durée du mandat des administrateurs. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de six ans, et non, comme préconisé par le § 4.6 du Code 2009, pour une période de quatre ans. Cette durée se justifie dans le contexte des spécificités et complexités techniques, financières et juridiques propres aux tâches et responsabilités confiées au gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel.

4.1. Evolution de la composition du Conseil d'administration en 2016

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2016, le mandat d'administrateur de Renaud Moens a été renouvelé pour une période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2022. Le mandat d'administrateur de Christian Viaene a quant à lui été renouvelé pour une période d'1 an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2017.

Par ailleurs, sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, l'Assemblée générale ordinaire du 10 mai 2016 a décidé de nommer Monsieur Jos Ansoms et Madame Nele Roobrouck en qualité d'administrateurs en remplacement de Monsieur Patrick Moenaert et Madame Mireille Deziron respectivement. Le mandat de Jos Ansoms viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2022 tandis que celui de Nele Roobrouck viendra à échéance à l'issue de celle de 2017.

Le mandat d'administrateur d'André Farber est arrivé à échéance après l'Assemblée générale ordinaire de 2016. Son mandat n'est plus rempli.

Patrick Côté a été coopté par le Conseil d'administration du 25 janvier 2017, après avis du Comité de nomination et de rémunération, afin de poursuivre le mandat d'Eric Lachance, démissionnaire avec effet au 31 décembre 2016. La plus prochaine Assemblée générale se prononcera sur sa nomination définitive.

La procédure de renouvellement des mandats et de nouvelles nominations du Comité de nomination et de rémunération a été respectée.

4.2. Règles pour la nomination et le remplacement des membres du Conseil d'administration et pour la modification des statuts

Nomination et remplacement d'administrateurs. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour 6 ans au plus et peuvent être révoqués par l'Assemblée générale.

Les articles 11 et 12 des statuts stipulent que la société est administrée par un Conseil d'administration composé d'administrateurs non exécutifs, nommés pour six ans au plus et révocables par l'Assemblée générale. Les mandats des administrateurs sortants non réélus cessent immédiatement après l'Assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateur, les administrateurs restants peuvent à la majorité simple des voix y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. En cas de vacance avant l'expiration du terme d'un mandat, l'administrateur nouvellement nommé achève le terme de celui qu'il remplace.

Modification des statuts. Les statuts de l'entreprise peuvent être modifiés par l'Assemblée générale et sont publiés au Moniteur belge. Lorsqu'il s'agit de délibérer sur une modification des statuts, l'Assemblée générale ne peut valablement délibérer et statuer sur la modification des statuts que si ceux qui assistent ou sont représentés à la réunion représentent la moitié au moins du capital social. Aucune modification n'est admise si elle ne réunit pas les trois quarts des voix.

4.3. Conseil d'administration

4.3.1. Composition du Conseil d'administration

L'article 11 des statuts stipule que le Conseil d'administration est composé d'au moins 3 et de maximum 24 administrateurs non exécutifs, sans compter le(s) représentant(s) du gouvernement fédéral.

En vue de satisfaire aux exigences de la Loi Gaz, au moins un tiers d'administrateurs sont indépendants au sens de la Loi Gaz. Ces administrateurs indépendants sont choisis en partie pour leurs connaissances en matière de gestion financière et en partie pour leurs connaissances utiles en matière technique et, particulièrement leur connaissance pertinente du secteur de l'énergie ; un tiers d'administrateurs sont de sexe opposé aux autres membres.

La moitié au moins des administrateurs a une connaissance courante du français, l'autre moitié au moins une connaissance courante du néerlandais.

En outre, la 'part spécifique' confère au ministre fédéral en charge de l'Energie le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration.

Les administrateurs de la société ne peuvent pas être simultanément membre du Conseil de surveillance, du Conseil d'administration ou des autres organes représentant légalement une entreprise active dans la production ou la fourniture de gaz naturel, ni ne peuvent exercer quelque droit que ce soit sur une telle entreprise.

Administrateurs

Daniël Termont Président du Conseil d'administration et Vice-président du Comité stratégique

Daniël Termont est bourgmestre de la ville de Gand et Président de Publigaz. Il a été nommé administrateur en mai 1998 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2021.

Jos Ansoms administrateur (depuis le 10 mai 2016)

Jos Ansoms est licencié en sciences politiques et sociales à la KUL. De 1972 à 2012, il fut de manière ininterrompue bourgmestre de Wuustwezel et Loenhout. Durant cette période, il a entre autres été président d'entreprises telles qu'Intermixt, IVEKA et IGEAN et vice-président d'EANDIS. Il fut pendant 23 ans membre de la Chambre des Représentants, où il a occupé entre autres la fonction de Président de la Commission Economie et Energie. Il a été nommé administrateur en mai 2016 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2022.

Patrick Côté administrateur (depuis le 1^{er} janvier 2017)

Patrick Côté a obtenu une licence en commerce, avec une spécialisation en comptabilité professionnelle, et est gradué de l'Université HEC de Montréal. Il possède le titre de CPA CMA (Chartered professional accountant). De 2008 à 2013, il a exercé pour CDPQ la fonction d'Investment Analyst où il a été impliqué dans de nombreuses transactions dans le secteur des infrastructures. Depuis 2013, il y occupe la fonction de Director Asset Management Infrastructure à Paris. Il a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration avec effet au 1^{er} janvier 2017 sur proposition de CDPQ. Son élection définitive sera prononcée à la plus prochaine Assemblée générale. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2017.

Mireille Deziron administrateur (jusqu'au 10 mai 2016)

Mireille Deziron est gérante de Trigger-M. Elle a été nommée administrateur en juin 2009 sur proposition de Publigaz et son mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016.

Claude Grégoire administrateur, Vice-président du Conseil d'administration et Président du Comité stratégique

Claude Grégoire est ingénieur civil et administrateur-délégué de SOCOFE. Il a été nommé administrateur en octobre 1994 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2018.

Andries Gryffroy administrateur

Andries Gryffroy est ingénieur industriel EM et détient un master en Marketing. Il a suivi plusieurs formations dans le secteur de l'énergie et a également exercé différentes fonctions dans ce secteur, avant de créer un bureau d'ingénieurs spécialisé dans des projets liés à l'énergie. Il a récemment revendu sa société et est actuellement consultant

en technique et énergie. Il est en outre député flamand et sénateur des entités fédérées. Il a été nommé administrateur en mai 2015 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2021.

Luc Hujoel administrateur

Luc Hujoel est maître en Sciences économiques. Il est directeur général de l'intercommunale Sibelga et de Brussels Network Operations. Il a été nommé administrateur en mai 2009 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2021.

Ludo Kelchtermans administrateur, Président du Comité d'audit

Ludo Kelchtermans est licencié en Sciences économiques et est associé/comptable chez Foederer DFK Belgique, un bureau indépendant de réviseurs, d'experts-comptables, de fiscalistes et de consultants. Il est directeur général de la S.A. Nutsbedrijven Houdstermaatschappij (NUHMA) et membre du Comité d'audit d'Aspiravi. Il a été nommé administrateur en juin 2012 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2020.

Eric Lachance administrateur (jusqu'au 31 décembre 2016)

Eric Lachance est titulaire d'un baccalauréat en commerce, finance et économie de l'Université McGill et est analyste financier agréé depuis 2000. Il est actuellement Vice-président finance de Gaz Metro. Eric Lachance a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration avec effet au 24 septembre 2014 sur proposition de CDPQ et a remis sa démission avec effet au 31 décembre 2016

Patrick Moenaert administrateur (jusqu'au 10 mai 2016)

Patrick Moenaert est licencié en Sciences politiques et sociales (sociologie) de la KUL, bourgmestre honoraire de la ville de Bruges, fondateur et ex-Président des villes-centres flamandes (VWSG), et ex-Président de l'intercommunale Finiwo. Il a été nommé administrateur en mai 1988 et son mandat est arrivé à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016.

Renaud Moens administrateur

Renaud Moens est ingénieur commercial, diplômé de l'Ecole de Commerce Solvay de l'ULB. Il est Directeur général de l'intercommunale IGRETEC et administrateur de Sambrinvest. Il a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 24 septembre 2014 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2022.

Josly Piette administrateur

Josly Piette est gradué en Sciences sociales du travail et licencié en Politique économique et sociale. Il est bourgmestre de Bassenge, secrétaire général honoraire de la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) et administrateur de Socofe et de Publigaz. Il a été nommé administrateur en juin 2009 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2020.

Nele Roobrouck administrateur (depuis le 10 mai 2016)

Nele Roobrouck est licenciée en droit de la KUL et est également titulaire d'un Master en droit de l'énergie et de l'environnement. Elle est actuellement chef de cabinet adjointe Energie auprès du vice-ministre-président Bart Tommelein, et experte auprès du vice-premier-ministre Alexander De Croo. Depuis janvier 2013, elle est également commissaire du gouvernement auprès d'Elia S.A. Elle a été nommée administrateur en mai 2016 sur proposition de Publigaz et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2017.

Christian Viaene administrateur, Président du Comité de nomination et de rémunération
Christian Viaene est ingénieur commercial et licencié en Sciences économiques appliquées. Il est directeur général des intercommunales bruxelloises de gaz et d'électricité et secrétaire général de Publigaz. Il a été nommé administrateur en mars 2005 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2017.**Luc Zabeau** administrateur

Luc Zabeau est ingénieur commercial et licencié en Sciences commerciales et financières. Il a rejoint Sibelga en 2003 où il exerce actuellement la fonction de directeur du département Finances. Il a été nommé administrateur en juin 2009 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2017.

Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz :

Marianne Basecq administrateur

Marianne Basecq est licenciée en Administration des affaires avec une formation complémentaire en Gestion publique. Elle est conseiller général du holding Socofe SA. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2007 sur proposition de Publigaz. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Valentine Delwart administrateur

Valentine Delwart est licenciée en Droit et a suivi un master en Droit européen. Elle est Echevin des Affaires sociales à Uccle, et elle assume la fonction de Secrétaire générale du Mouvement Réformateur depuis mars 2011. Elle est également administrateur au sein de la SNCB. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2013 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des Comités consultatifs compétents. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Hélène Deslauriers administrateur

Hélène Deslauriers a étudié le Droit à l'Université de Montréal puis a obtenu un LL.M de l'University College à Londres. Elle est membre du Barreau du Québec et de l'International Bar Association. Elle a été Vice-président de Bombardier Transport pendant 13 ans. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2011 sur proposition du Conseil d'administration et après avis des Comités consultatifs compétents. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2017.

André Farber administrateur, Président du Comité de gouvernement d'entreprise
(jusqu'au 10 mai 2016)

André Farber était Docteur en Sciences économiques appliquées et Professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles. Il a été nommé administrateur en décembre 2003, et administrateur indépendant par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2004. Son mandat d'administrateur indépendant a été confirmé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination et de rémunération en mai 2014. Son mandat est venu à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2016.

Monique Lievens administrateur, Président du Comité de gouvernement d'entreprise
Monique Lievens est licenciée en Sciences économiques avec une spécialisation en Economie industrielle. Elle est Human Resources Advisor auprès de la Banque nationale de Belgique. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2007 sur proposition de Publigaz. Son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Walter Nonneman administrateur

Walter Nonneman est Professeur émérite d'Economie à l'Université d'Anvers. Il est administrateur d'institutions financières et de plusieurs associations. Titulaire d'un doctorat en Sciences économiques appliquées de l'UFSIA, il a également étudié à la Harvard Graduate School of Business Administration. Walter Nonneman a été nommé administrateur indépendant en mai 2009 sur proposition du Comité de nomination et de rémunération et son mandat actuel viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2021.

Henriette Van Caenegem administrateur

Henriette Van Caenegem est licenciée en Droit et était, jusque fin 2013, Chief Legal Officer du groupe Tessenderlo, une multinationale chimique dont le siège est sis en Belgique. Depuis lors, elle est entre autres active comme conseiller juridique indépendant et chef de projet pour les projets d'acquisition et de désinvestissement. Elle a été nommée administrateur indépendant en mai 2006 et son mandat d'administrateur indépendant a été confirmé par le Conseil d'administration après avis des Comités consultatifs compétents. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2018.

Sandra Wauters administrateur

Sandra Wauters a obtenu un doctorat d'Ingénieur civil en Chimie à l'Université de Gand. Elle occupe en ce moment le poste de Manager environnemental chez BASF Antwerpen, où elle assure la coordination interne autour de thèmes relatifs à l'énergie et au climat. En mai 2013, elle a été nommée administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'administration et après avis des Comités consultatifs compétents. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de mai 2019.

Représentant du gouvernement fédéral

François Fontaine

François Fontaine est licencié en Droit et en Droit fiscal. Il exerce la fonction de conseiller général auprès de la Société fédérale de participations et d'investissement. Il a été désigné par le Ministre en charge de l'Energie comme représentant du gouvernement fédéral le 4 février 2009 pour le rôle francophone avec des compétences particulières, telles que fixées dans les lois du 26 juin 2002 et du 29 avril 1999 et dans les arrêtés royaux du 16 juin 1994 et du 5 décembre 2000, décrites à l'article 21 des statuts et dans la Charte de gouvernement d'entreprise. Le mandat de François Fontaine en qualité de représentant du gouvernement fédéral auprès du Conseil d'administration de Fluxys Belgium a été renouvelé par arrêté royal du 14 décembre 2012, entré en vigueur le 14 janvier 2013.

Le représentant du gouvernement fédéral siège aux réunions du Conseil d'administration et du Comité stratégique avec voix consultative.

Présence du Président du Comité de direction

En sa qualité de Président du Comité de direction, Pascal De Buck était en 2016 invité de manière permanente, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration et des Comités consultatifs.

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil d'administration est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

4.3.2. Rapport d'activités

Sujets de délibération

Dans leur prise de décision, les membres du Conseil d'administration recherchent un consensus. Les points principaux examinés sont :

- la stratégie de Fluxys Belgium, en ce compris les développements en Europe ;
- le budget 2016 ;
- le programme d'investissement sur 10 ans (2017-2026) ;
- le Plan sur le moyen terme ;
- la politique HSEQ ;
- le risk management ;
- la préparation des comptes annuels et semestriels de l'entreprise et de ses filiales, ainsi que les communiqués de presse relatifs à ces comptes ;
- la rédaction du rapport financier annuel de l'exercice 2015 et du rapport financier semestriel au 30 juin 2016 ;
- les projets ou l'étude de projets portant sur la continuité du développement des activités en Belgique, avec entre autres :
 - o les projets d'intégration de marché ;
 - o les canalisations Kraainem–Haren/Overijse–Jezus-Eik ;
 - o la conversion du gaz L au gaz H ;
 - o la pose du 2^e appontement à Zeebrugge et les procédures de permis pour le 3^e appontement ;
 - o la construction du 5^e réservoir de stockage de GNL à Zeebrugge ;
- l'évolution du cadre légal et réglementaire avec, entre autres :
 - o les tarifs, l'évolution des discussions tarifaires et le décompte tarifaire 2016 ;
 - o le suivi des litiges et des actions intentées en vue de défendre les intérêts de la société ;
 - o *le Tariff Network Code* et le Code de réseau sur l'allocation des capacités ;
 - o le mix énergétique ;
 - o l'habilitation de sécurité pour les administrateurs ;
- les activités commerciales, dont notamment le marché du stockage de gaz naturel, les sales 2015, la demande de diminution de la capacité de transit, les tarifs de transport et le terminalling ;
- la convocation aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire ;

- les changements dans la composition du Conseil d'administration et des Comités consultatifs ;
- l'examen des rapports du Comité stratégique, du Comité d'audit, du Comité de nomination et de rémunération ainsi que du Comité de gouvernement d'entreprise ;
- l'examen du rapport du Conseil d'administration de Fluxys LNG, y compris l'avis du Comité 524 relatif à l'emprunt Fluxys LNG – Fluxys Finance ;
- l'organisation au sein de Fluxys Belgium ;
- la procédure d'évaluation du Conseil d'administration et des comités.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En 2016, le Conseil d'administration a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2016. La participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration en 2016 s'est établie comme suit :

	Participation aux séances
Daniël Termont	6 sur 6 invitations
Claude Grégoire	6 sur 6 invitations
Jos Ansoms	3 sur 3 invitations
Marianne Basecq	5 sur 6 invitations
Valentine Delwart	2 sur 6 invitations
Hélène Deslauriers	5 sur 6 invitations
Mireille Deziron	1 sur 3 invitations
André Farber	2 sur 3 invitations
Andries Gryffroy	4 sur 6 invitations
Luc Hujoel	5 sur 6 invitations
Ludo Kelchtermans	5 sur 6 invitations
Eric Lachance	6 sur 6 invitations
Monique Lievens	6 sur 6 invitations
Patrick Moenaert	3 sur 3 invitations
Renaud Moens	6 sur 6 invitations
Walter Nonneman	6 sur 6 invitations
Josly Piette	5 sur 6 invitations
Nele Roobrouck	2 sur 3 invitations
Henriette Van Caenegem	6 sur 6 invitations
Christian Viaene	6 sur 6 invitations
Sandra Wauters	6 sur 6 invitations
Luc Zabeau	6 sur 6 invitations

4.3.3. Octroi d'un prêt de Fluxys Finance à Fluxys LNG : application de l'article 524 du Code des sociétés

En tant que filiale de Fluxys Belgium non cotée en bourse, Fluxys LNG a conclu un prêt à long terme avec sa société sœur Fluxys Finance. Afin de préparer l'opération entre les entreprises liées, un Comité d'administrateurs indépendants a été constitué au sein du Conseil d'administration de Fluxys Belgium, conformément à l'article 524 du Code des sociétés.

L'avis du Comité a confirmé que le prêt n'était pas préjudiciable à la société. Sur la base de cet avis, le Conseil d'administration marque son accord sur la décision. Le commissaire a remis une appréciation quant à la fidélité des données figurant dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

Conclusion du Comité d'administrateurs indépendants : "Après examen de la documentation concernée, compte tenu de l'avis des experts financiers et juridiques, et après évaluation des conséquences financières des opérations pour la société et ses actionnaires, le Comité conclut que l'opération envisagée n'est pas de nature à occasionner pour la société en qualité de société mère de Fluxys LNGSA des dommages qui doivent être considérés comme manifestement abusifs à la lumière de la politique menée par la société.

Le Comité rend un avis positif au Conseil d'administration concernant l'opération susmentionnée.

L'avis du Comité est basé sur les informations dont il dispose à la date du 21 mars 2016.

Fait à Bruxelles, le 21 décembre 2016."

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration. "Le Conseil d'administration prend acte de l'avis du Comité 524 et marque son accord sur le prêt de Fluxys Finance à Fluxys LNG, selon les conditions connues."

Appréciation du commissaire. "Dans le cadre de notre mission, nous avons conduit les procédures suivantes :

- a) nous avons obtenu le procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2016 et comparé la conclusion à celle obtenu par le Comité des administrateurs indépendants ;
- b) nous avons vérifié que l'information financière utilisée dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration soit fidèle.

Sur base des procédures décrites ci-dessus, nous pouvons conclure :

- a) la conclusion du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 mars 2016 correspond à la conclusion reprise dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants;
- b) l'information financière utilisée dans l'avis du Comité des administrateurs indépendants et dans le procès-verbal du Conseil d'administration est fidèle. Cela ne signifie pas que nous avons évalué les conditions du prêt ou le bien-fondé de la décision du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et le Comité d'administrateurs indépendants se sont basés sur des rapports détaillés des experts uridiques et financiers indépendants.

Notre rapport ne peut être utilisé que dans le cadre de la transaction décrite ci-dessus et ne peut en aucun cas être utilisé à d'autres fins. Ce rapport ne concerne que les données mentionnées ci-dessus et aucune autre information quelle qu'elle soit.

Anvers, le 9 septembre 2016
Le commissaire
DELOITTE Réviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Jurgen Kesselaers"

4.4. Comités constitués par le Conseil d'administration

4.4.1. Comité stratégique

Composition du Comité stratégique

Le Comité stratégique est composé de huit administrateurs non exécutifs, le tiers d'entre eux au moins devant être indépendants au sens de la Loi Gaz.

Président

Claude Grégoire

Vice-président

Daniël Termont, Président du Conseil d'administration

Membres

Jos Ansoms (*depuis le 10 mai 2016*)

Patrick Côté (*depuis le 1^{er} janvier 2017*)

Valentine Delwart*

Luc Hujoel

Eric Lachance (*jusqu'au 31 décembre 2016*)

Patrick Moenaert (*jusqu'au 10 mai 2016*)

Walter Nonneman*

Sandra Wauters*

* Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.

Représentants du gouvernement fédéral avec voix consultative

François Fontaine

Invités avec voix consultative

En sa qualité de Président du Comité de direction, Pascal De Buck était en 2016 invité de manière permanente aux réunions du Comité stratégique.

Christian Viaene, Administrateur

Secrétariat

Le secrétariat du Comité stratégique est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

Sujets de délibération

Le Comité stratégique est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein, conformément à l'article 17.3 des statuts. Le Comité n'a pas de pouvoir de décision, mais sa mission est de préparer les décisions qui seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration, et ce dans le respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables. Dans ce même cadre, il contrôle l'exécution des décisions du Conseil d'administration. Dans leur prise de décision, les membres du Comité stratégique recherchent un consensus. En 2016, le Comité stratégique a traité les dossiers suivants :

- la stratégie de Fluxys Belgium, en ce compris les développements en Europe ;
- le programme d'investissement sur 10 ans (2017-2026) ;
- le Plan sur le moyen terme ;
- la politique HSEQ ;
- le budget 2017 ;
- les projets ou l'étude de projets portant sur la continuité du développement des activités en Belgique, avec entre autres :
 - o les projets d'intégration de marché ;
 - o les canalisations Kraainem-Haren/Overijse-Jezus-Eik ;
 - o la conversion du gaz L au gaz H ;
 - o la pose du 2^e appontement à Zeebrugge et les procédures de permis pour le 3^e appontement ;
 - o la construction du 5^e réservoir de stockage de GNL à Zeebrugge ;

- l'évolution du cadre légal et réglementaire avec, entre autres :
 - o les tarifs, l'évolution des discussions tarifaires et le décompte tarifaire 2016 ;
 - o le suivi des litiges et des actions intentées en vue de défendre les intérêts de la société ;
 - o *le Tariff Network Code* et le Code de réseau sur l'allocation des capacités ;
 - o le mix énergétique ;
 - o l'habileté de sécurité pour les administrateurs ;
- les activités commerciales, dont notamment le marché du stockage de gaz naturel, les *sales* 2015, la demande de diminution de la capacité de transit, les tarifs de transport et le terminalling ;
- les activités commerciales et l'exploitation du réseau ;
- les informations concernant l'exploitation et la sécurité ;
- la situation financière de la société.

Fonctionnement

Les décisions du Comité stratégique sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce dans les limites des compétences octroyées. En 2016, le Comité stratégique a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés. Des informations détaillées sont reprises dans l'Annexe IV de la Charte de gouvernement d'entreprise - Règlement d'ordre intérieur du Comité stratégique (www.fluxys.com/belgium).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité stratégique s'est réuni 9 fois en 2016. La participation des administrateurs aux réunions du Comité stratégique en 2016 s'est établie comme suit :

	Participation aux séances
Claude Grégoire	8 sur 9 invitations
Daniël Termont	9 sur 9 invitations
Jos Ansoms	5 sur 5 invitations
Valentine Delwart	9 sur 9 invitations
Luc Hujel	9 sur 9 invitations
Eric Lachance	8 sur 9 invitations
Patrick Moenaert	4 sur 4 invitations
Walter Nonneman	9 sur 9 invitations
Christian Viaene	7 sur 9 invitations
Sandra Wauters	7 sur 9 invitations

4.4.2. Comité d'audit

Composition du Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de six administrateurs non exécutifs, dont la majorité est indépendante. Depuis l'expiration du mandat d'André Farber, qui n'a pas été remplacé au titre de membre du Comité d'audit, sur les six membres, trois sont considérés comme indépendants au sens de la Loi Gaz. Néanmoins, une moitié d'administrateurs indépendants est jugé satisfaisante pour le fonctionnement du Comité d'audit et justifie une dérogation au principe 5.2/4 du Code de gouvernement d'entreprise. Le Comité d'audit dispose d'une expertise collective quant aux activités de la société, et au moins un administrateur indépendant est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Président

Ludo Kelchtermans

Membres

Marianne Basecq*

Patrick Côté (*depuis le 1^{er} janvier 2017*)

André Farber* (*jusqu'au 10 mai 2016*)

Eric Lachance (*jusqu'au 31 décembre 2016*)

Renaud Moens

Henriette Van Caenegem*

Sandra Wauters*

** Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.*

Compétences des administrateurs indépendants du Comité d'audit en matière de comptabilité et d'audit⁴

Marianne Basecq

- Licenciée en Administration des affaires (Sciences commerciales et de gestion) à l'ULG, avec une spécialisation en Finance et une formation complémentaire à la consolidation des comptes sociaux.
- Elle est membre de différents Comités d'audit et de Comités de nomination et rémunération.
- Elle est administrateur de différentes entreprises dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables.

Henriette Van Caenegem

- Licenciée en Droit à l'Université de Gand et Master of Laws (LL.M. Cantab, Cambridge).
- En tant que juriste d'entreprise, la gestion des risques a toujours été l'une de ses tâches clés. En qualité d'ex-General Counsel d'UCB, d'ex-Chief Legal Officer du groupe Tessenderlo et chef de projet pour les projets de fusions - acquisitions, elle a une bonne connaissance des aspects financiers de la gestion d'une entreprise de par le traitement de nombreux dossiers de reprise.

Sandra Wauters

- Doctorat d'Ingénieur civil en Chimie.
- Ses fonctions chez BASF Antwerpen lui ont permis de se forger une expérience en matière d'études HAZOP et de technical risk assessments.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité d'audit est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

⁴ Conformément au Code des sociétés (art. 96), l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit doivent être justifiées dans le rapport annuel pour au moins un membre du Comité d'audit.

Sujets de délibération

Le Comité d'audit est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein en vue d'assister le Conseil d'administration. Ce Comité a les pouvoirs que la loi attribue à un Comité d'audit, ainsi que les autres pouvoirs que le Conseil d'administration peut lui attribuer. Dans leur prise de décision, les membres du Comité d'audit recherchent un consensus. En 2016, le Comité d'audit a essentiellement traité les sujets suivants :

- les comptes au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 ainsi que les communiqués de presse relatifs à ces comptes (partie financière) ;
- le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2015 et le rapport financier semestriel au 30 juin 2016 ;
- les principes de clôture des comptes ;
- l'examen des travaux du commissaire ;
- le renouvellement de la nomination du Commissaire ;
- l'examen du système de contrôle interne et de gestion des risques ;
- les objectifs, le planning et les activités de l'audit interne en 2016 ;
- le planning de l'audit interne en 2017 ;
- le suivi des recommandations formulées par l'audit interne en 2015 ;
- les recommandations d'ESMA (European Securities and Markets Authority) et de FSMA (Financial Services and Markets Authority) ;
- la validation de la Charte d'Audit Interne ;
- le suivi de l'analyse externe réalisée en 2014 par E&Y ;
- le transfert des réserves branche 21 vers le fonds de pension ;
- les opérations de financement de Fluxys Belgium et ses filiales ;
- le risk management.

Fonctionnement

Les décisions du Comité d'audit sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce dans les limites des compétences octroyées. En 2016, le Comité d'audit a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés. Des informations détaillées sont reprises dans l'Annexe II de la Charte de gouvernement d'entreprise - Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit (www.fluxys.com/belgium).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité d'audit s'est réuni 5 fois en 2016. La participation des administrateurs aux réunions du Comité d'audit en 2016 s'est établie comme suit :

	Participation aux séances
Ludo Kelchtermans	5 sur 5 invitations
Marianne Basecq	4 sur 5 invitations
André Farber	3 sur 3 invitations
Eric Lachance	5 sur 5 invitations
Renaud Moens	5 sur 5 invitations
Henriette Van Caenegem	5 sur 5 invitations
Sandra Wauters	4 sur 5 invitations

4.4.3. Comité de nomination et de rémunération

Composition du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont la majorité doit être indépendante. Le Comité dispose des compétences nécessaires en matière de politique de rémunération.

Président

Christian Viaene

Membres

Marianne Basecq*

Valentine Delwart*

Hélène Deslauriers*

Mireille Deziron (*jusqu'au 10 mai 2016*)

Luc Hujoel

Walter Nonneman*

Nele Roobrouck (*depuis le 10 mai 2016*)

* Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de nomination et de rémunération est assuré par Anne Vander Schueren.

Sujets de délibération

Le Comité de nomination et de rémunération est un comité constitué par le Conseil d'administration en son sein en vue d'assister le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et des membres de la direction. Ce Comité a les pouvoirs que la loi attribue à un Comité de rémunération, ainsi que les autres pouvoirs que le Conseil d'administration peut lui attribuer. En 2016, le Comité de nomination et de rémunération a essentiellement traité les points suivants :

- l'élaboration du projet de rapport de rémunération ;
- l'élaboration de l'avis au conseil d'administration concernant la nomination de nouveaux administrateurs ;
- la préparation des objectifs du Président et des membres du Comité de direction ;
- la préparation de l'évaluation du Président et des membres du Comité de direction ;
- l'élaboration de la recommandation sur la rémunération du Président du Comité de direction (rémunération fixe et variable) ;
- la recommandation sur la rémunération des autres membres du Comité de direction l'élaboration de (rémunération fixe et variable) sur proposition du Président du Comité de direction ;
- l'état d'avancement des objectifs 2016 de l'entreprise ;
- l'examen du questionnaire d'évaluation pour le Conseil d'administration, les comités et les administrateurs.

Fonctionnement

Les décisions du Comité de nomination et de rémunération sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce dans les limites des compétences octroyées. Dans leur prise de décision, les membres du Comité de nomination et de rémunération recherchent un consensus. En 2016, le Comité de nomination et de rémunération a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés. Des informations détaillées sont reprises dans l'Annexe III de la Charte de gouvernement d'entreprise - Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination et de rémunération (www.fluxys.com/belgium).

Périodicité des réunions et taux de participation

Le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni 4 fois en 2016. La participation des administrateurs aux réunions du Comité en 2016 s'est établie comme suit :

	Participation aux séances
Christian Viaene	4 sur 4 invitations
Marianne Basecq	4 sur 4 invitations
Valentine Delwart	4 sur 4 invitations
Hélène Deslauriers	3 sur 4 invitations
Mireille Deziron	1 sur 2 invitations
Luc Hujocel	3 sur 4 invitations
Walter Nonneman	4 sur 4 invitations
Nele Roobrouck	2 sur 2 invitations

4.4.4. Comité de gouvernance d'entreprise

Composition du Comité de gouvernement d'entreprise

Le Comité de gouvernement d'entreprise est composé de six administrateurs non exécutifs, dont les deux tiers au moins doivent être indépendants au sens de la Loi Gaz.

Président

Monique Lievens*

André Farber* (*jusqu'au 10 mai 2016*)

Membres

Valentine Delwart*

Hélène Deslauriers*

Andries Gryffroy

Henriette Van Caenegem*

Luc Zabeau

** Administrateurs indépendants au sens de la Loi Gaz.*

Secrétariat

Le secrétariat du Comité de gouvernement d'entreprise est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

Sujets de délibération

Le Comité de gouvernement d'entreprise est un comité créé par le Conseil d'administration en son sein en vue d'accomplir les tâches qui lui sont dévolues par la Loi Gaz. Dans leur prise de décision, les membres du Comité de gouvernement d'entreprise recherchent un consensus. En 2016, le Comité de gouvernement d'entreprise s'est principalement penché sur la préparation du rapport annuel 2015 du Comité de gouvernement d'entreprise rédigé sur la base de l'article 8/3 § 5, 3^e de la Loi Gaz.

Fonctionnement

Les décisions du Comité de gouvernement d'entreprise sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, et ce dans les limites des compétences octroyées. En 2016, le Comité de gouvernement d'entreprise a pris toutes ses décisions à l'unanimité des membres présents ou représentés. Des informations détaillées sont reprises dans l'Annexe I de la Charte de gouvernement d'entreprise - Règlement d'ordre intérieur du Comité de gouvernement d'entreprise (www.fluxys.com/belgium).

PéIODICITÉ DES RÉUNIONS ET TAUX DE PARTICIPATION

Le Comité de gouvernement d'entreprise s'est réuni 1 fois en 2016. La participation des administrateurs à la réunion du Comité de gouvernement d'entreprise en 2016 s'est établie comme suit :

Participation aux séances	
André Farber	1 sur 1 invitation
Valentine Delwart	1 sur 1 invitation
Hélène Deslauriers	0 sur 1 invitation
Andries Gryffroy	1 sur 1 invitation
Monique Lievens	1 sur 1 invitation
Henriette Van Caenegem	1 sur 1 invitation
Luc Zabeau	1 sur 1 invitation

4.5. Evaluation du Conseil d'administration et des Comités consultatifs

La Charte de gouvernement d'entreprise prévoit, entre autres, que le Conseil d'administration, sous la direction de son Président :

- examine et évalue régulièrement, et au moins une fois tous les trois ans, sa propre efficacité, l'efficacité de la structure de gestion de l'entreprise et celle de ses Comités (taille, composition), notamment le rôle et la mission des différents Comités du Conseil d'administration ;
- examine annuellement son interaction avec le Comité de direction sans la présence du Président du Comité de direction ;
- examine et évalue régulièrement la contribution de chaque administrateur afin de pouvoir éventuellement adapter la composition du Conseil d'administration aux circonstances changeantes et dans le cadre de la procédure de réélection.

En 2016, le Conseil d'administration a évalué son interaction avec le Comité de direction sur la base d'un questionnaire complété par chaque membre à titre individuel. Le questionnaire couvrait les thèmes suivants :

- l'évaluation de l'interaction entre les administrateurs non exécutifs et le management (transmission des informations, supervision, assignation des rôles, politique, etc.) ;
- la manière dont le Conseil d'administration supervise le Comité de direction en ce qui concerne sa méthode de travail et son efficacité ;
- le mode de délibération relatif à la nomination des membres du Comité de direction et à leurs relations contractuelles avec la société ;
- les critères établis pour l'évaluation du Comité de direction et l'évaluation même.

Après analyse des réponses au questionnaire, il a été conclu que les membres du Conseil d'administration étaient dans leur ensemble satisfaits à très satisfaits de l'interaction entre le Conseil d'administration et le Comité de direction.

La fonctionnalité et l'efficacité de la structure de gestion du Conseil d'entreprise et de ses comités seront examinées et évaluées en 2017. Dans ce cadre, la contribution de chacun des administrateurs va également être examinée et évaluée.

4.6. Direction de la société en 2016

Le Comité de direction de Fluxys Belgium est composé de maximum six membres dont un Président.

Pascal De Buck, Président du Comité de direction et Chief Executive Officer.

Arno Büx, membre du Comité de direction et Chief Commercial Officer.

Paul Tummers, Membre du Comité de direction et Chief Financial Officer.

Peter Verhaeghe, Membre du Comité de direction et Chief Technical Officer.

Le secrétariat du Comité de direction est assuré par Nicolas Daubies, Company Secretary & Legal Manager.

Le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle et quotidienne de l'entreprise, en ce compris la gestion des aspects commerciaux, techniques, financiers, régulatoires et HR. Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire et, à moins d'en être empêché, sur une base hebdomadaire. Le Président convoque les membres et les éventuels invités, et fixe l'ordre du jour. Outre les matières soumises au Conseil d'administration (voir p. xxx-xxx), le Comité de direction a accordé, en 2016, une attention particulière aux points ci-après :

- **Stratégie**: objectifs 2016-2018 et *balanced score cards*, programme indicatif d'investissement 2017-2026, rôle du gaz naturel dans le mixe énergétique, analyse de l'impact du Brexit ;
- **Activités commerciales** : suivi de l'évolution et de la liquidité des points de négoce gazier ZTP et Zeebrugge Beach, suivi des ventes de capacité, analyse de la compétitivité des services, achats de gaz pour l'équilibrage du réseau, nouveaux raccordements pour des clients industriels, renforcement des infrastructures pour les gestionnaires du réseau de distribution ;
- **Finance** : résultats financiers annuels et semestriels, gestion efficace des coûts, politique en matière d'audit, suivi des dossiers de subvention (TEN-T), élaboration et suivi du budget ;
- **Cadre légal et régulatoire** : suivi et mise en œuvre des codes de réseau européens, méthodologie tarifaire, cadre régulatoire pour les services hub, suivi des modifications à la Loi Gaz ;

- **Infrastructure et opérations** : sécurité du réseau, analyse d'incidents, quasi-incidents et accidents du travail, projets d'investissement (projets de canalisations Ravels - Oud-Turnhout, Destelbergen, Merelbeke, Houthulst-Langemark-Poelkapelle et Tessenderlo Diest, travaux second appontement et construction 5^{ième} réservoir au Terminal GNL à Zeebrugge), commandes jusqu'à 20 millions €, obtention des autorisations requises pour des projets d'investissement ou des activités d'exploitation, état des lieux de la mise hors service de canalisations, actions pour l'amélioration de la cybersécurité, débriefing plus approfondi de l'incident concernant le méthanier Al-Oraiq en 2015, accueil de navires accidentés au Terminal GNL de Zeebrugge ;
- **Politique de personnel** : gestion des compétences, programme d'efficacité, team buildings sociaux, enquête portant sur l'engagement réalisée auprès des collaborateurs ;
- **Elections sociales** ;
- **Suivi des activités des filiales** ;
- **Préparation des dossiers pour le Conseil d'administration et les comités.**

4.7. Rapport de rémunération

4.7.1. Conseil d'administration : procédures, principes et émoluments

Politique de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération émet des recommandations au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure d'élaboration de la politique de rémunération des administrateurs de Fluxys Belgium. Sur cette base, le Conseil d'administration formule une proposition de politique de rémunération des administrateurs. La politique de rémunération est ensuite arrêtée par l'Assemblée générale.

Niveau de rémunération

Au cours de l'exercice écoulé, le niveau de rémunération des administrateurs a été fixé à un niveau identique à celui de l'exercice précédent, sur base des principes qui sont exposés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise.

L'Assemblée générale fixe l'enveloppe annuelle globale des émoluments des administrateurs et des représentants du gouvernement à un montant annuel indexé de maximum 360 000 € (montant au 01-07-2007, soit 422 952 € au 31 décembre 2016). Le Conseil d'administration répartit le montant global entre les administrateurs compte tenu de la charge de travail liée à leur fonction au sein de la société. En outre, un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des Comités est octroyé aux administrateurs et au(x) représentant(s) du gouvernement.

Dans la limite du montant maximum sont également accordées :

- une part de 8 000 € indexée (montant au 01-01-2006) pour les membres du Conseil d'administration et le(s) représentant(s) du gouvernement, et une part supplémentaire est octroyée au Président du Conseil d'administration ;
- une demi-part supplémentaire pour les membres des Comités spéciaux (y compris pour le(s) représentant(s) du gouvernement au Comité stratégique et pour les administrateurs conviés aux Comités sans voix délibérative) et le Président du Comité stratégique.

En cas de prestation incomplète, une répartition *prorata temporis* est effectuée pour l'année concernée.

Les administrateurs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension.

A la fin du premier semestre, une avance sur les émoluments et jetons de présence est payée aux administrateurs. Cette avance est calculée suivant la rémunération de base indexée et proportionnellement à la durée du mandat d'administrateur dans le semestre. Un décompte est effectué en décembre de l'année en cours.

Émoluments des administrateurs

Pour leurs prestations au sein du Conseil d'administration et des différents Comités de Fluxys Belgium, les administrateurs ont perçu les émoluments bruts et jetons de présence suivants en 2016 :

Nom	Total brut en euros
Daniël Termont	€ 27.809,52
Jos Ansoms (depuis le 11.05.2016)	€ 11.268,83
Marianne Basecq	€ 22.497,61
Renaud Moens	€ 17.185,71
Valentine Delwart	€ 28.059,51
Eric Lachance ⁽³⁾	€ 23.997,61
Hélène Deslauriers	€ 21.247,61
Mireille Deziron (jusqu'au 10.05.2016)	€ 5.916,88
André Farber (jusqu'au 10.05.2016)	€ 9.639,17
Claude Grégoire ⁽¹⁾	€ 22.747,62
Andries Gryffroy	€ 15.685,71
Luc Hujoel ⁽²⁾	€ 23.497,61
Ludo Kelchtermans ⁽⁴⁾	€ 16.935,71
Monique Lievens	€ 17.435,71
Patrick Moenaert (jusqu'au 10.05.2016)	€ 6.916,88
Walter Nonneman	€ 25.247,61
Josly Piette ⁽¹⁾	€ 10.873,81
Nele Roobrouck (depuis le 11.05.2016)	€ 10.268,83
Henriette Van Caenegem	€ 22.247,61
Christian Viaene ⁽⁵⁾	€ 23.497,61
Sandra Wauters	€ 23.497,61
Luc Zabeau ⁽²⁾	€ 16.185,71
François Fontaine	€ 16.685,71
Totale	€ 419.346,19

A leur demande, certains administrateurs souhaitent mentionner la rétrocession de leurs émoluments et de leurs jetons de présence :

- (1) Ces administrateurs ont rétrocédé leurs émoluments et jetons de présence à SOCOFE.
- (2) Ces administrateurs ont rétrocédé leurs émoluments et jetons de présence à Interfin.
- (3) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à Caisse de dépôt et placement du Québec.
- (4) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à NUHMA.
- (5) Cet administrateur a rétrocédé ses émoluments et jetons de présence à Eandis Assets.

Le Représentant du gouvernement fédéral qui assiste au Conseil d'administration et au Comité stratégique avec voix consultative est François Fontaine, dont le mandat a été renouvelé par arrêté royal du 14 décembre 2012, entré en vigueur le 14 janvier 2013.⁵

Les membres du Conseil d'administration de Fluxys Belgium n'ont pas de mandats d'administrateurs rémunérés dans d'autres sociétés du périmètre de consolidation de la société. Pour information, la société mère Fluxys a décidé, le 12 mai 2015, d'attribuer aux membres du Conseil d'administration un jeton de présence par réunion du Conseil d'administration et des Comités de Fluxys. Pascal De Buck, en tant qu'administrateur délégué et Chief Executive Officer de Fluxys S.A, durant l'année 2016, a rétrocédé ses jetons de présence à Fluxys.

⁵ Arrêté royal relatif à la nomination des commissaires du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration des gestionnaires désignés, visés à l'article 8/3, § 1er/3, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations.

4.7.2. Comité de direction : procédures, principes et émoluments

Politique de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération émet des recommandations au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure d'élaboration de la politique de rémunération des membres du Comité de direction de Fluxys Belgium. Sur cette base, le Conseil d'administration approuve la politique de rémunération du Comité de direction. Le Comité de nomination et de rémunération a développé une politique de rémunération sur base d'une étude de benchmarking externe, la méthodologie HAY reconnue internationalement, et l'a proposée au Conseil d'administration. La politique de rémunération vise à établir une rémunération de base fixe proportionnelle au niveau de responsabilité et conforme au salaire de référence sur le marché général, ainsi qu'une rémunération variable comme rémunération liée aux prestations individuelles et aux prestations de l'entreprise.

Les membres du Comité de direction effectuent des prestations pour Fluxys Belgium ainsi que pour sa société mère Fluxys. Par conséquent, une partie de leur rémunération de base et variable est payée pour leurs prestations et performances en Fluxys Belgium et une autre partie pour leurs prestations et performances en Fluxys.

Niveau de rémunération

Rémunération de base. L'évolution de la rémunération de base dépend du positionnement de chaque membre du Comité de direction par rapport au salaire de référence sur le marché général et de l'évaluation des performances individuelles. La méthodologie HAY (benchmark externe) est appliquée afin d'établir le poids de chaque fonction de direction et d'attribuer une rémunération conforme au marché.

Rémunération liée aux performances. La rémunération liée aux performances dépend du niveau de réalisation des objectifs d'entreprise et des objectifs individuels. Les objectifs d'entreprise sont fixés annuellement pour les années suivantes dans une *Management Balanced Score Card*, sur base d'une stratégie définie à long terme. Les *Score Cards* individuelles de chaque membre du Comité de direction sont établies sur base de la *Management Balanced Score Card*. Ces *Score Cards* individuelles reprennent des objectifs collectifs, des objectifs personnels (en partie transversaux, en partie individuels), tout comme des objectifs orientés vers les valeurs de l'entreprise, comme la réalisation du plan d'investissements, la performance sur le plan de la sécurité ou la performance financière. Le degré de réalisation des objectifs de chaque membre du Comité de direction est mesuré chaque année sur base de ces *Score Cards*.

S'agissant de la rémunération variable pour 2016, Fluxys Belgium applique la dérogation légale relative à l'échelonnement sur plusieurs années, car la rémunération variable 'on target' des membres du Comité de direction n'est pas supérieure à 25 % de la rémunération annuelle totale.

Rémunération des membres du Comité de direction

Fixation de la rémunération. Pascal De Buck, Président du Comité de direction et CEO de Fluxys Belgium au cours de l'exercice 2016, a été évalué pour l'an dernier par le Conseil d'administration sur base du niveau de réalisation des objectifs, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Pascal De Buck, en sa qualité de Président du Comité de direction et CEO de Fluxys Belgium, a présenté au Comité de nomination et de rémunération l'évaluation des autres membres du Comité de direction en 2016.

Le Conseil d'administration s'est réuni pour décider de la rémunération du Président et des membres du Comité de direction de l'entreprise. Le Conseil d'administration a:

- validé les prestations et performances en Fluxys Belgium pour 2016 ;
- fixé le montant de la rémunération variable 2016 de Pascal De Buck en tant que Président du Comité de direction et CEO de Fluxys Belgium en 2016, sur proposition du Comité de nomination et de rémunération, ainsi que le montant total des rémunérations variables 2016 des autres membres du Comité de direction de Fluxys Belgium, sur proposition de Pascal De Buck.

La rémunération accordée aux membres du Comité de direction se compose :

- d'un salaire de base ;
- d'une rémunération liée aux performances en fonction de la réalisation des objectifs annuels fixés (objectifs d'entreprise et des objectifs individuels) ;
- d'un plan de pension (régime de type 'primes fixes') conforme aux règles applicables aux entreprises du secteur du gaz et de l'électricité ; et
- d'autres composantes : les frais pour assurances et les avantages en nature, parmi lesquels des avantages du secteur du gaz et de l'électricité.

Les membres du Comité de direction ne reçoivent ni actions, ni options sur actions de la société comme part de leur rémunération de base ou rémunération liée aux performances.

La rémunération variable du Président du Comité de direction est en partie payée en espèces et en partie versée sous la forme d'une assurance-groupe. Pour les autres membres du Comité de direction, la rémunération variable est intégralement versée en espèces.

Rémunération accordée aux membres du Comité de direction en 2016:

Rémunération accordée à Pascal De Buck en tant que Président du Comité de direction et CEO	
Rémunération de base	210.000
Rémunération variable	123.900
Pension	72.233
Autres composantes	17.720
Total	423.853

Rémunération accordée aux autres membres du Comité de direction ensemble	
Rémunération de base	445.444
Rémunération variable	164.242
Pension	151.102
Autres composantes	60.523
Total	821.311

Dans le cadre du contrat multi-employeur, les membres concernés sont rémunérés en partie pour leurs prestations au sein de Fluxys Belgium et en partie pour leurs prestations au sein de Fluxys.

Dispositions contractuelles. Tous les membres du Comité de direction en 2016 ont le statut de travailleurs. Fluxys Belgium applique à leur égard la législation en matière de contrats de travail. Les membres du Comité de direction exercent des mandats non rémunérés ou des mandats avec rétrocession à Fluxys Belgium dans d'autres sociétés du périmètre de consolidation de Fluxys Belgium.

S'il devait s'avérer qu'une faute délibérée a donné lieu à des données financières incorrectes et à la rémunération variable établie sur cette base, Fluxys Belgium tiendra compte de la faute dans le processus d'évaluation de la personne concernée l'année au cours de laquelle l'erreur a été constatée.

4.7.3. Politique de rémunération pour les deux prochains exercices

Il n'est pas envisagé de modifier la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction pour les deux prochains exercices.

4.8. Droits de vote et pouvoirs spéciaux

L'Assemblée des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires, quelle que soit leur catégorie. L'Assemblée des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire passer ou ratifier les actes qui intéressent la société. Ses décisions prises valablement à la majorité requise sont contraignantes pour tous les actionnaires, y compris les absents ou ceux qui ne sont pas d'accord.

Chaque action donne droit à une voix. Conformément à l'arrêté royal du 16 juin 1994, et conformément aux statuts qui traduisent ces dispositions, des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal précité du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie ;
- le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité stratégique de Fluxys Belgium ;
- le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive ;
- un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

Les droits particuliers attachés à la part spécifique de l'Etat belge sont énoncés aux articles 11, 15, 17 et 21 des statuts de Fluxys Belgium. Ces droits restent attachés à la part spécifique aussi longtemps que celle-ci est la propriété de l'Etat et que les articles 3 à 5 de l'arrêté royal du 16 juin 1994 instituant au profit de l'Etat une part spécifique de Fluxys Belgium ou les dispositions qui s'y substitueraient sont en vigueur.

Outre ces droits particuliers légaux, la 'part spécifique' confère également à son détenteur le droit de recevoir une part cent fois supérieure à celle attachée à chaque action de catégorie B et de catégorie D de toute distribution de dividende et de toute autre distribution quelconque effectuée par la société au profit de ses actionnaires.

4.9. Limitations légales ou statutaires en cas de transfert de titres

Les transferts de titres suivants sont libres :

- les cessions d'actions, de droits de souscription et de droits détachables ou autonomes permettant d'acquérir des actions (ci-après globalement dénommées 'les titres') entre un actionnaire et des sociétés qui lui sont liées au sens du Code des sociétés ;
- toutes les cessions d'actions de catégorie D.

Dans tous les autres cas, l'actionnaire qui envisage de céder des titres, de quelque façon que ce soit, à un autre actionnaire ou à un tiers, donnera à l'ensemble des autres actionnaires, à l'exception de ceux de la catégorie D et la 'part spécifique', la possibilité d'acquérir par priorité au prorata de leur participation, les titres dont la cession est envisagée selon les modalités ci-après définies.

L'actionnaire qui envisage la cession sera tenu de notifier à la société, par écrit avec avis de réception, le nombre de titres qu'il propose de céder, le nom du ou des cessionnaire(s) de bonne foi pressenti(s), ainsi que le prix irrévocablement offert par ceux-ci et l'offre aux actionnaires d'acquérir par préférence ces titres aux mêmes conditions. Le Conseil d'administration informe les autres actionnaires de cette offre dans les quinze jours par la même voie. Chacun des actionnaires disposera d'un délai de soixante jours à compter de la réception de l'écrit visé ci-dessus pour notifier à l'actionnaire cédant et à la société, par écrit avec avis de réception, s'il se porte ou non acquéreur et, dans l'affirmative, le nombre de titres dont il désire faire l'acquisition.

En cas de demande excédant le nombre de titres offerts, il sera procédé par le Conseil d'administration à une répartition des titres entre les demandeurs, au prorata des titres que ceux-ci détiennent et dans la limite de leur demande.

Si, à l'expiration du délai de soixante jours, aucun actionnaire n'a notifié sa décision d'acheter les titres offerts ou si le nombre de titres demandé par les actionnaires est inférieur à celui des titres offerts, l'actionnaire qui aura notifié son projet de cession conformément aux dispositions du présent article pourra réaliser la cession projetée avec le tiers indiqué dans sa notification et aux conditions indiquées dans celle-ci.

4.10. Transactions et autres relations contractuelles

Les administrateurs et membres du Comité de direction doivent veiller au respect des obligations légales et déontologiques qui leur incombent, notamment en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 523 du Code des sociétés.

La Charte de gouvernement d'entreprise prévoit une procédure pour les transactions ou autres relations contractuelles entre les administrateurs ou les membres du Comité de direction et la société ou ses filiales, qui n'entreraient pas dans le champ d'application de l'article 523 du Code des sociétés.

Cette procédure est la suivante :

L'administrateur ou le membre du Comité de direction doit être attentif au respect des obligations légales et déontologiques qui lui incombent. Il organise ses affaires privées et professionnelles de manière à éviter dans la mesure du possible de se placer dans des situations où il se trouverait en conflit d'intérêts personnel avec la société ou ses filiales. En cas de doute dans l'esprit de l'administrateur ou du membre du Comité de direction sur l'existence d'un conflit d'intérêts personnels, il doit en informer le Président du Comité de gouvernement d'entreprise.

En cas de conflit d'intérêts personnels, l'administrateur ou le membre du Comité de direction prend l'initiative de se retirer de la partie de la séance du Conseil d'administration au cours de laquelle cette matière est évoquée et il ne prend pas part au vote, y compris par procuration. Son abstention doit être motivée conformément au Code des sociétés.

S'il est conclu à l'existence d'un conflit d'intérêts, l'objet et les conditions de la transaction ou d'une autre relation contractuelle seront communiqués pour information par le Président au Conseil d'administration, lequel devra les approuver (ou les renvoyer pour approbation au Conseil d'administration de la filiale concernée) si le montant de l'opération ou des opérations cumulées sur une période de 3 mois est supérieur à 25 000 €.

Le Conseil d'administration n'a pas dû avoir recours à cette procédure au cours de l'exercice 2016.

4.11. Emission ou rachat de parts

Les statuts de Fluxys Belgium autorisent l'Assemblée générale à faire l'acquisition de ses propres actions conformément aux dispositions légales. Aucune décision en ce sens n'a été prise par l'Assemblée générale en 2016. Lorsque la société acquiert ses propres actions en vue de les distribuer à son personnel, la décision de l'Assemblée générale n'est pas requise.

En cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie de capital que représentent leurs actions. Toutefois, dans l'intérêt de la société, l'Assemblée générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle dans le respect des prescriptions légales en la matière.

4.12. Commissaire

Le mandat de la SCCRL Deloitte, Réviseurs d'entreprise, a été renouvelé pour une période de 3 ans lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2016, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.

Emoluments. L'Assemblée générale ordinaire s'est prononcée sur les émoluments annuels de la SCRL Deloitte, Réviseurs d'entreprise. Pour son mandat de commissaire auprès du groupe Fluxys Belgium, Deloitte a perçu en 2016 des émoluments à hauteur de 160.455 €. En outre, Deloitte a effectué d'autres missions pour un montant total de 33.903 €.

4.13. Sociétés-filiales

Le Conseil d'administration suit au minimum deux fois par an l'évolution des activités des filiales Flux Re et Fluxys LNG à l'occasion de l'examen des comptes consolidés (semestriels et annuels). Le Conseil d'administration est également informé régulièrement et ponctuellement de tout événement ou développement important au sein de ces filiales.

4.14. Publicité des participations importantes

En vertu de l'article 74 §8 de la loi du 1^{er} avril 2007, la notification périodique a été transmise le 31 août 2016. A la date de notification, Fluxys SA détenait 63 217 100 titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium SA. Publigaz ne détenait pas de titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium. Fluxys SA et Publigaz confirment qu'ils n'ont pas acquis ou cédé de titres avec droit de vote dans Fluxys Belgium entre le 31 août 2015 (date de la notification précédente) et le 31 août 2016.

4.15. Gestion des risques

4.15.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Cadre de référence. Fluxys Belgium applique le modèle COSO (basé sur l'ISO 31000) comme cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques. Le processus de gestion des risques est un processus continu et cyclique permettant de dresser un inventaire toujours plus complet des risques et de mieux contrôler ces derniers.

La Risk Charter décrit l'organisation, l'élaboration et la gestion du processus de gestion des risques pour Fluxys Belgium et ses filiales. La charte reprend l'identification, l'analyse, l'évaluation et le traitement des risques pour aider le management à réaliser les objectifs d'entreprise. Dans cette charte sont encore définis les principes, les procédures, les rôles et responsabilités au sein de la gestion des risques.

Rôles et responsabilités. Le Conseil d'administration établit, sur proposition du Comité de direction, le degré de risque que l'entreprise est prête à prendre, conformément aux valeurs, à la stratégie et aux lignes stratégiques fondamentales. Le Conseil d'administration approuve le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, et évalue la mise en œuvre de ce dernier. Le Comité d'audit émet un avis à ce sujet au Conseil d'administration.

Au moins une fois par an, le Comité d'audit évalue les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Comité de direction. De la sorte, le Comité s'assure que les principaux risques sont discernés, gérés et communiqués de manière adéquate. L'exécution de la gestion des risques relève de la responsabilité du Comité de direction. En cette qualité, le Comité de direction évalue les risques et les mesures de mitigation relative à ces derniers.

Afin de garantir des contrôles internes efficaces, Fluxys Belgium a organisé une séparation des fonctions dans les processus et dans les systèmes IT de façon à limiter le risque d'erreurs et de fraude dans les comptes. Par ailleurs, certaines fonctions de contrôle ont été créées au sein des départements les plus importants, afin d'évaluer, sur base régulière, les risques et contrôles, de les corriger et d'en effectuer un reporting. En outre, un suivi budgétaire est aussi organisé sur base trimestrielle dans le cadre du reporting financier. Ce suivi porte sur la comparaison du budget avec les chiffres réels et sur les prévisions. Le suivi est établi pour l'ensemble du groupe et les résultats sont rapportés trimestriellement au Comité de direction. Fluxys Belgium utilise le système SAP pour le reporting financier.

Fluxys Belgium établit aussi des *Key Performance Indicators* (KPI). Les principaux KPI de la société sont liés aux objectifs de l'entreprise tels que repris dans la *Balanced Score Card* (entre autres en matière de sécurité, de continuité des flux de gaz, de marketing, de développement du marché, d'équilibre budgétaire et de politique du personnel).

Registre des risques. Les risques identifiés sont évalués soit quantitativement, soit qualitativement, en termes de probabilité d'occurrence et de degré de gravité. Le profil de risque de l'entreprise est ainsi adapté périodiquement.

Les risques sont soumis à une matrice de risque. Dans ce cadre, Fluxys Belgium distingue trois niveaux de risques :

- les risques inacceptables sont des risques pour lesquels des mesures doivent toujours être prises pour réduire le risque. Chaque direction propose une série de mesures pour cette catégorie, avec à tout le moins une description des actions à entreprendre, l'évaluation de son impact sur les revenus et les coûts, la désignation d'une personne responsable pour la mise en œuvre et une planification des actions. Ensuite, un premier tour d'identification des risques est organisé, à la suite duquel a lieu une consolidation des risques. Enfin, les mesures sont approuvées par le Comité de direction ;
- les risques pour lesquels des mesures sont prises afin de les réduire conformément au principe ALARP (*as low as reasonably possible*). Les moyens technologiques, les contraintes économiques et la faisabilité des mesures sont soigneusement évalués par rapport à l'effet de réduction du risque. Les directions suivent les risques de près ;

- les risques pour lesquels aucune mesure supplémentaire n'est immédiatement nécessaire, mais pour lesquels des mesures sont prises à l'occasion.

Mesures de contrôle. Le profil de risque, comme il en ressort du registre des risques, est comparé à la tolérance au risque et des mesures complémentaires sont envisagées le cas échéant afin que tous les risques restent dans des limites acceptables. Pour chaque secteur d'activités, ces mesures se traduisent par une politique, des procédures et des instructions, et la mise en œuvre des mesures fait l'objet d'une évaluation régulière via des audits internes et externes, des audits techniques et des contrôles de qualité. Ceci permet de renforcer au sein de l'organisation l'attention qui est déjà associée aux risques et à leur gestion.

Département Audit interne. Le département Audit interne est une entité indépendante et objective chargée du contrôle interne de l'organisation de Fluxys. En tant que prestataire de service à tous les niveaux du management, le département s'appuie sur une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle des risques et des processus de gouvernance.

Sur la base d'un plan d'audit triennal, un plan d'audit annuel est rédigé chaque année. Plusieurs ayants droit sont associés à ce processus de planification et aux innovations dans l'audit des processus. En impliquant le business et la gestion des risques dans le processus de planification, l'audit peut être consacré aux risques et contrôles significatifs et urgents.

4.15.2.Risque de marché

Les nouveaux mécanismes de marché mènent à ce que les clients réservent de plus en plus à court terme la capacité dont ils ont effectivement besoin immédiatement. Ainsi, les contrats de transport et de stockage ne sont presque plus signés à long terme, mais sont surtout conclus à court terme (contrats « Day-Ahead » ou même contrats « Within-Day »). Le risque que les investissements ne soient plus suffisamment couverts par les revenus est dès lors accru. En outre, la cessation future de la production de gaz L aux Pays-Bas et la conversion L-> H des marchés gaziers belge et français qui en découle peuvent également engendrer une baisse dans la réservation des capacités de transit. En cause, l'existence de diverses possibilités pour l'approvisionnement de ces marchés via des routes alternatives.

Cette évolution est en outre renforcée par une demande stagnante, une concurrence accrue sur les axes de transit, une offre excédentaire de capacité d'importation de GNL en Europe, la tendance à une part réduite du gaz naturel dans le mix énergétique, une consommation plus basse en raison de l'efficacité énergétique accrue et les codes de réseau européens qui limitent la liberté de mouvement commerciale et font qu'il est de plus en plus difficile de proposer des services innovants et diversifiés. En suivant le marché de près, et donc en saisissant les opportunités dans un marché de plus en plus volatil, en organisant des actions de marketing ciblées telles que le développement de produits innovants, en appliquant des tarifs compétitifs et en poursuivant une politique d'amortissement adaptée, Fluxys Belgium réduit ce risque autant que possible. Les activités des sociétés sœurs du groupe Fluxys ont également un effet réducteur sur les risques : leurs efforts en vue de garder à un niveau aussi haut que possible les flux dans les axes de transport en amont et en aval du réseau belge ont un effet bénéfique sur les flux en Belgique.

4.15.3.Risque de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'informations internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (rating). Le groupe fait également appel à des bases de données contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel. En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Les excédents de trésorerie du groupe Fluxys Belgium sont placés auprès de la société sœur Fluxys Finance dans le cadre de conventions de *cash pooling*. Fluxys Finance place ces excédents soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous la forme d'instruments financiers d'émetteurs bénéficiant d'une notation élevée, soit dans des instruments financiers d'émetteurs dont un pouvoir public solvable est actionnaire majoritaire ou qui bénéficient d'une garantie d'un État européen solvable, soit enfin dans des prêts consentis à des filiales de Fluxys. Ce risque de contrepartie est limité et maîtrisé grâce au suivi qu'exerce Fluxys sur ses filiales.

4.15.4. Risques liés à l'atteinte à l'intégrité du réseau ou aux incidents sur ce dernier

Les activités principales de Fluxys Belgium ont trait au transport et au stockage de gaz naturel ainsi qu'au terminalling de gaz naturel liquéfié (GNL) à Zeebrugge. Étant donné la nature du produit transporté par Fluxys Belgium, l'entreprise mène une politique de sécurité globale.

Risques liés à l'exploitation des sites Seveso. Fluxys Belgium et Fluxys LNG exploitaient deux sites Seveso en 2016 : le Terminal GNL à Zeebrugge et le stockage souterrain à Loenhout. Conformément à la législation Seveso, Fluxys Belgium et Fluxys LNG mènent une politique proactive de maîtrise des risques en matière de bien-être au travail, de sécurité industrielle et d'environnement. Des inspections spécifiques sont aussi prévues pour ces deux sites par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, en collaboration avec le département de l'environnement, de la nature et de l'énergie (Departement Leefmilieu, Natuur en Energie) du gouvernement flamand.

Dommages causés par des tiers aux infrastructures. Les incidents graves impliquant des canalisations sont essentiellement dus aux endommagements occasionnés par des tiers. Pour éviter de tels dommages, quiconque prévoit ou souhaite réaliser des travaux à proximité d'infrastructures de transport de gaz naturel est légalement tenu d'en notifier Fluxys Belgium préalablement. Fluxys Belgium répond à chacune de ces notifications et confirme la présence ou non d'une infrastructure de transport de gaz naturel à proximité des travaux. Si une infrastructure est présente, le demandeur reçoit toutes les données nécessaires et la procédure à suivre afin de réaliser les travaux en toute sécurité. Par ailleurs, Fluxys Belgium coopère activement à des initiatives visant à réduire au maximum les démarches nécessaires dans le cadre du devoir de notification. Couplées au comportement conscientieux de tous les collaborateurs, ces initiatives ont permis, en 2016, de n'enregistrer aucun dommage causé par des tiers et provoquant un échappement de gaz ou l'interruption de nos services.

Sur le terrain, les patrouilleurs de Fluxys Belgium inspectent régulièrement les tracés des canalisations et accompagnent les entrepreneurs responsables des travaux à proximité des infrastructures de transport de gaz. Par ailleurs, ils veillent notamment à ce qu'aucuns travaux non annoncés ne démarrent à proximité d'une canalisation.

Fluxys Belgium évalue régulièrement les possibilités d'améliorer la manière d'aborder les travaux effectués par des tiers, tant sur le plan administratif qu'opérationnel. En outre, l'entreprise mène une politique de sensibilisation active sur le thème de la sécurité de ses infrastructures de transport de gaz naturel auprès des autorités locales et de toutes les parties impliquées dans des travaux à proximité de ces infrastructures.

Tant en phase de projet, de construction, de mise en service, d'inspection et d'exploitation, que lors de la mise hors service de ses installations, Fluxys Belgium veille à la sécurité publique, au respect de l'environnement et au bien-être de ses collaborateurs. Pour y parvenir de manière structurée et efficace, Fluxys Belgium a développé et implanté un système de gestion de sécurité pour l'activité de transport. En 2016, ce système a fait l'objet d'un audit et d'une certification externe. Quant aux activités de stockage et de terminalling de GNL, le système de gestion de sécurité découle de la législation Seveso et est supervisé par les autorités compétentes.

Dommages causés aux infrastructures par des travaux de Fluxys Belgium. Les infrastructures peuvent également être endommagées lors de travaux de Fluxys Belgium destinés à leur mise en service ou à leur réparation. Chaque incident ou quasi-incident fait l'objet d'une analyse approfondie et des actions sont immédiatement entreprises afin que ces événements ne se reproduisent plus.

Eviter la corrosion La partie extérieure des canalisations de Fluxys Belgium est recouverte d'un revêtement externe afin d'éviter toute forme de corrosion. Fluxys Belgium applique également un système de protection cathodique offrant une protection électrique supplémentaire en cas de défaut du revêtement. De plus, les canalisations font systématiquement l'objet, lorsque c'est possible, d'un contrôle des parois intérieures au moyen de pistons instrumentés et de mesures électriques externes.

Gestion des situations de crise. Des équipes compétentes sont chargées de la gestion et de la maîtrise des situations de crise résultant d'incidents et d'accidents susceptibles de survenir au sein d'une installation exploitée par Fluxys Belgium ou Fluxys LNG. Tous les membres de ces équipes suivent des formations spécifiques en gestion de crise et Fluxys Belgium organise très régulièrement des exercices de crise destinés à garantir la réactivité de l'organisation.

4.15.5.La disponibilité, la fiabilité et la sécurisation de l'ICT

La dépendance des activités de Fluxys Belgium et Fluxys LNG vis-à-vis de la disponibilité des infrastructures ICT et ICS (Industrial Control Systems) augmente dans le temps. Ces systèmes peuvent faire l'objet de défaillances dues à des événements hors du contrôle de Fluxys Belgium. Fluxys Belgium a pris des mesures pour aligner la disponibilité de ses systèmes informatiques aux besoins. Ainsi, plusieurs systèmes, dont ceux pour la gestion des flux gaziers, sont équipés d'installations de back-up qui sont activées en cas de défaillance. Ceci afin de d'assurer la continuité de l'exploitation.

Fluxys Belgium reste en contact avec les autorités belges pour évaluer les menaces éventuelles pour l'entreprise ainsi que les mesures à prendre le cas échéant. Fluxys Belgium est par ailleurs attentive à la protection de ses systèmes informatiques et à la lutte contre la cybercriminalité afin d'éviter toute tentative d'intrusion pouvant nuire gravement à ses activités.

4.15.6.Assurances et garanties bancaires

Fluxys Belgium évalue la probabilité des risques majeurs inhérents à ses activités et se livre à une estimation des conséquences financières éventuelles en cas de survenance de ces risques. En fonction des possibilités et des conditions du marché, le groupe couvre ces risques essentiellement en faisant appel au marché de l'assurance. Dans certains cas, les risques sont en partie réassurés par Flux Re, une filiale à 100 % de Fluxys Belgium SA, ou sont partiellement couverts par l'application de franchises adaptées.

Le fait que Flux Re soit intégralement consolidée dans les comptes du groupe implique que les coûts des accidents couverts par son programme de réassurance sont mis à charge du résultat consolidé. Flux Re réassure en outre certains risques de sociétés du groupe Fluxys. Les indemnités à verser à ces sociétés lors d'accident auront le cas échéant un impact sur le résultat consolidé en IFRS du groupe Fluxys Belgium.

La couverture globale est en ligne avec les pratiques européennes en la matière et porte sur les différents domaines dans lesquels des risques peuvent apparaître :

- protection des installations contre diverses formes de dommage matériel. Dans certains cas, ces installations bénéficient de surcroît d'une couverture complémentaire pour les pertes d'exploitation ;
- protection couvrant les responsabilités vis-à-vis de tiers par la souscription d'une couverture globale à plusieurs niveaux ;
- programme destiné au personnel : couverture par des assurances obligatoires (assurance-loi contre les accidents du travail) et programme couvrant le personnel en matière de soins de santé ;
- protection du parc automobile grâce à des assurances adaptées.

Dans le cadre de sa politique des risques liés à ses activités commerciales, Fluxys Belgium a, pour la plupart de ses activités, la possibilité de demander à ses contreparties une garantie contractuelle, si ces dernières ne satisfont pas aux exigences de solvabilité prévues, soit sous la forme d'une garantie bancaire, soit sous la forme d'une garantie donnée par une société mère solvable, soit sous la forme d'un dépôt en numéraire. Fluxys Belgium applique une politique de suivi rigoureuse de ses créances commerciales et évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties. Le risque de défaillance est ainsi limité, mais Fluxys Belgium ne peut l'exclure, pas plus que les conséquences négatives éventuelles sur sa situation financière.

Glossaire

Autres investissements corporels hors RAB

investissements cumulés moyens dans les extensions du terminal GNL de Zeebrugge et dans les activités non soumises à régulation

EBIT

Profit/perte avant résultats financiers et charges d'impôt.

EBITDA

Profit/perte avant résultats financiers et charges d'impôt et avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts sous déduction des passifs régulatoires et de 75% de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes.

RAB

average Regulated Asset Base ou moyenne de l'année de la base d'actifs régulés

WACC

Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital

		En milliers d'euros
	Notes	31-12-2016
Produits des activités ordinaires	4.1	509.490
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	4	47.245
Autres produits opérationnels	4	13.607
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.2.1	-3.837
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	4	-47.138
Biens et services divers	4.2.2	-121.894
Frais de personnel	4.2.3	-113.436
Autres charges opérationnelles	4.2.4	-7.332
EBITDA		276.705
Dotations nettes aux amortissements	4.2.5	-159.141
Dotations nettes aux provisions	4.2.6	-964
Dépréciations de valeur	4.2	2.007
EBIT		118.607

		En milliers d'euros
	Notes	31-12-2016
Passifs portant intérêts (non courants)	5.11	1.765.025
Passifs portant intérêts (courants)	5.11	79.472
Autres financements (non courants)	5.11.3	-102.953
Autres financements (courants)	5.11.3	-4.423
Autres dettes (non courants)	5.11.4	-382.503
Autres dettes (courants)	5.11.4	-25.138
Placements de trésorerie (75 %)	5.8	-75.907
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75 %)	5.8	-218.795
Autres actifs financiers (75 %)	5.3.1	-42.701
Endettement financier net		992.077

Questions relatives à des données financières ou comptables

Geert Hermans

Tél 32 2 282 75 66

Fax 32 230 75 43

geert.hermans@fluxys.com

Contacts presse

Rudy Van Beurden

Tél 32 2 282 72 30

Fax 32 2 282 79 43

rudy.vanbeurden@fluxys.com

Laurent Remy

Tél 32 2 282 74 50

Fax 32 2 282 79 43

laurent.remy@fluxys.com

Ce rapport financier annuel est également disponible en néerlandais et en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, contactez le département Communication :

Tél 32 2 282 77 32

Fax 32 2 230 79 43

communication@fluxys.com



Fluxys Belgium SA

Siège social – Avenue des Arts 31 – B-1040 Bruxelles
Tél 32 2 282 72 11 – Fax 32 2 230 02 39 – www.fluxys.com/belgium
TVA BE 0402.954.628 RPM Bruxelles – D/2017/9484/4
Photographie : ©Fluxys Belgium - David Samyn

